V^{te} BRENIER DE MONTMORAND

La

Société Française
contemporaine

Clergé – Noblesse – Bourgeoisie – Peuple

Librairie académique PERRIN et Cie.

A Monsieur G. Tarde.

Hommage d'admiration
de l'auteur -

Dr. Henri Martenot

La Société Française
contemporaine

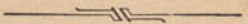
T 8 C 13

V^{TE} BRENIER DE MONTMORAND



La
Société Française
contemporaine

Clergé — Noblesse — Bourgeoisie — Peuple



PARIS

LIBRAIRIE ACADEMIQUE DIDIER

PERRIN ET C^o, LIBRAIRES-ÉDITEURS

35, QUAI DES GRANDS-AUGUSTINS, 35

1899

Tous droits réservés

AVANT-PROPOS

Je réunis dans ce volume une série d'études consacrées à la Société française contemporaine¹, et d'ailleurs écrites à des points de vue très différents. — CLERGÉ, NOBLESSE, TIERS ETAT (Bourgeoisie et Peuple), — ces cadres, brisés légalement, de la société d'autrefois, sont loin d'avoir perdu toute consistance effective, et ils m'ont paru commodes à y loger mes observations.

*
* *

J'ai étendu mon enquête sur le CLERGÉ un peu au-delà de ses limites naturelles. J'ai décrit de mon mieux l'armée cléricale,

1. Ces études, signées du pseudonyme *G. de Rivalière*, ont paru, entre 1895 et 1898, dans *la Revue politique et littéraire (Revue bleue)*.

recherché son mobile et ses moyens d'action ; mais j'ai voulu décrire aussi le milieu social où cette action s'exerce. Et, après avoir suivi, dans ses principales phases historiques, l'évolution du sentiment religieux en France, j'ai cherché à déterminer quel est actuellement, dans notre pays, l'état vrai de la croyance.

Quelques personnes ont cru discerner je ne sais quoi d'âpre et d'amer dans le ton de mon étude sur la NOBLESSE : elles n'ont pas compris que, si colère il y a, ma colère est celle de l'amour. Je tiens pour essentiel, on le verra, le rôle des aristocraties ; je déplore que la France soit privée de *chefs* investis de sa confiance ; et, tout en faisant la part des événements et celle de la fatalité, je ne puis pardonner à notre noblesse historique de s'être dérobée à sa principale mission : donner aux Français des « représentants naturels ¹ ». Son

1. « Leur gouvernement est stable parce qu'ils ont des « représentants naturels », a dit Taine, parlant des Anglais... « Dans chaque commune, dans chaque comté, il y a des « familles autour desquelles les autres viennent se grouper, « des hommes importants, gentlemen et noblemen, qui

incapacité, ses défaillances, l'avaient, dès avant la fin de l'ancien régime, réduite à un rôle purement décoratif ; elles nous réduisent aujourd'hui à la nécessité de constituer de toutes pièces une aristocratie nouvelle. Mais de cette aristocratie future les éléments mêmes et le mode de recrutement sont, hélas ! encore à trouver.

J'ai dénoncé l'égoïsme de la BOURGEOISIE, — celui de ses *idées*, celui de ses *passions* ; j'ai montré ce qu'ont d'illogique et d'illusoire ses concessions au socialisme et comme quoi sa conception de la légalité la perdra. Avant tout, j'ai affirmé son existence en tant que classe sociale, et cette affirmation m'a attiré les plus vives critiques ¹.

Les classes sont abolies, m'a-t-on objecté. La Révolution a mêlé ensemble toutes les

« prennent la direction et l'initiative, en qui l'on a confiance, « que l'on suit, désignés d'avance par leur rang, leur fortune, « leurs services, leur éducation et leur influence... » (*Notes sur l'Angleterre.*)

1. Je fais allusion à un remarquable article, *Bourgeoisie et Peuple*, paru dans *la Nouvelle Revue* (numéro du 15 avril 1897), sous la signature de M. A. Vavas seur. M. Vavas seur m'a pris nommément à partie, du reste avec une courtoisie dont je tiens à le remercier.

conditions. Et « il n'existe en France aujourd'hui ni « bourgeoisie », ni « quatrième État », mais seulement, comme partout, des riches et des pauvres, mais une démocratie mobile et changeante comme les flots, où... tous les individus ayant les mêmes droits, ce sont tantôt les uns qui montent, les autres qui descendent, les premiers qui deviennent les derniers et les prolétaires qui se changent tous les jours en capitalistes¹ »...

Chose étrange ! On n'a jamais tant parlé de « luttes de classes », d'« antagonisme des classes » que depuis leur disparition supposée. Et je croyais avoir répondu par avance à l'argument tiré de la mobilité des conditions sociales :

« Prolétaires et bourgeois, capitalistes et salariés, — avais-je écrit, en effet², — notre société est faite de ces deux éléments, sortis irréductibles du creuset révolutionnaire. D'aucuns contestent, à vrai dire,

1. Je ne crois pas affaiblir la thèse de M. Vavasseur en la mettant sous le patronage de M. F. Brunetière, à qui j'emprunte ces lignes (*Revue des Deux Mondes*, numéro du 15 avril 1898).

2. *La Bourgeoisie*.

la légitimité de cette classification. Les classes abolies le 4 août l'ont été, prétendent-ils, en fait aussi bien qu'en droit : tous les jours, des paysans, des ouvriers s'élèvent à la condition de capitalistes ; tous les jours, par un mouvement inverse, des capitalistes redeviennent des salariés, et la bourgeoisie n'est pas une classe, puisqu'elle est ouverte, accessible à tous. Ce sophisme, dont on abuse, est de réfutation facile. Un argument historique suffit à en faire justice. On ne niera pas qu'avant la Révolution la noblesse ne constituât une classe sociale ; or « à aucune époque de notre histoire, remarque Tocqueville, elle n'avait été aussi facilement acquise qu'en 89 » ; et il ajoute : « jamais le bourgeois et le gentilhomme n'avaient été aussi séparés l'un de l'autre. » — C'est qu'en effet, *pour être ouverte, une classe sociale ne cesse pas d'exister, tant que reste visible, si aisément franchissable qu'elle soit, la ligne de démarcation dont elle s'entoure*. Cette ligne est aujourd'hui plus nettement tracée entre la bourgeoisie et le peuple qu'elle ne le fut jamais entre la noblesse et la bourgeoisie. »

Mais voilà justement ce que l'on se refuse à admettre, et l'on raisonne comme il suit. Dans notre ancienne France, les distinctions de classes résultaient de ce que certaines catégories d'individus jouissaient exclusivement de tels ou tels privilèges, de telles ou

telles exemptions de charges. Or les citoyens, depuis 89, sont tous égaux devant la loi. Donc la bourgeoisie n'est pas une classe : car, n'ayant plus de « privilégiés » au-dessus d'elle, elle ne jouit elle-même, par rapport à qui que ce soit, d'aucun privilège.

— Et le privilège attaché à la possession du capital, — du capital éternellement fécond, indéfiniment transmissible, — ce privilège éclatant, le comptez-vous pour rien ? — Un homme s'est enrichi par le travail et jouit en paix de la fortune acquise : rien de plus normal. Mais qu'un tel homme, se servant de sa fortune comme d'un levier, puisse, *sans travail*, et, par exemple, en jouant à la hausse ou à la baisse, réaliser d'énormes bénéfices : ici s'accuse le privilège résultant de la fécondité du capital et de sa puissance de reproduction illimitée. Poussons plus avant et considérons les descendants du capitaliste que j'ai pris pour type : ils se sont donné « la peine de naître » et n'ont contribué en rien à l'acquisition du capital primitif ; ils ne s'en trouveront pas moins, le moment venu, gratuitement investis de tous les avantages

matériels et moraux qui suivent la fortune : le privilège inhérent à la transmissibilité du capital se manifeste, en leurs personnes, dans toute sa force¹. Et, s'il existe, ce privilège (d'ailleurs nécessaire et sacré, puisqu'il se rattache indissolublement à l'exercice du droit de propriété) s'il existe, même sujet à déchéance, au profit d'une catégorie, même constamment renouvelée, d'individus, il s'en suit que la bourgeoisie, formée de ces individus, existe, elle aussi, à l'état de classe. Qui dit privilège dit classe sociale.

Je viens au PEUPLE. — Sur le « prêtre »,

1. Est-ce que j'avance là des propositions subversives, et me traitera-t-on de socialiste ? Renan, qui n'a jamais passé pour tel, écrivait, il y a quelque quarante ans (dans un article célèbre sur la *Monarchie constitutionnelle en France*) : « La bourgeoisie trouve juste qu'après avoir supprimé la royauté et la noblesse héréditaires, on s'arrête devant la richesse héréditaire... Et, pourtant, il n'est pas plus juste que tel individu naisse riche qu'il n'est juste que tel individu naisse avec une distinction sociale... » Il n'en venait pas moins d'affirmer que « la vie humaine deviendrait impossible... si l'on s'en tenait à cette conception abstraite qui fait envisager tous les hommes comme apportant en naissant un même droit à la fortune et aux rangs sociaux ». — Autre chose est de constater, comme je le fais après Renan, l'existence d'un privilège, autre chose d'en contester, ce que je ne fais pas plus que lui, la *légitimité*, ou, pour mieux dire, la nécessité.

le « noble », le « bourgeois », j'étais « plein de discours ». Mais, tout ce que je savais de « l'homme du peuple », de l'ouvrier, du paysan (et qui se vanterait d'avoir pénétré leur âme obscure?) j'ai pu le condenser en quelques pages. Aussi, par-delà « l'homme du peuple », mon étude sur le Peuple embrasse-t-elle tout l'ensemble de la nation, considérée comme unité sociale, et elle s'est transformée d'elle-même en une étude des *foules* ; c'est, en effet, à l'état de foule organisée que la nation, à l'heure actuelle, manifeste légalement son existence. Les *foules*, en ces dernières années, ont fait, comme on sait, l'objet d'intéressants travaux. J'ai tenté d'apporter à ces travaux ma modeste contribution.

*
* *

Ceci dit, le lecteur me permettra de lui signaler les deux conclusions les plus générales auxquelles m'ont amené mes réflexions touchant la société française contemporaine. Les conclusions, je les formule avec d'autant plus d'assurance qu'elles ne m'appartiennent pas en propre.

Une double et pressante nécessité s'impose, ce me semble, à notre jeune démocratie : la nécessité de mettre à sa tête une *élite*, — et celle de se donner un *idéal*.

*
* *

Le progrès et la civilisation n'ont jamais été l'œuvre des multitudes, et une société ne vit et ne se développe que si, en un sens, elle est aristocratique, c'est-à-dire organisée hiérarchiquement, et dans la mesure seulement où elle est aristocratique. Sur ce point, les penseurs modernes sont unanimes.

« La besogne de toute procédure sociale quelconque en ce monde, » disait Carlyle en 1840, consiste à découvrir et à introniser l'homme le plus *capable* ou les hommes les plus capables. Et, le premier, je crois, il émettait cette idée, depuis reprise et développée par M. Izoulet, à savoir que la Révolution française elle-même, si égalitaire en apparence, n'a, en somme, évincé l'ancienne aristocratie, celle des « héros factices » ou devenus tels, qu'à l'effet de lui substituer une

aristocratie nouvelle, celle des héros véritables¹.

Renan, ce grand aristocrate, qui rêvait d'une humanité sur laquelle régneraient, au nom de la science, et par la terreur absolue, quelques « tyrans positivistes² », Renan, dans toute son œuvre, a, lui aussi, affirmé le droit des Élités, et l'une de ses lettres, publiée récemment, contient, à cet égard, l'expression complète de sa pensée :

« La France s'est trompée sur la forme que peut prendre la conscience d'un peuple, écrivait-il à M. Berthelot le 26 février 1871. Un tas de sable n'est pas une nation; or le suffrage universel n'admet que le tas de sable, sans cohésion, ni rapports fixes entre les atomes. Nous avons ainsi détruit les organes essentiels d'une société, et nous nous étonnons que la société ne vive pas. *La civilisation a été, de tout temps, une œuvre aristocratique, maintenue par un petit nombre; l'âme d'une nation est chose aristocratique aussi; cette âme doit être guidée par un certain nombre de pasteurs officiels, formant la continuité de la nation. Voilà ce qu'une dynastie fait à merveille. Un Sénat, comme celui de*

1. *Les Héros*. — Le Héros comme roi (traduction Izoulet).

2. *Dialogues philosophiques*. — Troisième Dialogue.

Rome ou de Venise, y suffit aussi. Des institutions religieuses, sociales, pédagogiques, gymnastiques, comme celles des villes grecques, mieux encore. Mais, ce qui ne s'est jamais vu, c'est une maison de sable, une société sans institutions traditionnelles, ni éducation nationale, ni religion acceptée. »

Raisonnant dans un ordre d'idées tout différent, M. Tarde est arrivé à des conclusions analogues. « L'égalité, lit-on dans ses *Lois de l'Imitation*, n'est qu'une transition entre deux hiérarchies »... et encore : « Le progrès de la civilisation s'accompagne d'un accroissement d'inégalité en tout genre... Il est fort possible et même probable qu'une hiérarchie très forte soit le terme fatal d'une civilisation quelconque. »

Enfin M. Izoulet, qui a écrit ce mot courageux : « l'égalitarisme nous tue », déclare formellement qu'« il n'y a de salut pour la démocratie que dans et par l'*aristie* »... « Nous marchons, ajoute-t-il, vers la différenciation de plus en plus nette de la foule et de l'élite. En ce sens, nous marchons vers l'inégalité. » — Et il fonde sa *Cité moderne* sur le principe de la division du

travail. Division du travail, c'est spécialisation du travail; et spécialisation du travail, c'est diversification de fonctions, coordination et subordination, en un mot, *hiérarchie*. Mais laissons parler notre auteur :

« Un animal est une *association* de cellules. Or toute association se fonde sur la *division du travail*. Et la division du travail consiste, sans doute, en une extrême diversification de fonctions, mais surtout en cette dualité : une minorité dirigeante et une majorité dirigée. C'est la dualité du *feuillelet externe* et du *feuillelet interne*, dès la *gastrula*. Et, quand on atteint les hautes régions de la faune, c'est la dualité de la *tête* et du *tronc*. Le progrès dans l'animalité consiste donc dans la très lente constitution d'un organe dirigeant appelé *cerveau*.

Eh bien, il n'en est pas autrement en sociologie qu'en biologie. Comme l'être animal, l'être social est fondé sur la *division du travail*, et notamment sur la distinction d'une tête et d'un tronc, d'une élite et d'une foule, de dirigeants et de dirigés, d'un gouvernement et d'un peuple, d'un *État* enfin et d'une *nation*.

Comme chez l'être animal, le progrès, pour l'être social, consiste donc dans la très lente constitution d'un organe dirigeant appelé *pouvoir* ou *gouvernement*.

L'être animal et l'être social sont tous deux des associations. Et ces associations sont toutes deux

des *hiérarchies*, sous réserve de grandes différences, d'ailleurs.

Le cerveau, c'est le groupe des cellules *sensitives*.

L'élite, c'est le groupe des citoyens *spéculatifs*. C'est donc au cerveau et à l'élite à diriger.

Et pourquoi sont-ils aptes à diriger? Parce qu'ils sont *spécialisés* dans cette fonction, tandis que les autres individus du corps animal ou du corps social sont spécialisés dans d'autres fonctions¹. »

Mais comment appliquer le principe, unanimement admis, de la division, de la spécialisation nécessaires du travail social? Dans ce pays qu'égare sa conception fautive de l'égalité, comment faire prévaloir les droits de l'Élite? Et cette Élite, avant tout, où en trouver les éléments, comment en assurer la sélection? En d'autres termes, comment organiser chez nous le suffrage universel, actuellement inorganique, c'est-à-dire anarchique, pour parler comme M. Charles Benoist²? — Graves et délicats problèmes, que je ne peux que poser ici. Les poser devant

1. *La Cité moderne*, — Introduction, p. xxiv.

2. *De l'Organisation du Suffrage universel*. Firmin-Didot, 1895.

l'opinion ignorante ou indifférente, n'est-ce pas, d'ailleurs, en quelque mesure, en préparer la solution ?

*
* *

L'aristocratie des temps nouveaux ne justifiera son existence qu'à la condition d'avoir un idéal et de proposer son idéal à la foule. Mais, cet idéal, quel sera-t-il ?

Les peuples ont fait, au cours de l'histoire, des rêves divers, appropriés à la diversité de leurs vocations.

Tel a rêvé de beauté et d'eurythmie. La Grèce, pour l'éternel honneur de l'esprit humain, groupa, autour du piédestal d'Athênê, une théorie surhumaine d'artistes, de philosophes et de savants.

Tel autre peuple a rêvé de conquêtes indéfinies et de domination universelle. L'aigle romaine, les ailes étendues de l'Orient à l'Occident, étreignit le monde dans ses serres. Et qui n'a retenu les vers célèbres de Virgile : « A d'autres les arts et les sciences...

Toi, Romain, as pour mission d'imposer ta loi à l'univers » :

Excudent alii spirantia mollius æra,

Tu regere imperio populos, Romane, memento.

Tel autre peuple enfin a fait un rêve de justice. Israël eut le génie de l'indignation. Seul dans le monde antique, il s'étonna devant les triomphes de l'iniquité et de la force ; et il annonça obstinément, par la voix de ses prophètes, que la justice aurait son jour : « Loin de moi le bruit de vos cantiques ; je n'écouterai pas le son de vos lyres... Mais que l'équité jaillisse comme l'eau et le bon droit comme un torrent impétueux...¹ »

Beauté, Puissance, Justice, — notre France a poursuivi successivement, voire même simultanément, tous ces idéals. A l'époque des Croisades, à l'issue de la Révolution, elle manifesta ce besoin impérieux, qui fait les peuples dominateurs, de dépenser un trop-

1. *Amos*, V, 23-24.

plein de forces. Au xvii^e, au xviii^e siècle, elle réalisa sa conception de la civilisation et de l'art. Et, de tout temps, l'on avait salué en elle l'apôtre parfois naïf, toujours généreux des idées : « rien d'humain ne m'est étranger, » eût-elle pu dire...

Mais il semble, depuis 1870, qu'elle défaille, accablée d'une insurmontable lassitude. Son art, sa littérature, ne s'imposent plus à l'Europe ; elle n'exerce plus l'hégémonie intellectuelle. Humiliée et mutilée, affaiblie par la diminution progressive de sa natalité, s'absorbant, de parti pris, dans les préoccupations du moment et dans les scandales de l'heure, elle ne se sent plus d'ailleurs de tempérament assez riche ni d'humeur assez entreprenante pour aspirer à la domination matérielle et pour rêver l'empire du monde.

L'empire du monde, c'est la race anglo-saxonne qui y prétend aujourd'hui et qui prononce à son tour son : *Tu regere imperio populos*. Un livre douloureux et fortement déduit nous a révélé naguère le secret de ses succès, de sa puissance, nous explique « à

quoi tient sa supériorité¹ », et comme quoi l'Anglo-Saxon, de par ses origines et ses instincts « particularistes », jouit, dans la lutte pour la vie, d'un avantage écrasant sur le Celte ou le Latin, qui appartiennent, pour leur malheur, à la « formation communautaire ».

Voilà de bien décourageantes constatations, et l'on ne nous épargne pas les vérités. Reste à savoir si, pour les besoins de l'antithèse, l'on n'exagère pas les vertus de la race anglo-saxonne et des sociétés à « formation particulariste » comparées aux sociétés à « formation communautaire ». De grandes civilisations, de nobles types humains se réclament de cette « formation communautaire » si décriée. M. Demolins s'est placé presque exclusivement au point de vue économique ; mais l'homme ne vit pas seulement de pain. Un François d'Assise prenant la Pauvreté pour épouse, un Montaigne oisif et nonchalant, uniquement préoccupé de « glisser » ce monde, non de l'« enfoncer », de « couler dou-

1. M. Ed. DEMOLINS, *A quoi tient la supériorité des Anglo-Saxons*.

plein de forces. Au xvii^e, au xviii^e siècle, elle réalisa sa conception de la civilisation et de l'art. Et, de tout temps, l'on avait salué en elle l'apôtre parfois naïf, toujours généreux des idées : « rien d'humain ne m'est étranger, » eût-elle pu dire...

Mais il semble, depuis 1870, qu'elle défaille, accablée d'une insurmontable lassitude. Son art, sa littérature, ne s'imposent plus à l'Europe ; elle n'exerce plus l'hégémonie intellectuelle. Humiliée et mutilée, affaiblie par la diminution progressive de sa natalité, s'absorbant, de parti pris, dans les préoccupations du moment et dans les scandales de l'heure, elle ne se sent plus d'ailleurs de tempérament assez riche ni d'humeur assez entreprenante pour aspirer à la domination matérielle et pour rêver l'empire du monde.

L'empire du monde, c'est la race anglo-saxonne qui y prétend aujourd'hui et qui prononce à son tour son : *Tu regere imperio populos*. Un livre douloureux et fortement déduit nous a révélé naguère le secret de ses succès, de sa puissance, nous explique « à

quoi tient sa supériorité¹ », et comme quoi l'Anglo-Saxon, de par ses origines et ses instincts « particularistes », jouit, dans la lutte pour la vie, d'un avantage écrasant sur le Celta ou le Latin, qui appartiennent, pour leur malheur, à la « formation communautaire ».

Voilà de bien décourageantes constatations, et l'on ne nous épargne pas les vérités. Reste à savoir si, pour les besoins de l'antithèse, l'on n'exagère pas les vertus de la race anglo-saxonne et des sociétés à « formation particulariste » comparées aux sociétés à « formation communautaire ». De grandes civilisations, de nobles types humains se réclament de cette « formation communautaire » si décriée. M. Demolins s'est placé presque exclusivement au point de vue économique ; mais l'homme ne vit pas seulement de pain. Un François d'Assise prenant la Pauvreté pour épouse, un Montaigne oisif et nonchalant, uniquement préoccupé de « glisser » ce monde, non de l'« enfoncer », de « couler dou-

1. M. Ed. DEMOLINS, *A quoi tient la supériorité des Anglo-Saxons*.

cement et non laborieusement » sa vie, sont aux antipodes du « struggleforlifeur », de l'homme de proie, de l'infatigable et insatiable Anglo-Saxon que l'on nous désigne comme modèle. — Tiendra-t-on cependant François d'Assise et Montaigne pour des exemplaires inférieurs d'humanité? — Et puisque aussi bien nous sommes les prisonniers de notre passé et du moule social où le sort nous a jetés, puisqu'il ne dépend pas de nous de nous transformer de Français en Anglo-Saxons, ni de « communautaires » en « particularistes », l'important est moins pour nous de nous corriger de nos défauts que de tirer de ces défauts, qui furent des qualités à leur heure, le meilleur parti possible.

Mais je m'attarde hors de mon sujet, et je ne voulais retenir, du livre de M. Demolins, que cette constatation, hélas ! trop exacte : à l'heure actuelle, nous ne saurions disputer l'empire du monde à la race anglo-saxonne. La France n'en est pas pour cela, Dieu merci, condamnée à désespérer d'elle-même : à défaut d'un idéal de domination matérielle, voire même de suprématie intellectuelle, il

lui reste, conformément à ses traditions, un idéal moral à poursuivre.

A elle de donner aux problèmes sociaux, — son souple et clair génie l'y prédestine, — les solutions à la fois les plus équitables et les plus élégantes, des solutions également étrangères à l'égoïsme brutal de l'économie politique dite « orthodoxe » et aux conceptions réactionnaires du socialisme.

A elle de protester, suivant les inspirations d'une conscience toujours plus délicate et plus scrupuleuse, contre l'arbitraire et la violence, où qu'ils s'exercent et quelles qu'en soient les victimes, individus ou nations.

A elle, en un mot, de travailler, d'un indomptable cœur, à la réalisation du *juste* en ce monde. — La forcer à relever les yeux, l'aider à reconnaître, par-delà la région des nuages, sa lointaine étoile, visible encore dans les profondeurs du ciel, ce sera la mission de l'Élite dont je veux espérer l'avènement.

LE CLERGÉ

LE CLERGÉ¹

I

LES PASTEURS

Le prêtre catholique n'est pas, tel le pasteur protestant, un homme semblable aux autres, quoique spécialement voué aux choses religieuses ; il n'est pas, tel le pape orthodoxe, une sorte d'automate, préposé à l'accomplissement des rites. Le prêtre catholique joue, entre l'homme et Dieu, le rôle d'un intermédiaire nécessaire et tout-puissant.

Un sacrement, l'*ordre*, le marque pour l'éternité (*tu es sacerdos in æternum*) et lui

1. C'est du clergé *catholique*, à peine ai-je besoin de le dire, qu'il s'agit ici.

J'aurai souvent occasion, au cours de cette étude, de renvoyer au chapitre de Taine sur *l'Église (le Régime moderne, t. II)*. Je m'approprierais beaucoup de faits cités par Taine et plusieurs de ses conclusions. Il m'arrivera aussi de le contredire. Taine n'a vu et jugé le clergé que *du dehors*. De là des inexactitudes d'appréciation auxquelles il n'a pu échapper, quelles que fussent d'ailleurs sa perspicacité et sa connaissance du sujet.

confère un double pouvoir : pouvoir sur le corps naturel du Christ, l'hostie; pouvoir sur son corps mystique, l'Église. D'une part, il offre le sacrifice, fait descendre Dieu sur l'autel; et, d'autre part, en vertu de sa consécration, il dispense la vie spirituelle aux âmes, — l'engendre en elles par la prédication et le baptême, l'y entretient par l'alimentation eucharistique, l'y ranime par une médication appropriée (pénitence, extrême-onction) l'y perpétue (mariage) — et réunit en sa personne, à la puissance créatrice, le caractère de docteur et celui de juge.

De là son éminente dignité. Une dignité qui, en un sens, l'égale à Dieu, et « surpasse celle des anges »¹; mais qui, tout autant qu'elle l'élève, l'isole, le *sépare*, c'est le mot de l'Écriture. Le vœu de chasteté, que fait le prêtre catholique, exprime cette « séparation ». « Il y a entre le prêtre et ses ouailles, a dit Joseph de Maistre², des relations si saintes, si délicates, qu'elles ne peuvent appartenir

1. Cf. GAUME, *Catéchisme de Persévérance*. — Le R. P. CAUSSETTE, *Manière du Prêtre*.

2. *Du Pape*, liv. III, ch. III.

qu'à des hommes absolument supérieurs aux autres. La confession seule exige le célibat. » Saint Paul avait dit avant lui : « Celui qui est sans femme se préoccupe de ce qui est à Dieu et des moyens de plaire à Dieu; mais celui qui a une femme se préoccupe des choses du monde, des moyens de plaire à sa femme, et il est partagé¹. » — Voilà de quoi justifier suffisamment l'institution du célibat ecclésiastique. Il en faut rechercher l'origine dans la plus lointaine antiquité. Burnouf parle d'un docteur védique dont le nom signifiait, paraît-il : οὐ τὸ σπέρμα εἰς τὴν κεφαλὴν ἀνέβη... La continence exalte l'homme, concentre dans sa tête et dans son cœur les forces vitales éparses; et il y a quelque chose en elle, ainsi l'a-t-on pensé de tout temps, qui s'accorde avec les fonctions sacerdotales. Ces fonctions, le prêtre catholique les exerce dans leur plénitude. Sa dignité appelle la sainteté, c'est-à-dire les vertus sublimes et les sacrifices héroïques. Il est ou doit être un héros spirituel².

1. *Première Epître aux Corinthiens*, VII, 33.

2. Les prêtres catholiques romains des rites orientaux sont mariés, et l'on ne conteste pas que le célibat ecclésiastique ne

L'opinion se montre fort exigeante à son égard. Il n'en a pas toujours été de même... « Beau despescheur d'heures,... beau descroteur de vigiles,... vray moyne si oncques en feut, depuis que le monde moynant moyna de moynerie », que frère Jean des Entommeures (le frère Jean de Rabelais) se laissât aller au train d'une fantaisie débridée; que ce vicaire, dont un chant goliardique du

soit qu'une simple discipline latine. Mais l'exception ne prouve pas contre la haute convenance de la règle. C'est ce que paraît n'avoir pas compris M. Hyacinthe Loyson. Il a publié naguère une curieuse brochure (*Mon Testament*. A. Fayard, éd.) où se trouve rééditée sa fameuse *Lettre sur mon mariage* (1872). J'en détache la phrase suivante : « Interrogé par moi sur la liberté des prêtres et des religieux à l'égard du mariage, *l'un des plus savants et des plus pieux évêques de l'Eglise romaine*, — on comprendra que je taise son nom, — m'écrivait ces paroles : « Une telle démarche est toujours permise, souvent nécessaire et quelquefois sainte. » Paroles étranges qu'aurait confirmées une lettre dont voici les principaux passages (*Mon Testament*, p. 90) : « Très cher ami, en réponse à la lettre par laquelle vous me faites part de la résolution définitive que vous avez prise... je n'ai qu'un seul mot à vous dire : n'abandonnez pas l'Eglise catholique, et je ne cesserai jamais de vous aimer *tous les deux*, ni de prier pour votre félicité temporelle et éternelle... Je vous salue cordialement, *vous et Emilie...* » — Il est permis, sans mettre en doute la sincérité de M. Hyacinthe Loyson, de trouver que de pareils documents n'ont de valeur qu'à la condition d'être signés; et il serait d'ailleurs bien intéressant de connaître le nom du prélat « catholique romain » qui professe ou professait, à l'encontre du célibat ecclésiastique, la théorie relâchée dont on vient d'avoir un aperçu.

xiii^e siècle¹ nous a légué la caricature, déclarât ne pouvoir se passer de concubine :

*Sermo meus erit brevis et rotundus,
Non ego possum vivere sine coqua mundus,*

L'Eglise n'était pas désertée pour cela, la foi n'en était pas diminuée. De nos jours, la conscience publique est devenue terriblement susceptible; et les moins croyants sont les plus délicats sur l'article des vertus cléricales. Il n'y a pas là de quoi surprendre. Aux époques de foi, l'on tient la sainteté de la doctrine pour indépendante de celle du docteur; mais, à mesure que l'empire de la foi diminue, la distinction entre le docteur et la doctrine tend à s'effacer dans les esprits; de l'immoralité ou des imperfections de l'un, on conclut à la fausseté de l'autre, et les balles laïques qui frappent le prêtre vont toutes jusqu'à l'autel.

1. La *Consultatio sacerdotum*. — Sur les poèmes goliardiques, composés « par des moines et pour des moines », et où « les obscénités, les parodies sacrilèges... fraternisent avec les chansons dévotes », lire un très curieux article de M. Ch.-V. Langlois, (*Revue Bleue*, numéro du 11 février 1893).

Le prêtre a souffert et profité de cette disposition des esprits ; il a adopté, en face d'une opinion devenue malveillante, l'attitude correcte et réservée des gens auxquels on ne pardonne rien. L'on verra par la suite de cette étude dans quelle mesure il se rapproche du type idéal avec lequel on ne se lasse pas de le confronter. Disons dès à présent que le clergé français contemporain est infiniment supérieur au clergé d'autrefois, au moins sous le rapport de la tenue et de la décence extérieure.

*
* *

Le clergé français est une armée, commandée par quatre-vingt-dix généraux : les évêques.

La condition morale et sociale de l'évêque s'est transformée depuis la Révolution. L'évêque d'autrefois, celui de la fin du XVIII^e siècle, était un gentilhomme pourvu de revenus considérables qu'il dépensait à Paris ou à Versailles, un grand seigneur mondain et sceptique. « Il peut y avoir quatre ou cinq

évêques qui croient encore », affirmait, aux environs de 89, l'un des plus respectables curés de Paris ; et l'on sait le mot de Champfort : « Un curé doit croire un peu, sinon on le trouverait hypocrite... au contraire, le grand vicaire peut sourire à un propos de la religion, l'évêque en rira tout à fait... — » L'évêque d'aujourd'hui est bien loin de ces mœurs. De même origine que ses prêtres, réduit à un traitement plus que modeste, sincèrement et pratiquement pieux, il ne quitte guère son diocèse et pâit lui-même son troupeau. Notons entre l'évêque d'autrefois et l'évêque d'aujourd'hui une dernière et profonde différence. L'un régnait et ne gouvernait point : chapitre métropolitain, abbés ou prieurs, parlement provincial, seigneurs ecclésiastiques et laïques, il trouvait dans son diocèse, pour modérer et limiter son autorité, des individus et des corps d'autorité, d'influence égales à la sienne ; il n'était ni l'unique, ni même le principal collateur des emplois et des bénéfices ecclésiastiques ; et d'ailleurs, on comptait en France, avant la Révolution, environ 36.000 curés à titre ina-

movible, protégés contre son arbitraire par leur inamovibilité d'abord, et en outre par des tribunaux ecclésiastiques et laïques, procédant avec régularité et suivant toutes les formes judiciaires. — L'évêque d'aujourd'hui gouverne son diocèse en souverain absolu : les chapitres cathédraux n'ont plus, en fait, aucune participation au pouvoir épiscopal ; des souverainetés d'antan, laïques ou ecclésiastiques, le souvenir même est aboli : l'évêque nomme à tous les emplois. Et, d'autre part, il ne reste en France que 3.425 curés à titre inamovible, contre 34.000 succursalistes, amovibles au gré de l'évêque. Ces 34.000 succursalistes sont d'autant moins à l'abri de son arbitraire que les tribunaux ecclésiastiques n'existent plus que de nom : du moins ces tribunaux ont-ils perdu toute indépendance et ne s'astreignent-ils plus à l'observation des règles immuables instituées pour la sauvegarde des accusés. Dans la plupart des cas, du reste, l'évêque juge par lui-même et à lui seul, *ex informata conscientia*, déplace ses prêtres, les suspend ou les interdit sans même les entendre et

sans les admettre à se disculper. Quant aux tribunaux laïques, ils repoussent systématiquement, par des fins de non-recevoir, les prêtres qui en appellent à eux des sentences épiscopales.

Cette extension démesurée donnée aux pouvoirs de l'évêque est l'œuvre de Napoléon. C'est lui qui, par instinct despotique, et, remarque Taine, pour « n'avoir affaire qu'à un seul homme, a un préfet de l'ordre spirituel, aussi maniable que son collègue de l'ordre temporel », a brisé ou desserré toutes les entraves qui contenaient autrefois l'autorité épiscopale. Son calcul s'est trouvé faux, ajoute notre auteur : « Il avait voulu... convertir en agents de l'Etat des dignitaires de l'Eglise, faire des potentats qui fussent des fonctionnaires. Insensiblement le fonctionnaire a disparu ; seul le potentat a subsisté et subsiste. »

Le potentat, certes, « a subsisté » ; mais peut-on dire que le fonctionnaire ait « disparu » ? — Par sa nomination, par ses occupations, par ses qualités et jusque par ses défauts, l'évêque français, ce me semble,

est, aujourd'hui plus que jamais, un fonctionnaire.

S'il reçoit du Saint-Siège l'institution canonique, c'est, aux termes du Concordat, le chef de l'État qui le *nomme*. Nomination et institution résultent, en pratique, d'une entente officieuse entre la cour romaine et le gouvernement. Mais les deux pouvoirs se placent, pour apprécier les titres de leurs candidats respectifs, à des points de vue très différents, parfois opposés. Ce que réclame des siens le ministre des cultes, c'est de la souplesse d'esprit, un caractère conciliant, des aptitudes administratives, et tout au moins quelque semblant de sympathie à l'endroit des institutions républicaines. Rome, elle, veut des évêques de mœurs inattaquables et de doctrine sûre. Ces divergences de vues ou, tout au moins, de points de vue, se résolvent d'ordinaire par des concessions réciproques; et, à en juger par les intrigues et les démarches qui le déterminent, le choix d'un évêque ne se fait pas dans des conditions bien différentes du choix d'un préfet, par exemple. Ce qui complète

l'analogie, c'est que les aspirants à la mitre ne se montrent ni plus détachés, ni moins impatients que les candidats à n'importe quelle fonction publique. Nous ne sommes plus au temps où les clercs n'avaient « d'autre part à leur élévation que leurs refus et leurs larmes¹ », où les Basile et les Jean Chrysostome fuyaient ces dignités que l'on ne mérite plus du moment qu'on les a désirées. Et, si le recrutement du bas clergé se fait chaque jour plus difficile, en revanche le fardeau de l'épiscopat, redoutable aux anges mêmes, — *onus ipsis angelicis humeris formidandum*, — ne paraît rebuter personne.

Fonctionnaire par sa nomination, l'évêque l'est encore par ses occupations, du moins par beaucoup d'entre elles. Chez lui, l'homme de prière se double d'un bureaucrate; et, s'il a les qualités du bureaucrate, — ordre, application, ponctualité, — il en a aussi les défauts. Très jaloux de son autorité, il s'entoure, le plus souvent, d'hommes médiocres, dont la médiocrité même le rassure, et, quoique

1. MASSILLON

pour d'autres raisons, n'a pas plus les sympathies du bas clergé que ne les avait son prédécesseur de l'ancien régime : à la morgue du gentilhomme, il a substitué, dans ses rapports avec ses prêtres, le ton rogue et l'attitude guindée de l'homme en place. Tout autres sont ses rapports avec les personnages officiels, avec les bureaux, dont il dépend en quelque mesure : car il joint, encore fonctionnaire en ce point, au sentiment très développé de la hiérarchie, le perpétuel désir de l'avancement. Un mot qui, pour lui, devrait n'avoir pas de sens : il a renouvelé, le jour de son sacre, le vœu de chasteté que prononcent les sous-diacres et contracté avec son Église un mariage indissoluble. Mais ce mariage n'est indissoluble qu'en théorie. Tel diocèse éloigné ou pauvre a la réputation de n'être qu'un pied-à-terre provisoire, et l'on voit des évêques demander leur « changement » quelques mois après leur intronisation. Pour l'obtenir, ce changement, qui est aussi un avancement, ils se mettront en campagne, assiègeront le ministère des cultes, et puisque aussi bien ils y ont leur dossier et y sont notés comme des

préfets, ils feront en sorte que les notes soient favorables et le dossier aussi bourré que possible de recommandations efficaces.

Je ne voudrais pas dépasser la mesure, et j'ai hâte de dire qu'il s'en trouve, parmi nos évêques, que d'éminentes vertus et le sentiment profond de leur dignité distinguent essentiellement du fonctionnaire mitré dont je viens d'esquisser la physionomie. Mais ce sont là des évêques exceptionnels ; et l'évêque *moyen*, celui que j'ai dû prendre pour type, est un ecclésiastique de teinte neutre, qui ne compte ni parmi les meilleurs ni parmi les pires ; qui rassure à gauche sans effrayer à droite, et met tout son art à se tenir à égale distance de Rome et de Paris, non toutefois sans incliner vers Paris et le ministère. Cet évêque-là ne manquera pas une occasion de protester de son orthodoxie : mais que des lois de combat soient édictées contre l'Église ou des mesures vexatoires prises contre les catholiques, il ne trouvera pas un mot d'indignation ou de blâme. Ce successeur des apôtres n'a rien d'un apôtre ; il professe pour le pouvoir séculier un respect inaltérable, et,

à trop commenter le *rendez à César ce qui est à César*, a oublié la seconde moitié du précepte. Saint Ambroise arrêta Théodose aux portes de sa cathédrale : l'évêque dont je parle l'irait recevoir sur le parvis, et l'appellerait son « dieu tutélaire¹ », à moins qu'il ne le qualifiât de « Christ temporel », suivant le mot dont un prélat contemporain désignait naguère le chef de l'État.

Si les évêques français, considérés individuellement, ne sont pas tous, il s'en faut, à la hauteur de leur tâche, que dire du corps épiscopal ? « Nous n'avons pas d'épiscopat », s'écriait douloureusement, en 1895, M. Philippe de Grandlieu². Et, de fait, nos évêques s'isolent chacun dans sa petite principauté indépendante, et non seulement ne délibèrent jamais en commun, mais encore ne paraissent s'entendre ni sur les idées ni sur les moyens d'action. Menacées par la loi d'accroissement, les congrégations ont reçu, au sujet de la conduite à tenir, les instructions les plus

1. Mot du prince de Rohan, premier aumônier, dans une requête adressée à Napoléon.

2. *Le Figaro*, numéro du 6 mai 1895.

opposées : ici on leur a prêché la soumission, ailleurs, la résistance ; tel suffragant, — vérité à Reims, erreur à Beauvais, — ne s'est pas fait faute de contredire son métropolitain ; et l'on a pu constater le même désaccord lors de la réunion, en 1896, du Congrès ecclésiastique de Reims. Ce spectacle d'anarchie n'a pas été sans scandaliser bien des âmes. Et l'épiscopat, qui représente essentiellement l'autorité, a vu diminuer, en ces dernières années, dans d'appréciables proportions, son autorité morale.

*
* *

Sous leur dépendance immédiate, les évêques ont environ 40.000 prêtres, qui forment le clergé *séculier*. — Le clergé séculier se recrute presque exclusivement dans les classes laborieuses, et le recrutement s'en fait de plus en plus difficile.

La foi est allée s'affaiblissant dans la nation, et, du même coup, l'ambition des pères de famille a changé d'objet : tel paysan riche qui eût aspiré jadis à voir son fils curé se propose

aujourd'hui pour idéal d'en faire un employé ou un instituteur. Le prêtre, d'ailleurs, s'est aliéné les sympathies officielles ; on ne l'exempte plus du service militaire ; amovible et soumis à l'arbitraire des évêques, il abdique, entrant dans les ordres, indépendance et sécurité. En un mot la « carrière » ecclésiastique a perdu tout attrait humain. De là le petit nombre des vocations. C'est dans la partie la plus déshéritée des classes rurales qu'il faut maintenant aller chercher les clercs ; « et encore, remarque un observateur compétent¹, on ne réussit à garder ceux qui viennent de là qu'à la condition de les élever en serre close, loin de tout contact ; chaque fois qu'on les a laissés jusqu'à un certain âge dans les séminaires mixtes, leur vocation s'est évaporée ».

Ces « serres closes » où, grâce aux subventions des fidèles, les jeunes clercs grandissent à l'abri de toute influence troublante, sont les petits séminaires d'abord, puis les grands séminaires. Dans ces derniers établissements

1. Émile OLLIVIER, *l'Eglise et l'Etat au Concile du Vatican*.

se spécialise et se parachève l'éducation commencée dans les autres. Pendant cinq années, l'imagination, l'intelligence, et surtout la volonté du séminariste y sont soumises à un entraînement savamment progressif et façonnées de manière à ce que l'empreinte une fois reçue, ne s'efface jamais. Elle ne saurait être trop profonde. Dès sa sortie du séminaire, le prêtre nouvellement ordonné, qui a vécu jusque-là dans une atmosphère rare et surchauffée, se trouvera, brusquement et sans transition, exposé à tous les vents du siècle. Où que l'appelle son ministère, ces vents glacés l'envelopperont de leur tourbillon, l'étourdiront de leurs sifflements discordants...

Le prêtre de campagne n'est ni ce doux abbé *Constantin*, ni le répugnant curé de Béranger : c'est le « garnisaire en résidence » dont parle Taine, le factionnaire qui « fait correctement sa faction solitaire et monotone » et, depuis quelque vingt ans, « inquiète et troublée ». Je ne sais pas de vie plus digne que la sienne de compassion et de

respect. Et d'abord, s'il ne meurt pas de faim, c'est tout juste : son traitement, casuel compris, n'atteint pas 1.200 francs en moyenne. Mais je le plains moins de sa pauvreté que de son isolement, de son abandon.

Le curé d'autrefois était le premier au village par l'influence morale ; il avait la direction des âmes dont il a gardé la charge. Rien ne reste au curé d'aujourd'hui de ce patronage séculaire. Il dit, pour quelques femmes, dans une église délabrée, dont la cloche est sans écho, sa messe solitaire, où les hommes ne viennent pas. Nos paysans (c'est là un phénomène particulier à notre époque et sur lequel je reviendrai) n'ont plus de besoins religieux. Ils ont oublié le sens des cérémonies du culte ; le prêtre n'est pour eux qu'un fonctionnaire d'un genre spécial, un fonctionnaire dont la présence ne les étonne pas, dont l'absence les étonnerait, mais dont le rôle leur échappe, et auquel ils n'ont recours que dans de rares occasions et par un reste d'habitude. L'habitude elle-même est, d'ailleurs, en voie de s'affaiblir. Les gens influents de nos communes, — maire, instituteur, con-

seillers municipaux, — lisent les journaux à un sou, font profession de libre pensée, soumettent le curé, en plus d'un endroit, à ce régime de taquineries exaspérantes et de petits supplices compliqués où se plaît la malice paysanne ; et leur exemple éloigne de toute pratique religieuse bien des hésitants et des timides.

Contre le découragement qui l'opprime et les démons de la solitude qui l'assaillent, à qui le pauvre prêtre de campagne demanderait-il secours ? — Il est dépourvu de toute ressource intellectuelle : l'argent lui manque pour acheter des livres et il n'a pas le goût d'en lire. La conférence de chaque mois chez le curé de canton, la retraite ecclésiastique annuelle, voilà les seules occasions qu'il ait de se retremper, de renouveler sa provision de courage. De loin en loin, et c'est là sa seule distraction, il réunit à sa table quelques confrères ; mais ses confrères, s'ils l'aident à remplir le vide d'un après-midi, ne peuvent rien pour le consoler, soit qu'ils souffrent des mêmes souffrances, soit que chez eux la souffrance ait fait place à une sorte de résigna-

tion hébétée. Quant à l'évêque, il est trop haut et trop loin, le plus souvent trop indifférent ou trop sec, et lui non plus ne prononcera pas le mot de soulagement, l'énergique et doux *sursum corda* qui relèverait les forces, ranimerait le zèle défaillant. Aussi le zèle, inévitablement, finit-il par s'éteindre. Sans influence morale ni sécurité matérielle, toujours sous le coup d'un déplacement possible, partagé entre la crainte de s'aliéner l'évêché et celle de s'attirer des antipathies locales, opprimé, en un mot, et méconnu, l'humble desservant en vient à se méconnaître lui-même : sa piété se tourne en routine, et son sacerdoce en métier (« le plus pénible dans notre *métier*, me disait naïvement un brave curé de campagne, c'est de *travailler* à jeun »). Le sentiment qu'on lui avait inspiré de sa dignité et de son rôle surnaturel s'atténue progressivement, et, dans la mesure même où décroît la flamme intérieure, son action extérieure se resserre et se rétrécit. Il finit par s'ankyloser en une attitude de résignation passive, et, las de s'être offert à tous, par ne se donner à personne.

J'ai dit les misères, voire les petites misères du prêtre de campagne : je ne méconnaissais pas ses grandeurs. — Notre bas clergé rural, s'il n'a pas l'héroïsme qui fait les apôtres, a du moins la conception la plus élevée de ses devoirs. Il est, à tout prendre, par la pureté de ses mœurs et par son extrême, d'aucuns diraient par son excessive correction, — un clergé modèle,

« Ma venue à Paris, a dit Renan dans ses *Souvenirs d'enfance et de jeunesse*, fut le passage d'une religion à une autre... Maintenant, ce qu'on me présentait, c'était une religion d'indienne et de calicot, une piété musquée, enrubannée, une dévotion de petites bougies et de petits pots de fleurs, une théologie de demoiselles... » Pas un provincial débarquant à Paris qui n'ait éprouvé, à quelque degré, l'impression ici traduite. Il y a loin de nos chapelles rustiques et de leur cérémonial sommaire aux tièdes et confortables églises parisiennes ; loin du prêtre de campagne au prêtre des grandes villes. L'un et l'autre pourtant courent mêmes dangers et sont également exposés à perdre, de façon

plus ou moins complète, la notion de leur sacerdoce : l'un, isolé et délaissé, subit la tentation du découragement ; l'autre, trop entouré peut-être, cette « fascination de la frivolité » dont parle le Livre de la Sagesse.

Perdus dans la foule indifférente et baignant, pour ainsi dire, dans une atmosphère corrompue où se dépriment les caractères et s'amollissent les volontés, quoi d'étonnant à ce que les prêtres des grandes villes n'échappent pas tous à l'influence du milieu ? Chez eux, le jugement s'obscurcit à la longue, ou le ressort moral se détend... Tel curé de quartier riche mènera sa paroisse avec un souci de l'ordre extérieur et de la bonne gestion administrative exclusif de toute préoccupation d'apostolat. Prêche-t-il la charité, il la représentera comme « la plus sérieuse garantie » de la « sécurité » sociale. Tel autre fera de son église un théâtre sur lequel s'exhiberont, pour le bon motif, actrices et femmes du monde, devant un public, non plus de fidèles, mais de dilettantes¹. Tel

1. J'extraits d'un journal (numéro du 25 décembre 1897) les lignes suivantes : « La messe de minuit à... a offert cette année un

vicaire à la soutane trop bien coupée, au chapeau doublé de satin blanc, fréquentera les salons, y commentera le roman à la mode, y résoudra les cas de conscience dont s'embarrassent les perruches mystiques. Et je ne parle pas ici des mauvais prêtres, produits monstrueux de la corruption des grandes villes, de ces êtres hybrides que décèlent le fuyant de l'allure et je ne sais quel trouble du regard... Les grandes villes, d'ailleurs, réunissent tous les contrastes, et si les prêtres « fascinés » ou dévoyés y sont nombreux, elles renferment, en revanche, une élite sacerdotale obstinément réfractaire aux influences ambiantes ; et l'on y rencontre çà et là de ces héros pacifiques, la gloire du sacerdoce et de la nature humaine, — l'on y rencontre aussi des saints.

*
* *

Le clergé séculier a pour auxiliaire le clergé

attait tout spécial. M. X... y a exécuté, avec une remarquable virtuosité, plusieurs *solis* de violon. La partie de chant était tenue par M^{lle} Z... Au résumé, fin régal pour les *dilettantes* dont le *hasard* ou les sentiments religieux avaient guidé les pas vers la vieille église. »

régulier, et s'appuie sur ces corps d'élite qu'on appelle les ordres religieux.

Les ordres religieux (*ordres* proprement dits, *congrégations*, *communautés*) sont l'une des grandes originalités du catholicisme. Non qu'il n'ait existé et n'existe, dans d'autres religions, des associations analogues, sous de certains rapports, aux associations catholiques ; mais celles-ci se distinguent de toutes les autres par deux caractères fort nets : seules elles ont donné des fruits, fruits de sanctification individuelle, fruits de charité ; seules elles se sont développées et diversifiées à la manière des corps organisés, sous l'impulsion de je ne sais quelle force créatrice et régénératrice. « L'apparition des institutions religieuses, a dit Balmès, a été l'expression et la satisfaction de grandes nécessités sociales. » Et, de fait, si le principe transformiste « le besoin crée l'organe » s'est jamais appliqué en matière sociale, c'est dans l'histoire de l'institution monastique qu'il en faut chercher la plus surprenante vérification.

Les solitaires de la Thébaïde avaient été, au III^e et au IV^e siècle, l'étonnement et la

leçon d'un monde matérialisé, en voie de rétrograder vers la sauterelle primitive. Du VI^e au XII^e siècle, de saint Benoît à saint Bernard, les monastères deviennent les asiles de la piété et de la science, et aussi des lieux de repos pour les âmes pacifiques fuyant une société en dissolution : dans les abbayes bénédictines se réfugia la civilisation menacée. Au XIII^e siècle, les ordres mendiants apparaissent, et, pour mieux stigmatiser la fausse pauvreté qu'affectent des sectes bizarres et la richesse devenue scandaleuse d'un clergé simoniaque, donnent l'exemple du parfait détachement : le *poverello* d'Assise, aux hailons radieux, retrouve et réalise, en ce siècle troublé, l'idéal de la vie chrétienne. Au XVI^e siècle, plus de soixante réformes ou créations d'ordres attestent la vitalité toujours renouvelée de l'institution monastique, une vitalité que surexcitent les progrès du protestantisme ; et c'est alors qu'à l'esprit d'insubordination et de libre examen Loyola oppose le principe militaire de l'obéissance passive. En dépit de toute l'énergie dépensée, l'édifice religieux n'en était pas moins à

reconstruire, en France particulièrement, dans les premières années du xvii^e siècle : les peuples, croupissant dans l'ignorance et la misère, avaient désappris le christianisme, et en même temps les mœurs cléricales s'étaient relâchées au-delà de ce que l'on peut dire. Mais Vincent de Paul apparaît, qui institue les Lazaristes et les filles de la Charité, — l'abbé de La Salle suscite les frères des Écoles chrétiennes ; et, d'autre part, le cardinal de Bérulle, M. de Bourdoise, le P. Eudes, M. Olier fondent des congrégations d'un type nouveau, vouées à la réforme de l'éducation ecclésiastique ; ils créent les séminaires où, désormais, sous la direction de maîtres vertueux et expérimentés, grandiront les clercs, à l'abri de toute influence extérieure. Élevé à l'école des sulpiens et des eudistes, le clergé séculier de la seconde moitié du xvii^e siècle et celui de tout le xviii^e siècle a été, bien à des égards, un clergé exemplaire. Mais, en revanche, le xviii^e siècle marque, pour les ordres religieux, une époque d'affaiblissement et de discrédit : c'est le siècle des vœux forcés, des fausses vocations,

des moines opulents et désœuvrés, du relâchement et des abus. La Révolution supprima les abus, mais en supprimant les ordres eux-mêmes. Il semblait qu'ils ne dussent jamais revivre. Et cependant, dès les premiers jours du Consulat, voici que les anciens plants, débarrassés des végétations parasites qui les étouffaient naguère, repoussent spontanément, et que de nouveaux plants surgissent çà et là, nombreux et vivaces. La sève depuis lors ne s'en est pas tarie ; si bien que, par le nombre, la sincérité, la variété des vocations religieuses, notre siècle finissant comptera, grâce à la Révolution, comme un siècle d'étonnante prospérité pour l'institution monastique.

Il y avait, en France, en 1789, environ 60.000 religieux (23.000 hommes et 37.000 femmes) ; il en existe actuellement environ 158.000 (plus de 30.000 hommes et près de 128.000 femmes). En France, à la fin du xix^e siècle, 158.000 personnes adjoignent au vœu de continence, que fait le clergé séculier, les vœux d'obéissance et de pauvreté, et tentent l'épreuve de la perfection.

Sur ces 158.000 personnes, 6.000 environ ont choisi « la meilleure part » et se sont vouées à la vie contemplative. Aujourd'hui comme au vi^e siècle, il importe qu'il y ait des *sapientum templa serena* où se puissent réfugier les âmes lasses des agitations vaines, qui aspirent à la paix dans le détachement; et il importe aussi que la république des théoriciens, la Salente rêvée par les faiseurs de constitutions trouve en quelques lieux choisis sa réalisation paradoxale. Les contemplatifs ne sont pas d'ailleurs ces égoïstes, aspirant au nirvâna dans une oisiveté abrupte, que dépeignent de grossiers détracteurs. Et d'abord le travail a beau n'être pour eux qu'un exercice accessoire, — ils travaillent. Ne travailleraient-ils pas qu'il faudrait, pour les juger équitablement, se placer au point de vue catholique : or le catholicisme est fondé sur l'idée grandiose de la réversibilité des mérites, sur ce dogme de la communion des saints qui établit entre les chrétiens un lien d'universelle solidarité. Les biens spirituels de l'Église appartiennent à tous ses membres; et le contemplatif ne

s'isole dans sa cellule qu'afin de mieux se consacrer au salut commun. Il combat pour les faibles, expie pour les méchants et, dans le mécanisme de la vie chrétienne, remplit l'office d'un contrepoids nécessaire, lequel supprimé, tout l'équilibre moral se romprait infailliblement.

Les 6.000 contemplatifs ne sont d'ailleurs, dans l'armée des réguliers, qu'une faible cohorte : restent environ 152.000 religieux dont l'utilité n'a pas besoin d'être démontrée. Ceux-là sont les « bienfaiteurs par institution », les « corvéables volontaires » qui exercent la charité sous toutes ses formes. La *charité*, telle paraît bien être, en ce siècle disputeur et verbeux, saturé d'arguments et de controverses, la vocation spéciale, appropriée aux besoins du temps, des instituts monastiques. La Charité ne discute pas, n'ergote pas ; elle rase les murs, se fait petite, se penche, attendrie et silencieuse, sur les misères humaines. Ce silence attendri, son seul argument, est aussi le meilleur de tous. C'est ce qu'ont très bien senti les femmes : elles ont en elles ce je ne sais quoi de divin dont

parle Tacite, et, d'instinct, sont accourues, de plus en plus nombreuses, offrir leur dévouement à une société que le dévouement seul peut toucher. Le nombre des religieuses s'est accru, en France, depuis cent ans, dans des proportions inouïes. Il y en avait, en 1789, 37.000 ; il y en avait 86.000 en 1866 ; on en compte actuellement 128.000, réparties en un nombre considérable de congrégations et de communautés, qui, sous des noms souvent bizarres, parfois même presque choquants (Franciscaines de la petite famille du Sacré-Cœur de Jésus ; Augustines de l'intérieur de Marie) poursuivent à peu près toutes le même but et se consacrent au soulagement des misères physiques et morales¹.

1. Il ne saurait être question, dans cette étude d'ensemble, d'aborder l'examen des règles propres aux différents ordres. Ces règles, d'ailleurs, diffèrent beaucoup moins entre elles qu'on ne le croirait au premier abord. Elles valent et se distinguent surtout par l'esprit dans lequel elles sont appliquées. Ainsi la loi de l'obéissance absolue est commune à tous les ordres : saint Benoît ordonne à ses disciples d'obéir dans les choses même impossibles ; et saint François d'Assise, au rapport de saint Bonaventure, voulait que le religieux se laissât manier comme un corps sans vie, *corpus exanime* : « Ce sont des morts que je veux, non des vivants », disait-il, — *mortuos non vivos ego meos volo*. Saint Ignace n'a fait que lui emprunter cette image. (Cf. RAVIGNAN, *De l'Existence et de l'Institut*

*
* *

Séculière et régulière, nous venons de passer en revue l'armée cléricale. Cette armée évolue et combat. Quel est son *mobile d'action*, le ressort intérieur qui la pousse en avant ? — Ce ressort intérieur, c'est la foi.

Non pas cette foi hallucinée que Taine a décrite, « faculté extraordinaire » opérant « à côté et parfois à l'encontre de nos facultés naturelles », et qui, dans les cas extrêmes et lorsqu'elle atteint son maximum de développement, engendre des « perceptions positives », de « véritables sensations physiques ». Entre la foi catholique et cette « seconde vue, » le plus souvent malade, il n'y a pas de lien psychologique à établir : au point de vue du théologien, « sensations » et « perceptions, » — celles même supposées dues à l'action divine, — n'ont qu'une réalité toute

des Jésuites.) D'où vient cependant que le *corpus exanime* des Franciscains n'ait jamais fait le bruit du fameux *perinde ac si cadaver essent*, tant reproché aux Jésuites ? — De ce que les deux ordres ont appliqué la même règle dans un esprit très différent.

subjective¹. Et si, chez quelques individus exceptionnels, de telles perceptions accompagnent l'acte de foi, du moins n'en sont-elles pas le « cas extrême »; et elles n'en garantissent pas la valeur.

La foi catholique n'est pas davantage cette foi vide et sans contenu des néo-chrétiens, la vague « affirmation du bien » qu'ils nous proposent²; elle ne se confond pas avec « la conscience en nous de notre progrès moral ». C'est une foi positive et nettement définie, où l'effort trouve sa cause et sa raison suffisante avant d'y trouver sa « récompense ». Il y a, certes, une hygiène de la volonté, applicable à l'acquisition des vérités morales, et c'est en ce sens que l'on peut dire, avec M. Paul Desjardins, que « l'action bonne éclaircit les doutes de l'esprit ». Mais, à l'origine de toute action bonne, la doctrine catholique pose un acte de foi : le missionnaire qui brave les supplices, — *debitricem*

1. Cf. saint THOMAS, *Somme théologique*, III^e partie, question 76. — L'abbé DE BROGLIE, *le Présent et l'Avenir du catholicisme en France*.

2. Cf. PAUL DESJARDINS, *le Devoir présent*.

martyrii fidem, — la sœur de charité qui s'épuise au chevet des malades, avant de se dévouer ont commencé par croire et ne se dévouent que pour avoir cru. Au rebours de la foi vague et née de l'action des néo-chrétiens, la foi catholique, en un mot, apparaît comme le plus précis, le plus décisif des mobiles d'action.

*
* *

Nous connaissons le mobile d'action de l'armée cléricale : un mot sur ses *moyens d'action*.

Ces moyens d'action sont très divers ; l'on ne saurait en donner une énumération complète : j'en distingue, à première vue, trois principaux.

Et d'abord le clergé agit par le moyen de l'éducation. — L'Église, au jour du baptême, marque l'enfant d'une marque indélébile : dès ce jour, elle commence à veiller sur lui ; et avec d'autant plus de sollicitude que les impressions premières sont les plus vivaces

de toutes : l'homme fait, s'il vient à s'écarter de la route tracée, finira presque infailliblement par décrire cette « courbe rentrante » dont parle Joseph de Maistre, « qui le ramènera au point dont il était parti ». L'Église, qui sait tout cela, tient pour essentielle son œuvre éducatrice, et de là vient qu'un très grand nombre d'instituts religieux se soient voués à l'enseignement. En dépit des lois de laïcisation, ces instituts reçoivent aujourd'hui, dans leurs écoles, près du tiers des enfants inscrits dans toutes les écoles primaires¹. A eux seuls, les 15.000 frères des Écoles chrétiennes comptent 350.000 élèves, et c'est à eux qu'on doit l'emploi des méthodes pédagogiques rationnelles et la plupart des perfectionnements qui ont, depuis trente ans, transformé l'enseignement primaire et lui ont donné, sur l'enseignement secondaire, une si incontestable supériorité relative.

1. *Résumé des états de situation de l'Enseignement primaire pour l'année scolaire 1895-1896.* (*Revue pédagogique*, numéro du 15 juin 1897.) — Chiffre des enfants inscrits dans toutes les écoles primaires : 5.533.511. Dans ce chiffre global, les élèves des écoles congréganistes (publiques et privées) comptent pour 1.634.705.

Si elle reste fort importante, la part du clergé dans l'éducation du peuple ne va pas moins diminuant, depuis qu'on expulse les congréganistes des écoles publiques et qu'on réduit les catholiques à la nécessité de bâtir et d'entretenir à leurs frais des écoles privées. En revanche, et malgré les limitations qu'a subies le principe de la libre concurrence, posé par la loi de 1850, l'influence cléricale s'est maintenue intacte et tend même à se développer dans l'enseignement secondaire : la moitié des jeunes gens qui le reçoivent passent par les mains des prêtres¹. On a beaucoup épilogué sur les causes de la préférence croissante que témoignent les familles bourgeoises en faveur de l'enseignement congréganiste ; on a attribué cette préférence au relèvement des frais de pension

1. Cf. les *Rapports* de M. Bouge, rapporteur du budget de l'Instruction publique (Exercices 1897-1898). — Au 1^{er} mai 1897, le nombre des élèves de l'Université était, d'après M. Bouge, de 84.839 ; celui des élèves des établissements congréganistes, de 84.569. — D'autre part, au cours de la période qui s'étend de 1890 à 1897, le nombre des élèves de l'État n'a augmenté que de 864 unités, tandis que le nombre des élèves des établissements congréganistes augmentait de 11.572 unités. (*Chambre des députés*, séance du 16 novembre 1897, discours de M. le ministre de l'Instruction publique.)

dans les lycées, à l'instabilité des programmes universitaires ; on y a vu la manifestation inattendue de je ne sais quel phénomène de *snobisme*... Voilà de minces explications et qui ne vont pas au fond des choses. La vérité, c'est qu'aujourd'hui, comme après 1848, la bourgeoisie prend peur ; elle s'épouvante, suivant un mot de M. Jaurès, devant son œuvre, et, sans oser la renier encore, cherche pour ses enfants des maîtres qui puissent, au nom d'une morale absolue et positive, leur inculquer efficacement les dogmes conservateurs de la sécurité sociale. Ce faisant, elle travaille contre elle-même, élève imprudemment entre ses enfants et les enfants du peuple, par elle émancipés de la tutelle cléricale, de redoutables barrières. Et ses aveugles soins tourneront d'autant moins suivant ses espérances que le clergé ne lui a pas rendu jusqu'ici le service qu'elle attendait de lui : il forme, dans ses collèges, des hommes de tenue plutôt que de principes, de passive résignation plutôt que de résistance et d'énergie.

Sur l'homme fait qui a gardé sa foi religieuse, le clergé continue d'agir par les *sacrements* dont il a la dispensation. Je n'ai pas à dire ici la vertu « surnaturelle » des sacrements, ni quels effets ils produisent sur les âmes indépendamment de l'intervention du prêtre. J'envisage les seuls effets de cette intervention et, placé à ce point de vue, n'ai à m'occuper que du sacrement de pénitence.

Le prêtre, au confessionnal, sonde les cœurs et les reins, met à nu, pour les panser, les plaies les plus secrètes, voit jouer à découvert les intimes ressorts qui donnent le branle au mécanisme des passions. Pour peu qu'il ait d'expérience et d'intelligence, il devient un connaisseur d'âmes incomparable, et, par suite, un directeur d'âmes, l'homme à qui l'on avoue ses fautes comme à un juge souverain, et à qui l'on dit tout le reste, comme au conseiller le mieux informé et le plus sûr. Ce double rôle de conseiller et de juge donne au prêtre une influence immense, qui peut s'exercer au plus grand profit de l'individu et de la société, mais qui tourne à leur détriment, s'il se laisse égarer, comme il arrive,

par l'esprit de domination et d'intrigue. Bien-faisante ou malfaisante, son action, en tous cas, pour s'exercer dans l'ombre, n'en est que plus effective.

Les sacrements sont à l'usage des seuls fidèles ; mais, par la *prédication*, le clergé agit, théoriquement du moins, sur l'ensemble de la société : la prédication a pour but, en effet, d'engendrer ou de ressusciter les âmes à la foi, aussi bien que de les confirmer dans la foi. A vrai dire, elle en est, de nos jours, à peu près réduite à ce dernier objet.

Il y avait, du temps de Lacordaire, « autour des catholiques pratiquants, un grand nombre d'hommes qui avaient au moins l'imagination chrétienne et un fonds de religiosité, des esprits souffrant de leur doute, enclins aux vastes spéculations, tourmentés par ce qu'on est convenu d'appeler les grands problèmes. Aujourd'hui on ne se pose plus de question du tout ; l'abîme s'est élargi... entre ceux qui croient et ceux qui ne croient pas, et quand ceux-ci ne sont pas installés dans la négation absolue, ils se jouent dans un

scepticisme curieux et parfaitement tranquille ». — Ces lignes, que j'emprunte à M. Jules Lemaitre¹, expliquent l'évolution qu'a suivie, depuis une cinquantaine d'années, l'éloquence de la chaire. Lacordaire avait créé un genre, celui de la conférence, admirablement approprié aux besoins de son temps et aux aspirations de son auditoire, genre composite où les concessions à l'esprit du siècle se mélangeaient, en un dosage savant, aux effusions pieuses, où l'argumentation se proposait pour but de « préparer les âmes à la foi² ». Mais les temps sont changés, et les âmes. Aussi les orateurs chrétiens ont-ils presque tous renoncé aux larges et fragiles démonstrations du grand dominicain pour s'en tenir, devant un public réduit aux seuls pratiquants, à l'exposition pure et simple du dogme et de la morale.

Ce n'est pas qu'à la diversité des tempéraments oratoires ne corresponde la variété dans les sujets choisis et aussi dans le ton de la prédication. Tel jésuite s'est fait une spécialité des questions sociales ; tel dominicain

1. *Les Contemporains*, deuxième série : *Le Père Monsabré*.

2. Le mot est de Lacordaire.

claironnant se donne les allures d'un sermonnaire de la Ligue, invective ses auditeurs, et pour un peu les traiterait de « bêtises » et de « jeunes veaux », à la manière du P. Garasse. Mais les arguments économiques du premier et les apostrophes du second ne s'adressent qu'à des croyants ; les autres, ceux qu'il faudrait gagner, ne viennent pas à l'église : ils n'ont même plus le vague instinct de curiosité sympathique qui, vers 1835, attirait en foule à Notre-Dame ces hommes dont on raconte qu'ils y attendaient Lacordaire en causant et en lisant les journaux, le dos tourné à l'autel...

II

LES OUAILLES

Je me suis efforcé d'isoler le clergé et de l'étudier en lui-même. Il s'agit maintenant de le situer dans le milieu contemporain. L'armée cléricale a, comme telle, un territoire à défendre et un territoire à conquérir. Où en est-elle de son œuvre de défense et de conquête ? A quels alliés, à quels ennemis a-t-elle affaire et quelle est la valeur des uns et des autres ? — Autant de questions dont les solutions présentes ont leurs éléments dans le passé.

*
* *

Il y aurait un livre à écrire sur l'évolution du « sentiment religieux » en France : je choisis à dessein l'expression la plus vague. L'on commencerait par déterminer le tempé-

rament de la nation, et l'on poserait en principe qu'elle n'est point religieuse. Je m'explique. Ce sérieux qui distingue les peuples anglo-saxons, par exemple, lui a toujours manqué, et son bon sens un peu terre à terre se prête mal aux spéculations désintéressées. La foi eut chez nous, au moyen âge, c'est-à-dire lors de son plein épanouissement, un caractère facétieux et familier qui tenait, pour une part, à sa naïveté même, mais qui tenait surtout à la légèreté d'esprit, au scepticisme gouailleur de la race...

L'invention de l'imprimerie, l'étude approfondie de l'antiquité, les découvertes scientifiques de la fin du xv^e siècle émancipèrent les esprits ; et l'on a pu prétendre avec apparence de raison que si, au siècle suivant, la France ne s'est pas faite protestante, c'est que la foi n'y était déjà plus assez vivace pour qu'une religion nouvelle s'y pût acclimater. Quelle que soit la valeur de cette hypothèse, il est certain que le xvi^e siècle nous donne, sous le rapport des idées religieuses, le spectacle de la plus étrange incohérence. C'est l'époque où le hardi et prudent Rabelais, — moine dans sa

jeunesse, curé sur la fin de ses jours, — poursuit de ses sarcasmes la papauté et le monachisme et résume sa philosophie en un « peut-être » énigmatique ; où Montaigne, catholique pratiquant d'ailleurs, compose le bréviaire du scepticisme : à sa suite, le chanoine Charron tiendra toutes les religions « étranges et horribles au sens commun » et l'immortalité de l'âme la chose « la plus utilement crue, la plus faiblement prouvée... ». Les uns et les autres, sans doute, mettent la foi à part de tout ce qu'ils disent et protestent de leur respect pour les vérités révélées ; mais cette protestation a tout l'air, dans leur bouche, d'une précaution oratoire, et leur pensée de derrière la tête reste parfaitement obscure. Leurs lecteurs et leurs disciples, les *libertins*, comme on les appelle dès lors, se chargeront, il est vrai, de l'éclaircir et conformeront le débraillé des mœurs au laisser aller de la doctrine.

Cependant, au siècle suivant, tout se range et s'apaise. Dieu, conçu comme une sorte de Louis XIV céleste, paraît régner sur les âmes pacifiées. Mais la soumission des âmes n'est

qu'apparente, et, si le roi n'a plus d'athées, Dieu garde les siens, qui se font petits et se terrent, mais se multiplient dans l'ombre. Nicole, après Mersenne, a une phrase célèbre¹ sur la grande hérésie du temps qui n'est plus, à l'en croire, le calvinisme ou le luthéranisme, mais bien l'athéisme. Bourdaloue, Fénelon, dénoncent le « bruit sourd d'impiété » dont leurs oreilles ont été blessées, et il n'est pas jusqu'à Bossuet que les échos d'un « siècle vraiment subtil... où tant d'âmes insensées cherchent leur repos dans le naufrage de la foi² » ne soient venus troubler dans sa sérénité olympienne. En réalité, le règne de Louis XIV est, comme le dit Sainte-Beuve³, « miné » d'incrédulité. Et il le compare à un pont magnifique, orné d'admirables statues. Les idées « ont traversé ce pont et passé dessous ». Elles reparaîtront au siècle suivant, « et plutôt grossies ». Mais, en attendant, l'autel, « adossé au trône, » paraît inébranlable. Le libertinage, d'ailleurs, n'est

1. *XLV^e Lettre.*

2. *Oraison funèbre de la Palatine.*

3. *Port-Royal*, liv. III, ch. XVI.

encore que de l'épicurisme; et la doctrine cartésienne, qui recèle en ses flancs, avec le dogme de la toute-puissance de la raison et du progrès indéfini, un optimisme d'essence révolutionnaire, ne portera que plus tard ses fruits d'incrédulité et de révolte.

Dès les premiers jours du xviii^e siècle, les voiles décents qui, sous le grand roi, dissimulaient toute plaie sociale, s'écartent d'un seul coup. Les libertins sortent de l'ombre où ils se tenaient cachés, et l'on s'aperçoit qu'ils y sont devenus légion. « Je ne crois pas qu'il y ait à Paris... cent personnes qui aient la véritable foi, » écrit la Palatine en 1722, et elle exagère à peine. Certes, le menu peuple est encore intact. Mais l'esprit d'incrédulité, jusqu'alors comprimé dans les salons, s'est insinué dans la bourgeoisie moyenne; et il y a pris une forme nouvelle : les nobles raillaient à la manière de Voltaire, sans arrière-pensée subversive et sans souci des conséquences; chez les bourgeois, l'incrédulité va devenir le passeport des revendications politiques. Ils professent avec Rousseau que l'homme est naturellement bon; c'est la société qui le

déprave : autant refuser toute valeur aux traditions quelles qu'elles soient, politiques ou religieuses, et dénoncer, comme injustes et corruptrices, les institutions existantes. Toute la Révolution est dans cet optimisme d'origine cartésienne ; et l'on s'étonne, si on la considère à ce point de vue, qu'un écrivain aussi pénétrant que Tocqueville en ait pu méconnaître le caractère foncièrement antireligieux. A coup sûr, le catholicisme a été persécuté, pendant la période révolutionnaire, moins comme doctrine religieuse que comme institution politique privilégiée. Mais la théorie philosophique au nom de laquelle la Révolution s'est accomplie, et qui substitue au principe d'autorité celui de l'infailibilité prétendue de la raison individuelle, — cette théorie antisociale est, de son essence, antichrétienne.

On sait ce qu'en a donné l'application pratique. Entre 1793 et 1795, le culte de la Raison fut le seul toléré en France, et il eut comme expression adéquate le régime de la Terreur. Au sortir de ce régime étouffant et du chaos révolutionnaire, un immense mou-

vement de réaction se produisit dans le sens catholique. Chateaubriand a éloquemment exprimé ce besoin de foi, cette avidité de consolations religieuses « qui venait de la privation même de ces consolations depuis de longues années... Les victimes de nos troubles dit-il (et que de sortes de victimes !) se sauvaient à l'autel, de même que les naufragés s'attachent au rocher sur lequel ils cherchent leur salut ».

Mais ce mouvement de réaction ne devait pas se prolonger. Napoléon ne le favorisa que dans la mesure où il le jugeait utile. En cela bien de son siècle, il tenait la religion pour un simple ressort de la politique, le clergé pour une sorte de « gendarmerie sacrée » proposée à la police spirituelle, — et ne les protégea qu'afin de les mieux asservir. Quant à la génération d'alors, grandie en pleine anarchie et façonnée au scepticisme par les événements, c'était une génération d'hommes d'action, c'est-à-dire d'hommes indifférents aux préoccupations spéculatives... Tandis qu'il promène ses drapeaux victorieux dans toutes les capitales de l'Europe, un peuple n'a pas

le loisir d'interroger son âme et de mesurer le vide qu'y laisse l'incrédulité.

On eût pu penser qu'une fois close l'ère des conquêtes, le mouvement de réaction religieuse interrompu dès les premières années du siècle reprendrait normalement son cours. Mais il était réservé à la Restauration d'inaugurer, en matière de conscience, un régime de compression et de tracasseries plus fatal à la religion que la persécution même. L'on vit, entre 1814 et 1830, se reformer, au plus grand détriment de l'un et de l'autre, l'alliance du trône et de l'autel. Le clergé lia son sort à celui de la monarchie, s'immisça dans la politique courante et ne tarda pas à occuper toutes les avenues sociales : « L'on n'arrivait plus à rien, pas même à être notaire, sans tenir à la main un billet de confession...¹ »

Cependant, à mesure que s'alourdissait l'atmosphère d'hypocrisie officielle, la nation se faisait plus irritable et plus nerveuse. Un vent d'impiété et de révolte souffla sur la

1. Émile OLLIVIER, *l'Église et l'État*, etc., ch. x.

France. En face d'une royauté vieillie, d'une noblesse partie pour l'émigration sceptique, revenue de l'émigration dévote, et d'un clergé accouplé à cette royauté et à cette noblesse et doublant son impopularité de la leur, — le peuple et la bourgeoisie se dressèrent. Le peuple était resté religieux jusque pendant la Révolution : en mai et en juin 93, il s'agenouillait encore, dans les rues, sur le passage du viatique. Sous la Restauration, il se fit gouailleur, puis hostile. Menacée de la tyrannie cléricale, la bourgeoisie relut Voltaire, fredonna les refrains de Béranger, éleva dans ses collèges une jeunesse impie et frondeuse¹. Si bien que, lorsqu'en 1830 sonna l'heure de l'émeute, les haines accumulées se ruèrent d'un même élan sur l'Église et sur la monar-

1. Sur l'incrédulité dans les collèges de la Restauration, les témoignages abondent. « Nous maudissions la Charte et les Bourbons ; l'Église n'était, à nos yeux, qu'une officine de mensonges se liguant avec la tyrannie des princes pour abrutir les peuples. » (Le P. Gratry, *Souvenirs de ma jeunesse*.) — « Qui osera jamais raconter ce qui se passait alors dans les collèges ? Les hommes doutaient de tout, les jeunes gens nièrent tout... La communion du Christ, l'hostie... servait à cacheter des lettres ; les enfants crachaient le pain de Dieu. » (Alfred de MUSSET, *la Confession d'un enfant du siècle*.) — Cf. THUREAU-DANGIN, *l'Église et l'État sous la monarchie de Juillet*, ch. III.

chie conjurées contre les libertés publiques.

On ne doutait pas, après la révolution de Juillet, que la prophétie de Montesquieu sur la mort du catholicisme ne fût sur le point de s'accomplir et qu'on ne dût bientôt savoir par expérience *comment les dogmes finissent*¹. « La présence d'un jeune homme dans une église provoquait, suivant un contemporain, presque autant de surprise que la visite d'un voyageur chrétien dans une mosquée d'Orient²; » les prêtres ne pouvaient, sans risquer d'être insultés et maltraités, se montrer en soutane dans les rues; le crucifix fut, par mesure administrative, supprimé dans les salles des Tribunaux. Jamais, en un mot, et nulle part, a dit Montalembert, on n'avait vu de nation aussi officiellement, l'on peut ajouter aussi foncièrement antireligieuse.

La période qui s'étend de 1830 à 1852 n'en devait pas moins être, pour le sentiment religieux, une période de progrès lents et disputés, mais continus et décisifs. Au lendemain même de la révolution, la tentative mémo-

1. L'article de Jouffroy est de 1829.

2. THUREAU-DANGIN, ch. 1.

nable du journal *l'Avenir* eut pour effet de modifier sensiblement l'état de l'opinion. « Tirer le catholicisme de sa situation de vaincu, le dégager des ruines de la Restauration, lui faire prendre, comme d'assaut, sa place dans la société nouvelle, chercher pour lui, dans le droit commun et la liberté, une force qu'il ne pouvait plus trouver dans la faveur du gouvernement et une popularité que cette faveur ne lui avait jamais attirée, tel était le dessein de ce nouveau journal¹. » Il vécut quelques mois à peine, assez cependant pour relever le moral des catholiques et pour habituer, sinon pour convertir les esprits à l'idée, alors toute nouvelle pour eux, d'un accord possible entre le catholicisme et la démocratie.

L'impulsion donnée par *l'Avenir* ne s'arrêta pas, le journal disparu. — Lacordaire, en 1835, monte dans la chaire de Notre-Dame; et, tandis qu'il ramène dans la basilique désertée les foules étonnées de s'y voir, son émule Montalembert constitue le « parti catholique »,

1. THUREAU-DANGIN, ch. 1.

assigne pour programme au nouveau parti la poursuite de toutes les libertés, notamment de la liberté d'enseignement, et, champion de l'Église, se place résolument sur le terrain du droit commun. L'affaiblissement progressif, puis l'apaisement des passions irréligieuses réveillées par la Restauration, les sympathies publiques restituées à un clergé qui avait perdu les sympathies officielles et ne prétendait plus au pouvoir, — tels furent les résultats de cette habile tactique. On put mesurer, en 1848, le chemin parcouru depuis 1830, et l'ampleur du terrain reconquis. La révolution de Juillet avait eu le caractère le plus nettement antireligieux ; en 1848, l'insurrection, loin de s'attaquer au catholicisme, s'efforça de se le rendre favorable : le peuple convia les prêtres à bénir les arbres de la Liberté. Quant à la bourgeoisie qui, en 1830, avait partagé, et l'on peut dire attisé, toutes les haines d'en bas, on la vit, en 1848, affolée et contrite, mendier le secours jusqu'alors dédaigné des forces religieuses. La fameuse loi de 1850, votée par ses pires adversaires de la veille, cette loi d'une portée incalculable,

qui substituait au profit du clergé, dans l'enseignement secondaire, le régime de la libre concurrence à celui du monopole, la *loi Falloux*, en un mot, restera comme l'impérissable monument de la repentance et des anxiétés bourgeoises.

En 1852 s'ouvre, avec le coup d'État, une période nouvelle dans l'histoire du sentiment religieux en France, période de recul et de revers qui dure encore ou dont nous venons à peine de sortir. Ce n'est pas ici le lieu de rappeler dans ses détails la guerre intestine qui s'alluma entre les catholiques à dater de la loi Falloux et les sépara en deux camps ennemis, celui des intransigeants, celui des politiques ; les premiers, brusquement convertis à l'absolutisme bonapartiste ; les autres, restés fidèles à leurs opinions libérales et résolus à ne demander qu'à la liberté le succès de leurs efforts. Les intransigeants eurent le dessus ; ils acclamèrent l'Empire, renouvelant une fois de plus, malgré les leçons du passé, la fatale alliance du trône et de l'autel, « la coalition, disait Montalembert indigné, du corps de garde et de la sacristie ». Les effets

d'une telle conduite ne se firent pas attendre. En un moment, tout le terrain péniblement gagné par les catholiques sous la monarchie de Juillet se retrouva perdu ; la méfiance et l'hostilité populaires, assoupies pendant vingt ans, se réveillèrent plus vivaces que jamais ; et la situation religieuse redevint, sur la fin du second Empire, ce qu'elle avait été vers 1830 : au sac de l'archevêché et de Saint-Germain-l'Auxerrois, en 1831, correspond, en 1871, l'assassinat des otages ecclésiastiques.

Les rancunes antireligieuses accumulées sous le second Empire devaient lui survivre. Les fondateurs de la troisième République les entretenirent avec soin comme un moyen de gouvernement, aidés d'ailleurs dans leur tâche par ces auxiliaires inconscients et d'autant plus précieux qu'on a justement appelés les radicaux de l'ultramontanisme¹. Les uns et les autres s'évertuèrent avec un zèle égal, quoique pour des raisons opposées, à dresser entre la démocratie et le catholicisme d'infranchissables obstacles, à irriter l'animosité et

1. Anatole LEROY-BEAULIEU, *les Catholiques libéraux, l'Église et le Libéralisme de 1830 à nos jours*.

les méfiances réciproques. Ils n'y ont que trop réussi. Jamais le clergé, jamais le catholicisme et le christianisme n'auront été plus impopulaires que pendant les vingt-cinq dernières années ; jamais la législation et les mœurs n'auront mieux exprimé cette impopularité. « Dans nos Parlements élus par le suffrage universel, la majorité maintient au pouvoir le parti qui fait la guerre à l'Église, qui, par système et par principe, est et demeure hostile à la religion catholique, qui a lui-même sa religion pour laquelle il réclame l'empire..., qui disperse les congrégations d'hommes, qui surtaxe les congrégations de femmes, qui incorpore les séminaristes dans les régiments, qui supprime le traitement des curés suspects ; bref, qui, par l'ensemble et toute la suite de ses actes, se proclame anticatholique... »

Depuis le moment où Taine écrivait ces lignes, la situation religieuse, à vrai dire, s'est quelque peu modifiée. Une grande initiative a été prise, une fois de plus la cause de l'Église a été dégagée de celle des partis. La politique de Léon XIII n'a pas encore donné

tous ses fruits, elle n'a pas triomphé de toutes les résistances. Mais l'encyclique du 16 février 1892 n'en marquera pas moins le début d'une ère nouvelle dans l'évolution du sentiment religieux en France. Je viens de noter les phases historiques de cette évolution. Reste à se demander quel est, à l'heure présente, l'état vrai de la *croissance* dans notre pays.

*
* *

La société française, à qui l'examine sous le rapport religieux, s'offre comme divisée en deux camps, celui des croyants (plus spécialement des catholiques) et celui des incroyants, — le premier, beaucoup moins vaste et bien moins peuplé que l'autre. D'après les évaluations les plus optimistes, il n'y a pas actuellement plus de dix millions de catholiques en France, et peut-être ce chiffre est-il encore exagéré¹.

1. Ce chiffre (confirmé par l'évêque d'Annecy), est celui de *l'Univers*. La France compte environ 35 millions d'individus nés dans la religion catholique, et, en ce sens, on peut encore dire, avec le Concordat, que cette religion est celle « de la « grande majorité du peuple français ». Mais il n'y a pas plus

Ces dix millions de catholiques peuvent se subdiviser en deux groupes.

Un premier groupe, — le plus étroit, — comprend les fervents, les pratiquants, ceux-là dont la foi est vivante et agissante, qui sont animés de l'esprit de pénitence et de sacrifice, de l'esprit chrétien en un mot; qui s'approchent des sacrements, soutiennent de leurs deniers et de leur influence morale les œuvres de charité et de propagande catholiques. De ces véritables *fidèles*, appartenant à toutes les catégories sociales et disséminés sur toute l'étendue du territoire, la trempe n'est pas uniforme. Les uns s'inspirent de l'idéal le plus élevé, de la conception la plus noble et la plus abstraite du devoir. Chez d'autres, les pratiques l'emportent sur la pratique, et sur la dévotion, les dévotions. Et à l'usage de ces derniers s'est propagée toute une littérature naïvement mystique, douceâtre à donner la nau-

de 10 millions de *baptisés* dans la vie desquels les préoccupations religieuses tiennent une place importante, et il n'y a pas, à beaucoup près, 10 millions de *pratiquants*. — Dans telle commune rurale que je pourrais citer, sur 160 hommes, l'on en voit 3, en moyenne, à la messe du dimanche; dans telle localité des environs de Paris, 25 personnes (sur 30.000) font leurs Pâques. Il serait facile de multiplier ces exemples.

sée, dont le catholicisme n'est pas plus responsable que ne l'est la cathédrale de l'ignoble échoppe abritée sous ses contre-forts. Les âmes primitives qui s'assimilent ces fades productions valent mieux, par la bonne volonté, par l'énergie tournée au bien, que le pain de rebut dont elles se contentent¹. Unies aux âmes d'élite dont il a été parlé d'abord, elles forment un noyau solide et compact, sur lequel les influences ambiantes n'ont pas de prise et qui, à sa force de résistance, joint une puissante force d'attraction.

A ce groupe restreint et nettement circonscrit se rattache un groupe plus nom-

1. J'ouvre au hasard l'un des innombrables « livres de piété » auxquels je viens de faire allusion, et j'y trouve l'historiette suivante : « Marie offrait à Dieu les calomnies qu'on avait forgées contre elle; tout à coup elle entendit une voix qui lui disait ces paroles : « Jamais vous ne m'avez fait de prière ni d'offrande plus agréable, ma fille; elle m'a percé le cœur... » Les paroles suivantes lui furent dites aussi par Notre-Seigneur : « Ma fille, quand vous êtes malade, je vous embrasse de ma gauche, et quand vous êtes en santé, je vous embrasse de ma droite; mais sachez que, lorsque je vous embrasse de ma gauche, mon cœur tout plein d'amour est plus près de votre cœur où je fais ma demeure. » — Ces imaginations ridiculement sensuelles n'ont rien de commun avec la piété chrétienne, et il y a loin de cette langue flasque au rude latin liturgique, qui tantôt s'illumine de rayons célestes et tantôt reflète les feux de l'enfer.

breux, mais de valeur infiniment moindre. La foi, toute routinière, de ceux qui le composent, ne manifeste que la force de la coutume ou la préoccupation, plus ou moins bien entendue, de l'intérêt social. « Autrefois l'on croyait sans pratiquer; aujourd'hui l'on pratique sans croire » : c'est aux catholiques dont je parle que s'applique ce mot d'un prélat. Ils suivent les offices, mais ne font guère que s'y ennuyer avec décence; mourront confessés, mais vivent dans un état de complète apathie morale. Et il faut, en dépit des apparences, les ranger parmi les *négatifs*, s'il est vrai que la crise morale dont nous souffrons soit faite, suivant une formule de M. Édouard Rod, de l'antagonisme des *négatifs* et *positifs*, de ceux qui « tendent à détruire » et de ceux qui « tendent à reconstruire ».

En face du camp catholique, tel que je l'ai décrit, se développe, à perte de vue, le camp adverse.

Et je le vois peuplé d'une foule immense, — petits bourgeois gonflés de vanité démagogique, paysans matérialisés, ouvriers nour-

ris de productions haineuses ou obscènes... Taine a caractérisé d'un mot leur état d'âme : « par un recul insensible et lent, la grosse masse, dit-il, est en train de redevenir *païenne* ». Le mot d'ailleurs est inexact, en ce qu'il ne s'agit pas ici d'un simple mouvement de régression. Le christianisme, lorsqu'il apparut dans le monde, eut affaire à des populations imbues de superstitions plus ou moins grossières, mais chez qui l'instinct et le préjugé religieux atteignaient une extrême intensité. De nos jours, c'est l'instinct religieux lui-même qui est en voie de s'affaiblir ; et au préjugé religieux s'est substitué, dans l'esprit des masses, le préjugé contraire. Voilà un phénomène tout à fait nouveau en histoire, et dont la gravité égale au moins la nouveauté.

Il nous est aisé d'en discerner la nature, puisqu'à défaut d'une noblesse rentrée, depuis cent ans, dans le giron de l'Église, et d'une bourgeoisie qui, devant la menace du socialisme, s'appête à renier son œuvre anticléricale, un groupe d'hommes agissants et influents, — lettrés, savants, politiciens, — continue de

proposer aux masses l'exemple contagieux de l'irréligion.

Nihilistes harmonieux et subtils, élevés à l'école de Renan, pour qui la vérité n'est qu'un mirage, la vertu, une satisfaction personnelle à l'usage des délicats ; analystes découragés d'agir et déconseillant l'action ; naturalistes voués à la description des laideurs sociales et concluant à la négation de la liberté et de la responsabilité humaines ; littérateurs purs, à la Flaubert, professant la doctrine de l'art pour l'art, et que l'écrivain n'a pas la mission d'enseigner ou de consoler, mais seulement de « se cultiver » ; romanciers et dramaturges sans pudeur, spéculant sur la luxure des foules ; journalistes attisant les haines de classes et soufflant la guerre civile... — depuis le haut jusqu'au bas de l'échelle intellectuelle, les lettrés, dont mille échos redisent les idées et popularisent jusqu'au tour d'esprit, les lettrés, pris dans leur ensemble (et toutes exceptions réservées) sont assurément des *négatifs* et des destructeurs.

Ce que les lettrés insinuent, les savants

l'affirmant : ceux-là conseillent le scepticisme, ceux-ci prêchent la négation brutale. Pénétrés de l'excellence de leurs méthodes et les appliquant à tous les genres de connaissance, ils nient l'idéal et l'au-delà comme non susceptibles de démonstration expérimentale. Et ils exercent sur les foules un ascendant souverain. Éblouies des résultats obtenus par la science, elles accordent à ses interprètes plus de crédit qu'elles n'en accordèrent jamais à ceux de la foi, et les en croient sur parole, non seulement lorsqu'ils promettent d'étendre indéfiniment leur empire sur la matière, mais encore lorsqu'ils annoncent la prochaine substitution de la morale et de la religion scientifiques à la morale et aux religions traditionnelles.

A longue distance dans l'ordre intellectuel des lettrés et des savants, viennent enfin les hommes politiques. Ceux-ci traduisent en langage vulgaire les théories abstraites, transforment en armes de combat les arguments spéculatifs ; et, forts de la connivence des lettrés, forts des contradictions que dénoncent les savants entre la science et la foi, vont

exploitant, au profit d'une secte et au mieux de leurs intérêts électoraux, l'idée, féconde en conséquences pratiques, d'un perpétuel et nécessaire antagonisme entre l'Église et la société moderne.

*
* *

Il semblerait, à s'en tenir aux considérations qui précèdent, que la cause de la religion traditionnelle fût, en France, désespérée. Mais, si l'on change de point de vue et que l'on se place sous un autre angle, le ciel apparaît moins noir, l'horizon moins menaçant.

Et d'abord, le double conflit, plus haut signalé, — conflit entre la science et la foi, d'une part, et, d'autre part, entre l'Église et la société moderne, — s'est déjà pacifié dans beaucoup d'esprits.

La Science, qui se traîne sur la route de la vérité, « baissant toujours vers la terre son front sillonné d'algèbre », et la Foi qui, semblable à la Victoire acéphale, marche, les ailes ouvertes, vers un but pressenti, — la science

et la foi ne se contredisent pas inévitablement ; et le croyant n'a que faire d'interposer entre sa raison et son cœur la fameuse « cloison étanche » dont a parlé Renan. Réduite à l'étude des phénomènes et n'ayant rien à nous dire sur l'origine et la fin des choses, incapable d'ailleurs de se suffire à elle-même et d'affirmer seulement, sans le secours d'une métaphysique, l'existence du monde extérieur, la science a son domaine propre, absolument séparé de celui de la foi. C'est ce dont on s'avise depuis peu ; et l'on a retrouvé du même coup cette vérité élémentaire, à savoir que la certitude rationnelle n'est pas le type unique de la certitude, qu'il existe une certitude morale et des vérités morales, que la foi a sa place marquée parmi les fondements de la connaissance. La science, à coup sûr, ne saurait faire faillite à ses légitimes promesses. Mais, à défaut d'une « faillite » de la science, il nous a été donné de constater de nombreuses « faillites » de savants. Tels d'entre eux s'étaient flattés de supprimer le mystère¹,

1. « Le monde est aujourd'hui sans mystères. » (BERTHELOT, *Origines de l'Alchimie*. Préface.)

d'assurer aux hommes, par la vertu de leurs méthodes, « le maximum possible de bonheur et de moralité¹ ». La vanité de ces prétentions, leur incohérence, l'absence d'esprit philosophique dont elles témoignent ont indisposé bien des gens et déterminé un mouvement de réaction dont les idées religieuses devaient naturellement profiter.

De même que le conflit entre la science et la foi, le conflit entre l'Église et la société moderne, ou, pour le nommer de ses autres noms, le conflit entre la liberté et l'autorité, entre la raison individuelle et la tradition paraît être en voie d'apaisement. Née au xviii^e siècle, l'idée qu'entre l'Église et la société moderne il n'y a pas d'entente possible n'avait guère fait, depuis la Révolution, que s'affermir, encouragée, il faut l'avouer, et, en une mesure, justifiée par les maladresses d'un clergé trop enclin à s'appuyer sur le pouvoir. Cependant, en dépit de ces maladresses et d'une équivoque savamment entretenue, il est aujourd'hui démontré que, si le

1. BERTHELOT, *la Science et la Morale*. (*Revue de Paris*, numéro du 1^{er} février 1895.)

clergé a pu, dans le cours de ce siècle, faire cause commune avec l'absolutisme, l'Église n'est pas pour cela l'ennemie doctrinale de la liberté¹. Elle croit, certes, et déclare être en possession, sur certains points essentiels, de la vérité absolue. Mais, ces points essentiels réservés, elle laisse libre carrière à toutes les opinions humaines, et d'ailleurs, dans les limites mêmes de son inflexible *Credo*, distingue entre les principes et l'application des principes. C'est ainsi que tout en condamnant, à un point de vue absolu, la liberté des cultes², expression de la liberté de conscience (et comment ne la condamnerait-elle pas, à moins de se condamner elle-même ?), elle s'accommode, aussi tolérante en pratique qu'intransigeante en théorie, et de la liberté des cultes, et de toutes les autres libertés modernes, qu'elle reconnaît même légitimes, comme appropriées aux circonstances et conformes aux besoins du temps. Cette fameuse

1. Cette démonstration a été magistralement faite par M. Etienne Lamy. (*Revue des Deux Mondes*, numéro du 15 août 1897 : *les Luttes entre l'Église et l'État au XIX^e siècle*. — I. *Les Causes*.)

2. *Syllabus*. 78^e proposition.

distinction entre la « thèse » et l'« hypothèse », distinction dont les pouvoirs laïques font un aussi fréquent usage que l'Église, n'est autre, en somme, que la distinction entre l'idéal et la réalité¹. Et, depuis que les catholiques ont accepté la réalité, l'opinion leur concède plus facilement qu'elle ne le faisait autrefois le droit d'avoir un idéal et de prononcer l'*ad-veniat* qui en présage l'accomplissement.

L'opinion ne s'en est pas tenue aux concessions négatives ; et, dans notre démocratie qu'abusa sa conception fautive de la liberté, cette idée commence à se faire jour, à savoir qu'une société ne saurait vivre et se développer normalement si le droit et l'autorité ne s'y affirment comme indépendants de volonté générale, toujours versatile et sujette à l'erreur ; si certains principes essentiels n'y sont indiscutés et tenus pour indiscutables. Or

1. « A l'époque même de la publication du *Syllabus*..., les « juifs et les protestants, libres à Rome, avaient, les uns une « synagogue au *Ghetto*, les autres un temple à la Porte du « Peuple. Pie IX était-il en contradiction avec les doctrines du « *Syllabus*, en autorisant, comme souverain, ce qu'il condam-
« nait comme pontife ? — Non, Pie IX n'était pas en contradic-
« tion avec lui-même. Comme pontife, il exposait la thèse, et, « comme souverain, il se tenait dans l'hypothèse. » (Le P. MAU-
« MUS, *l'Église et la France moderne*, ch. x).

cette idée d'indispensable adhésion à des lois primordiales, idée qui entraîne celle d'une autorité ayant mission d'édicter ces lois et de les interpréter, de *dire le droit* en un mot, est, qu'on le remarque, une idée toute catholique. Et c'est le chef-d'œuvre de ce profond homme d'État, le pape Léon XIII, d'en avoir rappelé l'origine et, pour ainsi dire, rajeuni l'opportunité.

Une fois proclamée l'indépendance politique de l'Église, Léon XIII s'est attaché, avec une persévérance et une habileté singulières, non seulement à démontrer qu'entre elle et la société moderne il n'y a pas d'antagonisme fatal, mais encore à faire ressortir les affinités profondes qui les relient. Et il l'a désignée aux peuples comme l'autorité indéfectible chargée de promulguer les principes essentiels à la stabilité sociale, comme un arbitre suprême toujours prêt à s'interposer, au nom de ces principes, entre les classes sociales désunies, entre les pauvres et les riches, les faibles et les forts, le capital et le travail, les ouvriers et leurs employeurs. — Sa voix sera-t-elle entendue ? L'Église

réussira-t-elle à prendre la tête des démocraties, à reconquérir, en France du moins, les âmes populaires? — Telle est sa plasticité, telle aussi sa vertu sociale, que l'on peut se poser la question.

III

DEMAIN

Il est temps de revenir au clergé, de se demander quelles sont, dans le milieu social qui vient d'être décrit, les conditions actuelles et les chances futures de son apostolat.

Le clergé français, notons-le tout d'abord, n'a fait aucune difficulté de se conformer aux instructions politiques de Léon XIII. Du jour où le Pape eut engagé les catholiques à accepter sans arrière-pensée le gouvernement établi, nos prêtres se rallièrent à la République avec une docilité d'autant plus significative qu'ils se sentaient moins assurés d'y recevoir bon accueil. L'on a eu, il y a peu, l'occasion de constater, dans celui même de nos départements resté le plus fidèle à la

cause monarchique, si leur évolution avait été rapide et complète¹.

Dociles aux conseils politiques de Léon XIII, ils ne se sont pas montrés moins disposés à suivre ses directions sociales. Que le prêtre s'occupe « de l'ouvrier, du pauvre, des classes inférieures », avait dit le Saint-Père² : « sa mission embrasse toutes les formes de la vie humaine, comme les embrasse la vérité dont il est l'organe³. » Et, en même temps que ces paroles, des échos d'Amérique étaient venus jusqu'à notre clergé, répétant les noms des Gibbons et des Ireland, de ces prélats entreprenants et populaires, mêlés à tout le détail de la vie sociale. De pareils encouragements ne pou-

1. Je fais allusion à l'élection de M. l'abbé Gayraud et aux lettres si caractéristiques adressées, en janvier 1897, par trois séminaristes de Quimper à des électeurs de la circonscription de Brest pour recommander sa candidature *républicaine*. Ces lettres ont fait le tour de la presse, et je n'en citerai que deux phrases : « Le comte de Blois (le candidat royaliste) *n'est plus un bon chrétien ni même un bon Français*, car, en se posant comme royaliste, il met obstacle à l'union qui devrait se faire entre tous les honnêtes gens... » « M. de Blois... *n'est pas catholique*, parce qu'il ne s'est pas soumis aux enseignements du Pape et rêve encore le relèvement de la monarchie. »

2. Paroles de Léon XIII à M^{re} Germain, évêque de Coutances.

3. Discours de M^{re} Radini-Tedeschi au Congrès de Fiesole (septembre 1896).

vaient rester inutiles, et il semble qu'un vent de renouveau ait passé sur nos presbytères, entr'ouvrant les portes calfeutrées des sacristies. L'on voit, depuis quelques années, des prêtres courir les réunions publiques, y parler de « démocratie chrétienne », voire même de « socialisme chrétien » ; d'autres se sont voués à l'apostolat par la presse ; d'autres encore, tels ces curés de La Vieille-Loye et de La Chapelle-Montligeon dont on nous a dit l'étonnante histoire ¹, se sont improvisés commerçants, industriels, directeurs de sociétés coopératives et, par des moyens matériels, ont reconquis l'influence morale. Ces efforts isolés manquaient de cohésion, ces bonnes volontés de lien. Et c'est ce qu'ont senti les six cents prêtres qui se réunissaient à Reims, en août 1896, dans le but de s'organiser, de rechercher en commun les méthodes d'apostolat les plus propres à « ressaisir » la société contemporaine et à la ramener « aux pieds de Jésus-Christ ² ».

1. M. Georges GOYAU, *Autour du catholicisme social*.

2. *Compte rendu du Congrès ecclésiastique de Reims*, p. 424. Paris, librairie du *Peuple français*.

Ces tentatives ébauchées d'organisation, ces premiers essais d'« action sociale » n'ont pas été sans exciter des méfiances. Et l'on a discuté l'interprétation à donner aux directions pontificales. Le prêtre, a-t-on dit, peut, sans nul doute, affirmer, avec Lacordaire, que rien ne lui est étranger, puisque Dieu n'est étranger nulle part ; mais, s'il a le devoir sacerdotal d'« aller au peuple », il ne doit pas oublier pour cela qu'il n'est pas plus « un brasseur d'œuvres sociales et philanthropiques » que l'Évangile n'est « un cahier des doléances, un code de revendications sociales ou socialistes ¹ ». La religion catholique tient les progrès matériels pour négligeables au prix des progrès moraux ; elle condamne les revendications qui tendent à la réalisation immédiate d'une égalité et d'un bonheur réservés à la vie future. Et le prêtre qui, s'associant indiscretement à ces revendications, renoncerait à rester lui-même pour se ravalier au rang de réformateur ou de tribun, ce prêtre-là aurait perdu le sens de sa fonction surnaturelle.

1. Le P. Coubé, de la Compagnie de Jésus.

Donc, il y a de justes limites à la liberté d'allures et d'action du prêtre catholique. Mais j'ajoute (et les tentatives d'organisation plus haut signalées ne prouvent rien contre mon dire), que, pour le prêtre français, ces limites se sont arbitrairement et abusivement resserrées. Esclave de sa dignité, il porte en outre un double joug, dont le poids gêne et comprime, en ses plus légitimes manifestations, son activité sociale.

C'est d'abord le joug de l'évêque. — J'ai rappelé, dans la première partie de cette étude, comment et par quels motifs Napoléon, en 1802, affermit le pouvoir épiscopal sur les ruines de tous les autres pouvoirs diocésains. De roi légitime qu'il y était autrefois, l'évêque, de par les organiques, est devenu dans son diocèse une sorte de despote oriental, irresponsable et tout-puissant... « Le diable seul pourrait nous affranchir, disait, à ce sujet, un vénérable professeur de droit canon, — le diable, c'est-à-dire quelque révolté, quelque Luther qui ferait du scandale, susciterait un grand mouvement d'opinion. » Mais,

en attendant que le diable s'arme pour leur défense, nos prêtres vivent dans l'insécurité, sous des houlettes toujours prêtes à se changer en triques, et en sont réduits à un état moral qui, chez certains, confine au désespoir et, chez les plus nombreux, se tourne en apathie. Comment en serait-il autrement ? A prendre l'habitude de l'esclavage, on finit par en prendre les mœurs, par abdiquer toute initiative, par se déshabituer de l'action. Et tant que le prêtre n'aura pas retrouvé sécurité et dignité, tant qu'il sera ce *capitis minor* qu'ont fait les articles organiques appliqués au gré des ambitions épiscopales, tant que les lois imprescriptibles et partout reconnues de l'Église n'auront pas été remises en vigueur, en France, avec les limitations qu'elles apportent au pouvoir des évêques, — l'on pourra bien donner acte au clergé français de ses vellétés généreuses, mais l'on ne devra compter ni sur l'efficacité, ni sur la persévérance de son zèle. Le despotisme épiscopal contrarie l'action sociale du prêtre, c'est-à-dire, en somme, son action religieuse dans la mesure même où ce des-

potisme est anticanonique et oppressif¹.

Non moins oppressif est le despotisme de l'État qui pèse, par sucroît et comme un autre joug, sur le prêtre français. L'État tient le prêtre pour un fonctionnaire, lui jette comme une aumône le pain quotidien, et, débiteur injurieux, prétend, à ce prix, l'enchaîner au pied de l'autel.

La cause catholique est liée, dans notre pays, à celle de l'affranchissement du prêtre. — Sédentaire, craintif et correct, voué à une œuvre surannée de conservation, serf de l'évêque et souffre-douleur de l'État, le *fonctionnaire sacerdotal* a fait son temps. Et l'avenir est au missionnaire, au « chasseur d'âmes » indépendant et discipliné tout à la fois, qui ne portera « ni bâton, ni sac, ni

1. Et il est anticanonique dans la mesure où la coutume établie par les organiques contredit les règles du concile de Trente, déclarées imprescriptibles par Pie IV (sur ces règles, cf. Ollivier, *l'Eglise et l'Etat*, etc., I, pp. 132, 294); *anticanonique*, n'en déplaît à M^{sr} Isoard, évêque d'Annecy, qui, dans son dernier écrit (*Nouveau Dire sur le système du moins possible*, p. 64), déplore (le croirait-on!) que l'action des évêques français ait, depuis une quarantaine d'années, *reçu des entraves*. — Il faut avouer que l'esprit de domination, quand une fois il s'est insinué dans les cervelles ecclésiastiques, s'y développe merveilleusement.

pain, ni argent¹ » et s'en ira par les chemins de France, comme il irait par les chemins de la Chine, prêchant la bonne nouvelle...

1. *Luc*, IX, 3.

LA NOBLESSE

LA NOBLESSE

Depuis la nuit du 4 août, il n'y a plus, à proprement parler, de noblesse, — mais il y a encore des nobles en France, et il y en a plus que jamais.

Les nobles d'ancien régime, à leur retour de l'émigration, se heurtèrent pour, bientôt après, se mêler à des nobles récents, mais d'origine militaire, eux aussi, et qui, du bout de leur épée, avaient ramassé leurs titres sur tous les champs de bataille de l'Europe : 9 princes, 32 ducs, 388 comtes, 1.090 barons, 48.000 chevaliers... une armée féodale fut créée de toutes pièces par Napoléon. Après lui et à son exemple, les gouvernements monarchiques qui se sont succédé en France pendant ce siècle ont, à leur tour, distribué des parchemins, et, suivant

l'expression de la Charte de 1814, « fait des nobles à volonté¹ ».

Si les nobles abondent, depuis surtout que la noblesse n'existe plus, — en revanche on a presque tout oublié de ce qui la concerne. Il y avait autrefois une tradition nobiliaire ; les généalogies et le blason étaient un objet d'études. Aujourd'hui, bien peu de Français ont gardé l'exacte notion de ce qu'est un noble. Combien sommes-nous encore, par exemple, à savoir qu'on peut être noble indépendamment d'un titre, voire d'une simple particule ? — Saint-Simon a écrit la phrase suivante : « Cette dernière nouveauté, qui ne cédoit qu'aux dignités et qui confondoit le *noble* avec le *gentilhomme*, et ceux-ci avec les *seigneurs*, lui paroissoit de la dernière Injustice... » Pour combien de nos contemporains, même instruits, cette phrase et la classification qu'elle établit ne sont-elles pas des énigmes ?...

1. La Restauration a créé 17 ducs, 70 marquis, 83 comtes, 62 vicomtes, 215 barons et donné 785 lettres de simple noblesse. Le gouvernement de Juillet a fait 3 ducs, 49 comtes, 17 vicomtes et 59 barons ; Napoléon III, 12 ducs, 49 comtes et vicomtes, 21 barons.

L'ignorance où l'on vit actuellement des choses de la noblesse n'a, du reste, en rien diminué son prestige. Peut-être même, — phénomène étrange en apparence, mais facilement explicable, — ce prestige a-t-il grandi depuis la Révolution. C'est quand les lois ont décrété l'égalité que les mœurs donnent le plus de prix aux distinctions : les démocraties qui les jalourent et les recherchent toutes se montrent particulièrement curieuses de celles qui vont contre les principes égalitaires. D'ailleurs, sur cette vieille terre monarchique de France, le mot « noble », à lui seul, éveille dans les âmes d'héroïques échos. On l'a dit très justement, « nous sommes une race de gentilshommes », et nous avons hérité des ancêtres un idéal chevaleresque : générosité, courage, délicatesse raffinée, politesse exquise, vices élégants, vertus hautaines... de ces éléments combinés se forme le type conventionnel, vulgarisé par toute une littérature, sur lequel nous voudrions, en somme, nous modeler : ce type est celui du noble idéal.

C'est le noble réel, le noble français con-

temporain, qu'on entreprend de décrire ici.

*
* * *

Ce qui le caractérise essentiellement, c'est son oisiveté, le dégoût qu'il a du travail. Ce dégoût, — l'on pourrait dire ce mépris, — dont nous verrons les conséquences, a son origine historique.

« La forme propre et essentielle de noblesse en France, a dit Montaigne, c'est la vacation militaire. » La noble primitif ne travaille pas. Protecteur-né de ceux qui travaillent, « gendarme héréditaire » grâce à qui le paysan est à l'abri¹, son seul métier est de se battre. A vrai dire, en ces temps troublés, il n'a guère le loisir de mettre l'épée au fourreau; la garde qu'il monte est incessante,

1. TAINÉ, *l'Ancien régime*, ch. I... « On ne le tuera plus, on ne l'em mènera plus captif... Il ose labourer, semer, espérer en sa récolte; en cas de danger, il sait qu'il trouvera un asile... dans l'enclos de palissades, au pied de la forteresse. Par degrés, entre le chef militaire du donjon et les anciens colons de la campagne ouverte, la nécessité établit un contrat tacite qui devient une coutume respectée. *Ils travaillent pour lui*, cultivent ses terres, font ses charrois, lui payent des redevances... »

et, les privilèges dont il jouit, il les paye du prix de son sang.

Mais voici que, par degrés, la paix publique s'est établie; l'ordre social s'est fondé, sous la protection d'une dynastie séculaire. Au régime féodal succède un régime nouveau, qui va faire au noble une existence nouvelle et lui créer de nouveaux devoirs. « Jadis capitaine du district et gendarme en permanence », il doit devenir, s'il veut justifier encore son privilège, « propriétaire résidant et bienfaisant, promoteur volontaire de toutes les entreprises utiles, tuteur obligé des pauvres, administrateur et juge gratuit du canton, député sans traitement auprès du roi, c'est-à-dire conducteur et protecteur comme autrefois, par un patronage nouveau accommodé aux circonstances nouvelles¹ ».

Ce renouvellement du régime féodal était dans la nature des choses; mais la royauté française n'eut garde de le favoriser. « L'abaissement des nobles », comme disent les manuels, fut pour elle une nécessité d'abord, une indispensable condition de développe-

1. TAINÉ, *l'Ancien Régime*, ch. II.

ment, et devint ensuite l'œuvre d'un despotisme qui ne souffrait ni autorité ni influence auprès des siennes et ne voulait pas d'intermédiaires entre soi et la masse de la nation. Le noble réduit à n'être plus qu'un courtisan, un être purement décoratif, éloigné de toutes les fonctions utiles, la fonction militaire exceptée, dépossédé de tout rôle effectif, et devenu, par là même, à la longue, incapable d'en remplir aucun, ce noble-là est le mannequin façonné par la royauté française et notamment par Louis XIV, en qui s'est incarné le despotisme royal. Saint-Simon, à qui l'on fait d'ordinaire, — assez légèrement, du reste, — un grief de ses préoccupations nobiliaires, a eu, seul peut-être en son siècle, le sentiment très net de cette hostilité latente de la royauté à l'endroit des nobles, et c'est la royauté qu'il accuse, lorsqu'il gémit sur « l'ignorance, la légèreté, l'inapplication de cette noblesse, accoutumée à n'être bonne à rien qu'à se faire tuer... et à croupir du reste dans la plus mortelle inutilité, qui l'avait livrée à l'oisiveté et au dégoût de toute instruction, hors de guerre... »

La royauté a payé chèrement la faute qu'elle avait commise à détruire les institutions qui la contenaient à coup sûr, mais qui la soutenaient aussi. Au jour du danger, elle chercha un appui autour d'elle et n'en trouva point. La noblesse, qu'elle avait réduite à l'impuissance, ne put rien pour la défendre et ne sut pas se défendre elle-même ; mais il est juste de ne pas oublier que l'oisiveté, dont les nobles revendiquèrent depuis le privilège, leur fut, au sortir de l'époque féodale, imposée comme une servitude.

Nous l'étudierons, cette oisiveté mortelle, dans ses principales conséquences. Mais il faut d'abord la considérer en elle-même et telle qu'elle se manifeste dans la vie du noble contemporain¹.

*
* *

Enfant, des mains des femmes il passe

1. Une double observation trouve ici sa place :

On va décrire un type de noble oisif. Ce type, vrai d'une vérité générale, ne va pas sans de nombreuses, sans de très respectables et remarquables exceptions ; il importe de ne pas l'oublier en lisant ces pages.

Le type de noble décrit est pris, on le verra, plutôt dans la noblesse d'ancien régime, dans la noblesse légitimiste, — qui

d'ordinaire aux mains d'un précepteur, — et ce précepteur est un ecclésiastique.

Sur l'abbé précepteur, il y aurait à dire... Mal vu des autres ecclésiastiques, qui jugent sa situation irrégulière, il n'obtient, chez les gens qui l'emploient, que les égards accordés à sa robe, à moins qu'intelligent et souple il ne réussisse à prendre dans la maison l'influence que subissent si aisément les âmes de dévotion bornée... Mais du précepteur revenons à l'élève.

A douze ou treize ans, le voilà mûr pour le collège. Il y passera les années obligatoires. On choisit, pour l'y placer, un établissement dirigé par des prêtres, s'il se peut par les « bons Pères ».

Au collège, le jeune noble apporte, toutes formées, quelques idées sur la vie et sur soi-

est elle-même la noblesse type, — que dans la noblesse bonapartiste; plutôt dans la noblesse *parisienne* (celle qui vit à Paris ou y vient chaque année) que dans la noblesse *provinciale*. Ce choix, qui assure la précision des détails, n'implique aucune idée exclusive; du reste, le noble d'aujourd'hui est un, quelles que soient ses origines; le descendant des croisés et l'anobli de la Restauration, le petit-fils du héros de l'Empire et le baron de Louis-Philippe ne se distinguent plus, aux yeux de l'observateur, que par des nuances. On s'est efforcé de les noter, çà et là.

même qu'il a sucées avec le lait. Il a la fierté de son nom, ce qu'on pourrait appeler le sentiment nobiliaire; tout de suite il distingue, parmi ses camarades, ceux qui sont « du monde » de ceux qui n'en sont pas. Et à la notion très nette d'une supériorité sociale se joint déjà chez lui, comme une conséquence naturelle, ce mépris instinctif du travail qui est un signe de race. A cela rien d'étonnant : dans sa famille, les exemples d'oisiveté abondent¹; on l'a élevé à ne voir que des subalternes et des comparses dans les hommes qui gagnent leur vie, font œuvre de leur cerveau ou de leurs doigts; et, si l'on en parle devant lui avec éloge, c'est toujours sur un ton de condescendance protectrice ou de dédain voilé, dont son amour-propre, à défaut de sa paresse, perçoit très bien la nuance. De là une série d'impressions accumulées dès le bas âge; de là aussi cette conviction que le travail est en soi quelque chose d'inélegant et de vulgaire, une nécessité d'ordre inférieur

1. « Je suis le premier de ma famille qui ait travaillé, » déclarait naguère, devant un tribunal, l'héritier d'un grand nom. (*Figaro*, numéro du 4 juillet 1893.) — Ce mot, les nobles qui travaillent pourraient se l'approprier presque tous.

qui s'impose aux gens de rien, mais à quoi les gens de qualité doivent échapper à tout prix. Mille carrières s'offrent à l'activité humaine; mais ceux-ci, pense-t-il, ne sauraient, sans déroger, choisir qu'entre trois ou quatre à peine; et, à y regarder de près, le choix se restreint encore : car, dès lors qu'il n'y a plus de bénéfiques ni d'abbés de cour, on ne se fait prêtre que par vocation, et les vocations religieuses sont rares; quant à la diplomatie, c'est une fonction bien déconsidérée, du moment qu'il s'agit de représenter la République; le métier d'agriculteur suppose des terres et aussi des aptitudes spéciales... Reste le métier des ancêtres, la carrière militaire : mais Saint-Cyr est un idéal auquel n'atteindra pas toujours un élève distrait, moins préoccupé de mathématiques et de géographie que de chevaux et d'élégances. Et, bien souvent, notre jeune noble se tiendra pour content d'avoir franchi, — s'il les atteint, — les colonnes d'Hercule du baccalauréat ès lettres.

Le voilà donc sorti du collège, libéré des « boîtes », muni du mince bagage d'ortho-

graphe et de notions élémentaires auquel il y a peu de chances qu'il ajoute jamais rien. Trois années au moins le séparent encore de la liberté, les trois années du service militaire. Il les voit venir sans répugnance et, le plus souvent, devance en s'engageant l'époque du tirage au sort. Aussi bien, grâce à cet engagement volontaire, pourra-t-il choisir son arme : invariablement, il choisira la cavalerie; la noblesse française a gardé, en effet, à l'endroit du fantassin, la vieille prévention du moyen âge, et tel maréchal des logis de dragons ou de hussards n'échangerait pas son galon contre celui de sous-lieutenant d'infanterie... Maréchal des logis, ce grade modeste et pourtant envié, le jeune noble, qui monte élégamment à cheval, l'atteindra facilement; et alors s'offrira à lui une dernière occasion d'obtenir l'épaulette. Mais, s'il échoue au concours d'admission à Saumur (et, là comme ailleurs, le succès n'est donné qu'à la persévérance et au travail), il se trouvera, entre vingt-trois et vingt-cinq ans, livré définitivement à lui-même.

Galoper le long des allées du Bois ou, sous

le couvert d'une forêt, à la queue des chiens de chasse ; « conduire (en style noble) un char dans la carrière », — en langage moderne « mener à deux ou à quatre », conférer avec le tailleur, faire des visites, et, le soir, après le spectacle, conduire le cotillon dans les salons à la mode jusqu'à l'heure où les journaux paraissent avec, en première page, l'entrefilet qui décrit la fête de la veille... tels seront désormais, à l'amour près, les plaisirs et les occupations de sa vie de jeune homme oisif, initié à la franc-maçonnerie aristocratique.

Cette initiation se complètera le jour de son entrée dans les clubs.

On a fait remarquer¹ que les grands cercles aristocratiques avaient remplacé de nos jours les carrosses du roi : « Les Clubs, avec un grand C, deviennent en réalité l'équivalent de l'ancienne présentation à la Cour. » On ne saurait mieux dire. A mesure que se sont abaissées les barrières qui séparaient les unes des autres les classes sociales, le besoin s'est fait sentir d'en élever de nou-

1. H. DE SAUSSINE, *la Foire aux idées*. Ollendorff, 1892.

velles, qui formassent un obstacle approprié aux empiétements, devenus fréquents et faciles, de par les lois et les mœurs. La plus moderne, la plus élevée de ces barrières, c'est le club.

Mais, on l'entend bien, il y a clubs et clubs, comme il y a fagots et fagots. Depuis le simple tripot, qui se dissimule sous un nom plus séant, depuis le caravansérail où tout candidat est admis sur la présentation de deux parrains, jusqu'au sanctuaire inviolé sur la porte duquel on pourrait lire : *odi profanum vulgus*, — chaque cercle correspond à une nuance sociale différente, à une coterie particulière de la société parisienne.

Ceux-là mêmes que hante la noblesse, — le Jockey-Club, le Cercle Agricole, le Cercle de la rue Royale, par exemple, — diffèrent profondément entre eux et ne sont pas composés de même sorte. Le Jockey s'ouvre indifféremment à la noblesse légitimiste ou bonapartiste, même aux simples *gentlemen*, à condition toutefois qu'ils aient, dans le monde du sport et dans le monde tout court, une notoriété et des relations suffisantes. En

revanche, c'est le plus capricieux, le plus quinteux de tous les cercles, celui dont l'accès est le plus difficile, — par conséquent le plus « haut coté » de tous. — Le Cercle Agricole, plus fermé que le Jockey-Club, en ce sens qu'il se recrute presque exclusivement dans la noblesse légitimiste, est néanmoins d'un abord moins hasardeux; les candidats qui s'y présentent n'ont pas à redouter les cabales et les surprises qui, aux élections du Jockey, sont de tradition et de règle; le sport et le jeu y tiennent d'ailleurs moins de place qu'au Jockey ou au Cercle de la rue Royale.

Une fois admis dans les clubs, le jeune noble a parfait, disions-nous, son initiation dans le monde; c'est au club qu'il terminera son éducation mondaine. Il s'y mêlera aux gens de sa caste, à ses contemporains et aussi aux hommes de la génération précédente, qui, par les conversations, par l'exemple constamment proposé des manières, exerceront sur lui une influence décisive; à leur contact, sa personnalité s'accusera, ses idées prendront leur tour définitif. — Mais ce ne sont pas là les seuls enseignements du

club; il en a d'autres encore, et de non moins instructifs... Le club est, par définition, un endroit où l'on joue. Notre jeune homme y jouera donc, avec des chances diverses; il y apprendra à faire même figure au gain et à la perte, à ramasser d'un air indifférent les billets de banque d'autrui, à laisser les siens sur le tapis vert le sourire aux lèvres. Ce sang-froid, cet empire sur soi du joueur et de l'homme du monde ne peuvent compter pour des vertus: ils n'en ont pas moins leur prix; ils réhabilitent en quelque mesure le vice qui les développe. Et le club, au point de vue du jeu comme à d'autres encore, est une école où, par des moyens peu édifiants, mais très sûrs, s'affermissent les caractères.

Nous avons conduit notre sujet jusque vers la trentaine. — Il est temps pour lui de songer à la grande, peut-être à la seule affaire de sa vie, au mariage, cette carrière de ceux qui n'en ont pas.

Ce qu'est le mariage pour le noble contemporain, comment et pourquoi il se marie, on le verra tout à l'heure. Sans toucher pour

le moment cette matière essentielle, supposons notre homme marié, fixé, père de famille, et continuons de le suivre dans sa vie extérieure...

« Il a fait une fin » : l'expression vulgaire s'applique à lui dans toute sa plénitude. Du jour où il aura pris femme, sa vie tournera invariablement dans le même cercle, et pourra se résumer d'un mot : six ou sept mois de séjour à la campagne et, pendant cetemps, les plaisirs du *gentleman farmer*, la chasse, les réceptions de château à château, — période des économies et de la sagesse; cinq ou six mois de séjour à Paris, pendant la saison élégante : le cercle, le Bois, le monde, les bals et les courses, les enterrements et les mariages, — période des dissipations et des plaisirs. Aux champs et à la ville, en hiver et en été, le fond, le vrai de cette existence dont la trame se développe uniformément suivant un dessin immuable, c'est une oisiveté profonde.

Par exemple une oisiveté que dissimulent mille occupations futiles. On le dit avec raison, les gens les plus affairés sont ceux-là

qui n'ont rien à faire... Le noble ne s'ennuie pas, n'est pas désœuvré, au sens propre du mot; mais, à perdre l'habitude d'un travail sérieux, d'une application d'esprit quelconque, il en vient à ne plus discerner les proportions des choses, à donner aux petites une importance énorme, en négligeant les grandes comme insignifiantes. Tandis que les idées politiques ou sociales, le souci de ses intérêts et de l'éducation de ses enfants n'occuperont dans son esprit qu'une place assez restreinte, la coupe d'un vêtement, le soin d'une écurie, la rédaction d'un billet de faire-part, la préparation d'une élection au club seront pour lui des objets de préoccupations et de méditations infinies. Une élection au club... il faut avoir été témoin de ce petit événement de la vie parisienne pour savoir quelle importance il prend, combien de journées il remplit dans l'existence d'un oisif. Les hommes de loisir se sont, du reste, ingénies de tout temps à donner à leurs plaisirs, parfois même à leurs vices, l'apparence et le rôle des occupations les plus sérieuses; et, après tout, puisque tout est vanité, peut-être ces stériles

contentions ne sont-elles pas beaucoup plus vaines, aux yeux de l'Éternel, que celles auxquelles notre incertaine sagesse assigne des noms plus pompeux.

S'il a les petitesesses de l'oisif, le noble en a, par compensation, les supériorités, les privilèges, pourrait-on dire. Exempt de toute préoccupation, de toute habitude de métier, il échappe à la déformation professionnelle et ne sera jamais marqué du signe indélébile qui se grave au front de tous les hommes spécialisés; la parfaite liberté d'esprit dont il jouit, ses fréquentations exclusivement mondaines donnent à sa politesse un tour dégagé et subtil qui la distingue autant de la civilité du bourgeois que de la correction guindée de l'homme en place; son égoïsme passif et sans âpreté se traduit par une bienveillance à la fois banale et un peu hautaine, qui a son charme; la lecture des journaux suffit amplement à la satisfaction de ses besoins d'information; mais son incuriosité ne choque point: le ton cavalier de son discours, son « bagout » d'observateur désintéressé, peuvent faire illusion; quant à la banalité de ses

idées, elle s'atténue en prenant la forme d'une concession à nos mœurs égalitaires, d'un effort fait pour s'abaisser au niveau des opinions courantes; il n'est pas jusqu'aux vertus les plus communes, les plus affranchies de tout monopole de caste, — l'amour de la patrie, le courage, par exemple, — qui, chez cet oisif, n'apparaissent plus brillantes et plus méritoires... C'est qu'en effet l'oisiveté, en l'isolant, le met en vue; elle lui donne sur les autres hommes l'avantage qu'a, dans la bataille, le spectateur sur les combattants.

Un spectateur, tel est le noble considéré du dehors et dans sa vie extérieure. Mais allons plus avant, et, après avoir esquissé la silhouette, tâchons de pénétrer dans l'âme... Ses idées religieuses, sa morale, ses principes politiques, sollicitent notre examen.

On sait qu'au siècle dernier l'incrédulité était de mode et de règle dans les hautes classes. « On ne voit presque plus maintenant, écrivait, dès 1698, la mère du Régent, un seul jeune homme qui ne veuille être athée »... « Depuis dix ans, écrira Mercier

en 1783, le beau monde ne va plus à la messe; on n'y va que le dimanche pour ne pas scandaliser les laquais, et les laquais savent qu'on n'y va que pour eux. » Jusque sous le couperet de la guillotine, la noblesse restera sceptique. Comme l'a dit Joseph de Maistre¹, l'impiété, à la fin de l'ancien régime, se fit, « par un prestige inconcevable, aimer de ceux mêmes dont elle est la plus mortelle ennemie; l'autorité qu'elle était sur le point d'immoler l'embrassa stupidement avant de recevoir le coup ».

Mais les événements sont de grands maîtres, et les classes sociales obéissent, comme les individus, à la voix de leurs intérêts. Il fallut à la noblesse française la leçon de 93 pour comprendre qu'elle avait trahi les siens à frayer avec la philosophie... Confondue avec le clergé dans une persécution commune, victime des passions irréligieuses autant que des passions politiques, elle avait quitté la France, incrédule; elle revint de l'émigration, dévote; elle en revint pénétrée de cette

¹ *Essai sur le principe générateur des constitutions politiques.*

idée que l'ordre social ne saurait se maintenir qu'appuyé sur la religion; une idée à laquelle elle a, depuis lors, si bien conformé ses croyances qu'à l'heure où nous sommes, et par une synonymie que l'ancien régime ne connaissait pas, les mots noble, royaliste, conservateur équivalent au mot catholique.

Donc le noble contemporain va à la messe, et il a la foi. Cette foi sincère, entretenue par la mode (car rien aujourd'hui n'est plus mal porté que l'irréligion, dans les hautes classes), est chez lui le fruit de l'éducation et de l'habitude; il l'a acceptée comme un legs et faite sienne sans la discuter; elle lui apparaît comme inséparable de son nom et de sa condition sociale. Sa paresse d'esprit le préserve d'ailleurs à tout jamais des crises intérieures, des doutes et des inquiétudes spéculatives, qui, de nos jours, sont le douloureux poème de tant d'âmes; mais cette même paresse d'esprit qui la conserve intacte, donne, il faut l'avouer, à sa religiosité un caractère extérieur et tout formaliste qui en diminue le prix. A vrai dire, il subventionne

l'école congréganiste de sa paroisse ; sa femme est dame de charité et, chaque année, quête au profit des OEuvres... Mais de là à la réalité d'une foi agissante, il y a loin. L'oisiveté, en énervant sa faculté de vouloir, a diminué en lui celle d'agir. Aussi, content d'assister aux offices et d'ouvrir sa bourse sans ouvrir son cœur, se dérobe-t-il trop souvent aux œuvres de propagande et de charité personnelle, qui sont le fond même de la vie chrétienne.

C'est d'ailleurs au degré de moralité du croyant que se mesure le sérieux des convictions religieuses ; et la moralité n'est pas, on le sait, d'essence aristocratique : qu'on se rappelle la noblesse du siècle dernier, folle de plaisir et corrompue jusqu'aux moelles... A coup sûr, les mauvaises mœurs se sont, de nos jours, embourgeoisées comme le reste, et l'on n'a garde d'oublier que la Révolution fut, pour la noblesse française, une sévère leçon de morale. Mais, en dépit de tout, le noble contemporain est bien resté dans la tradition du xviii^e siècle ; et il conçoit à sa façon la plupart des vertus bourgeoises. Un

exemple : on voit, même en cette fin de siècle, des commerçants se brûler la cervelle à la veille de la faillite, faute de pouvoir (comme ils disent) faire honneur à leur signature. Le noble, lui, s'endettera sans trop de scrupules ; le créancier, s'il y a recours, ne lui apparaît que comme un être malfaisant, mais nécessaire, né pour l'utilité du gentilhomme et qu'il sied assez bien de traîner après ses chausses... « Il faut que naturellement, et sans qu'il s'en mêle, un homme de ce monde trouve de l'or dans ses poches, un habit galant sur sa toilette, des valets poudrés dans son antichambre, un carosse doré à sa porte, un dîner délicat sur sa table... Où serait l'agrément si l'on était raisonnable ? Qu'est-ce qu'un seigneur qui regarde au prix des choses¹ ?... » Ainsi raisonne encore le noble, encouragé, il faut le dire, par la complicité tacite ou avouée de son monde.

Ce monde est fort indulgent pour les fredaines amoureuses et pour les... irrégularités

1. *L'Ancien Régime*, p. 165-168.

pécuniaires et ne lui sait aucun mauvais gré d'être mari infidèle ou débiteur récalcitrant ; mais à une condition toutefois, à une condition essentielle : à savoir que ces écarts de conduite soient rachetés par le plus profond respect des principes et des idées reçues. — Menez la vie facile, ayez des maîtresses et faites des dettes, cela ne tire pas à conséquence ; mais ayez soin, — votre considération en dépend, — de déplorer le malheur des temps et de ne tenir, sur les sujets réservés, que les propos admis à l'estampille..., tel est le conseil de l'hypocrisie mondaine. Aux yeux du monde, — le noble contemporain ne l'ignore pas, — un propos libre ou subversif, l'indépendance de l'esprit ou du caractère pèsent plus lourd dans la balance où se pèsent les réputations qu'une vie sans idéal et que cent aventures fâcheuses... Et il s'efforce de concilier, à l'édification de la galerie, la rigidité des principes avec la liberté des actions.

Parmi ces principes qu'il s'est interdit, et pour cause, de soumettre à la plus légère critique, se placent, au même rang que

la foi religieuse, les principes politiques.

En politique, la noblesse oppose, depuis cent ans, aux leçons du temps et de l'expérience, des préjugés invincibles et une résistance d'autant plus inerte que ses convictions, — n'est-ce pas l'ordinaire fortune des convictions absolues ? — en sont réduites à n'être plus que des convictions négatives. Tant qu'a vécu M. le comte de Chambord, il y a eu vraiment des royalistes ; il y a eu des impérialistes tant qu'a vécu le Prince impérial. Il n'en va plus de même aujourd'hui. Prétendants honoraires, héritiers occasionnels, en ce siècle trop vieux, d'héritages trop lourds, M. le duc d'Orléans, M. le prince Victor ont encore des amis, ils n'ont plus de partisans ; du moins, ces partisans, — hommes d'opposition purement négative, — font-ils bon marché, sinon de leurs souvenirs, du moins de leurs espérances. Auprès d'eux, du reste, une génération nouvelle a grandi, qui, née sous le régime actuel, n'a pas plus de souvenirs qu'elle n'a d'espérances ; elle n'est pas, cette génération nouvelle, liée, comme sa devancière, à des causes traditionnelles par

le lien d'un dévouement chevaleresque; elle pourrait sans forfaiture, — sa conscience et ses mains sont libres, — se rallier au monde moderne... Pourtant, on la voit, elle aussi, rester à l'écart, s'obstiner, dans un entêtement puéril, à tourner le dos à l'avenir.

Encore un effet de cette oisiveté mortelle où s'endort la noblesse française avec, à la bouche, une malédiction sur le monde moderne. Une malédiction qui ne lui est, au fond, qu'un dernier prétexte à justifier son inertie. Reconnaître, en effet, que, dans l'organisation politique et sociale actuelle, il y a place pour toutes les bonnes volontés, ne serait-ce pas se condamner soi-même à entrer dans la mêlée, à prendre part à l'œuvre commune, à travailler, en un mot? L'on aime mieux dissimuler sa paresse sous le masque de la fidélité politique. Et c'est ainsi que la noblesse française, de qui l'on a dit qu'à défaut de ses droits il lui restait ses devoirs, s'est fait de l'oisiveté qui l'atteint, nous le verrons, dans sa race, — dans sa fortune, — dans son influence, — une sorte de devoir suprême.

*
* *

La race, suivant le mariage, se conserve intacte ou s'abâtardit; et, dans la lignée, la pureté du sang dépend de la mère autant que du père. Or la réalité de la noblesse est dans la pureté du sang, dans l'intégrité de la race.

On le savait autrefois. — N'épouser qu'une femme de nom équivalant au sien, d'origine, de naissance égales à la sienne, ce fut, jusqu'à la fin du moyen âge, le grand souci du gentilhomme, son invariable principe; principe étroit, mais, si l'on se place au point de vue nobiliaire, éminemment respectable, puisqu'il procède d'une idée reconnue juste de nos jours, celle de la transmission possible, par voie de sélection artificielle, d'un ensemble de qualités ataviques inhérentes à une race donnée.

Dès le xvii^e siècle on vit fléchir, dans son application, le vieux principe ou, si l'on veut, le préjugé conservateur de la race; c'est le xvii^e siècle qui inventa l'expression « fumer

ses terres ». « Si le financier manque son coup, écrit La Bruyère en 1687, les courtisans disent de lui : c'est un bourgeois, un homme de rien, un malotru ; s'il réussit, *ils lui demandent sa fille*. » Au siècle suivant, la mode s'en mêla ; « la dérogeance devint presque la règle dans les grandes familles¹ ». Aujourd'hui, la noblesse a transformé en l'atténuant et comme renversé à son usage le préjugé antique. A tant faire que de consentir à un mariage de roture, le noble s'y fût jadis résigné pour sa fille bien plutôt que pour son fils ; car les enfants de la fille ne continuent pas le nom de leur famille maternelle et n'en sauraient, quels qu'ils soient, altérer la descendance... Plus jaloux d'alliances brillantes que de l'intégrité de sa race, le noble contemporain, lui, se cherchera, comme il eût fait autrefois, un gendre « bien né » ; mais, chez sa femme ou chez sa bru, peu lui importe la naissance. Les femmes, en se mariant, changent leur nom contre le nom du mari : n'en est-ce pas assez pour l'amour-propre, si

1. BEUGNOT, *Mémoires*.

d'ailleurs une belle dot en endort à point les scrupules ?

Une belle dot, — telle est, en effet, pour le noble, la condition essentielle de la mésalliance. De par l'oisiveté qui l'appauvrit, de par ses besoins qui grandissent en proportion inverse de ses ressources, il en est réduit, — on le verra dans une autre partie de cette étude, — à ne considérer le mariage que sous le point de vue économique, et, par suite, dans le mariage, à sacrifier tout à l'argent.

— Donc, qu'elles relèvent la tête et ne doutent plus de leurs appas, les filles de riches industriels, de gros banquiers, d'entrepreneurs millionnaires, — Agnès de toute provenance, Mesdemoiselles Poirier de tout acabit, — qui rougissaient d'un nom roturier et se croyaient destinées au premier commis de leur père ! Elles s'étaient, dans leurs rêves, prélassées en des carrosses armoriés ; elles avaient cru voir scintiller, parmi leurs cheveux, les fleurons d'une couronne de marquise... Ce rêve est la réalité : le marquis de Presles est à leur merci.

Pourtant, à la foire matrimoniale, elles ne sont pas, à beaucoup près, les plus achalandées... Et les Américaines, — qu'elles soient du Nord, blondes et blanches, avec leurs adorables façons masculines, — ou bien du Sud, brunes comme la nuit, avec leurs teints passionnés, — les Américaines, qui jettent les dollars à poignées, qui possèdent des mines de pétrole et des lignes de chemins de fer, s'entendent, mieux que femme de France, à redorer un blason.

Mais à l'Américaine comme à la petite bourgeoise le noble préfère encore... la Juive. Établissons nettement le fait : un gentilhomme ne fera, certes, aucune difficulté d'offrir son cœur avec sa main à quelque fille de commerçant ou d'industriel ; mais, — dernier effet du préjugé mourant, — un tel mariage, bien que parfaitement admis, ne sera point consacré par la mode, encouragé par l'applaudissement universel... Pour parler l'argot des salons, il n'est pas *chic* d'épouser une bourgeoise. Une étrangère, elle, échappe, d'où qu'elle vienne, au soupçon de roture, entre de plain-pied dans tous les mondes ; de

même une Juive. Épouser une Juive, — en fait de mariage, là est le *chic* suprême¹, et les raisons de cet engouement valent la peine d'être déduites.

La première apparaît d'elle-même. Les Juives, quand elles sont riches, le sont formidablement : le poids de leur dot défie la concurrence ; ce n'est plus par unités qu'elles comptent les millions, mais par dizaines, parfois par centaines. Du moment que la question du mariage se réduit, pour le noble, à une question d'argent, rien d'étonnant à ce qu'il donne la préférence aux sacs les plus arrondis.

Mais cette grossière raison n'est pas la seule. Le noble, épousant une Juive, à la satisfaction de faire un marché lucratif, joint d'instinct celle de prendre une revanche, et goûte, à son insu peut-être, le plaisir divin de se venger... en se remboursant. Il avait dissipé sa fortune en spéculations hasardeuses, s'était, comme autrefois son aïeul

1. Voilà qui a déjà cessé d'être exact. La situation sociale et mondaine des Israélites est aujourd'hui singulièrement compromise. Je ne change pourtant rien à cette page (écrite en 1895), dont le défaut — et le mérite — est de dater.

dans le « Système », ruiné plus ou moins dans « l'Union générale » ; et toujours au profit du Juif. Or, voici que d'un seul coup, par la vertu d'un anneau passé au doigt d'une jeune fille, il va recouvrer, avec les intérêts, ses capitaux dispersés aux quatre vents. Et, singulier retour des choses d'ici-bas, l'homme qui, boursier, l'avait dépouillé, sera le même qui, beau-père, l'enrichira. Dans cette fable modernisée du Renard et du Corbeau, le renard lâche à son tour le fromage, à la satisfaction de la morale. Et il y a plaisir à faire profiter la morale de la conclusion d'une bonne affaire.

L'affaire, à tous égards, est excellente. Qu'on en juge. — Épouser, c'est, qu'on le veuille ou non, épouser plus ou moins la famille de sa femme ; et si, grâce au don d'adaptation particulier à son sexe, M^{lle} Poirier se transforme assez aisément en une marquise de Presles fort présentable, elle traîne après soi sa famille, hélas ! restée la même, — ignorante des beaux usages, affublée de noms malsonnants ; et le marquis, peu soucieux de rencontrer dans son salon M^{me} Dupont ou

M^{me} Durand sous les espèces d'une belle-sœur ou d'une tante, frémit à la pensée d'y réunir ces respectables, mais vulgaires personnes à ses parents du faubourg, qui rient sous cape et font des gorges chaudes... A coup sûr, il se résignera, mais non pas sans une souffrance d'amour-propre ; et mille piqûres d'épingle finissent par faire une blessure.

Cette blessure lui est épargnée s'il épouse une étrangère, surtout s'il épouse une Juive. En un tel mariage, la différence des races annule, entre les époux et leurs familles, l'inégalité sociale. La famille de la Juive n'est, du reste, pas gênante ; surtout elle n'est pas *bourgeoise*. Elle ne l'est pas de manières, — l'argent affine si vite ; elle ne l'est pas d'alliances ; les plus aristocratiques, au prix coûtant, s'offrent à son choix ; elle ne l'est même pas de nom : le Juif riche, l'« Israélite », est titré ; il agrmente de la particule son nom, l'un des plus anciens de l'histoire... Comment, après cela, et même à fortune égale, l'héritière de la rue du Sentier le disputerait-elle à la fille du haut baron de la finance ?

Une femme adorable d'ailleurs, cette fille de haut baron, — belle de cette beauté sculpturale où revit l'antique Orient; mieux encore, une épouse accomplie, « tendre comme Rachel, réservée comme Rébecca, fidèle comme Sara », ses lointaines grand'mères de la Bible. Entre ses mains façonnées d'instinct au maniement de l'or, la fortune du ménage ne courra pas de risques; et, si ses fils héritent du type physique d'Israël, en revanche ils auront l'esprit de négoce, l'art de conserver et d'amasser, l'activité laborieuse... A ces vertus régénératrices dont la noblesse de l'avenir lui sera redevable, ses fils joindront encore, d'aventure, les vertus chrétiennes. Car, si la Juive n'est pas née catholique, elle le devient à l'occasion de son mariage avec un petit-fils des croisés. A vrai dire, elle adopterait, sans plus d'hésitation, la foi protestante ou toute autre : on prétend que, dans les grandes familles israélites, les jeunes filles reçoivent une teinture des principales religions, quitte à choisir suivant le mari... « Ton peuple sera mon peuple, et ton Dieu sera mon Dieu » :

cette façon de prendre parti n'est pas, après tout, la plus mauvaise...

Concluons de tout ce qui précède que l'empressement du noble à chercher femme dans le peuple élu s'explique et, en quelque mesure, se justifie. — Une affaire excellente, ainsi définissons-nous ces mariages, — mais qui ne va pas d'elle-même... En fait de parchemins, Israël n'agrée aujourd'hui que les parchemins de « tout premier ordre »; exact observateur de la loi économique, il a haussé ses prétentions en raison de la multiplicité des demandes. « Un duc qui n'épouse pas la fille d'un banquier juif, cela est rare en ce temps-ci, écrivait naguère M. Jules Lemaitre, et cela excite presque un étonnement respectueux... » Les ducs ou les princes régnants peuvent, en effet, prétendre à ces somptueuses mésalliances; les simples gentilshommes ont, et pour cause, des ambitions plus modestes.

Aux uns comme aux autres, d'ailleurs, la mésalliance, — il faut le répéter, — s'impose généralement, par un effet de l'oisiveté séculaire qui les réduit à battre monnaie de leur nom. D'ici peu, les descendants de ces

vieilles familles françaises dont le cri d'armes retentit, répété par les échos de l'histoire, ne seront, pour la plupart, que des demi-bourgeois, ou bien des demi-Yankees, ou bien encore des demi-sémites. Incertaine noblesse, issue de croisements hasardeux, à laquelle il faut préférer, pour la race, tel paysan que l'on connaît, dont la chaumière, respectée des siècles, abrite depuis mille ans des générations de purs Français¹.

*
* *

L'oisiveté atteint le noble dans sa race,

1. « En France, les preuves (de noblesse) doivent remonter jusqu'aux bisaïeules, et, pour entrer dans les collèges et ordres qui exigent la noblesse paternelle et maternelle, il faut produire quatre degrés ou lignes qui sont huit quartiers; savoir les quatre bisaïeuls et *bisaïeules* paternels et les quatre bisaïeuls et *bisaïeules* maternels. Quelques chapitres, comme ceux de Lyon et de Saint-Claude, etc., exigent même seize quartiers ou cinq degrés; c'est-à-dire qu'il faut remonter jusqu'aux trisaïeuls paternels et *maternels*, qui tous doivent être nobles de noms et d'armes, c'est-à-dire d'extraction. On rejetterait, dans ces chapitres, un quartier dont la noblesse ne ferait que commencer. » (Le P. MENESTRIER, *Nouvelle Méthode raisonnée du Blason*, 1780, leçon XLVIII.)

Quatre bisaïeules paternelles et quatre bisaïeules maternelles « nobles de nom et d'armes... » qu'on cherche parmi les représentants des plus grands noms de France, on n'en trouvera pas beaucoup qui soient en état de faire ces preuves. Les mésalliances ont, au point de vue de la race, anéanti la noblesse.

parce qu'elle l'atteint dans sa fortune. Et sa ruine date de loin : dès la fin du XVIII^e siècle nous la voyons consommée. Toutes les vieilles familles, « sauf deux ou trois cents au plus, » sont, d'après les mémoires de Bouillé, dans un état voisin de la misère; « le trône n'est entouré que de nobles ruinés, » disait Mirabeau; et quand, en 1825, on répartira le milliard des émigrés, plusieurs recevront moins de 1.000 francs; la plupart, — indice significatif, — toucheront des indemnités ne dépassant pas 50.000 francs.

L'état des fortunes nobles s'est-il amélioré depuis la Révolution? — On le croirait, à s'en tenir à un examen superficiel et à confondre, à la suite de quelques écrivains, « l'aristocratie », les « hautes classes », peuplées de parvenus enrichis, avec la noblesse proprement dite. Mais, en réalité, les vrais nobles sont restés pauvres. En dépit du nombre toujours croissant des mésalliances, on peut, de la plupart d'entre eux, dire encore aujourd'hui ce que disait Du Bellay de leurs ancêtres du Camp du Drap d'or, — qu'ils portent « leurs moulins, leurs forêts et leurs

prés sur leurs épaules » ; et, si M. le duc de Doudeauville n'a pas prononcé textuellement les paroles qu'on lui prêtait naguère¹ : « Moi, j'ai soixante-quinze pour cent de mes amis qui dépensent plus que leurs revenus, » — du moins ces paroles expriment-elles fort exactement ce qu'il faut penser de la condition pécuniaire du noble contemporain.

Loin d'être meilleure, cette condition apparaît, si l'on y regarde de près, plus précaire encore de nos jours qu'elle ne l'était avant la Révolution. Un ensemble d'institutions aristocratiques soutenait autrefois la noblesse, la protégeait dans ses intérêts matériels. L'existence légale du droit d'aînesse assurait, dans la famille noble, la concentration, par suite la conservation de la fortune. Remarquons-le d'ailleurs : sous l'ancien régime, le noble, en fait d'impôts, ne paie guère que l'impôt du sang ; et il jouit de droits seigneuriaux infiniment variés, souvent très lucratifs, qui subsistent en sa faveur, eût-il même aliéné le territoire sur

1. *Figaro* du 17 août 1892.

lequel ils sont établis de temps immémorial. Et, si la noblesse de province, éloignée des faveurs et de la cour, profite de tels avantages, que dire de la noblesse de cour, « troupeau privilégié qui, né auprès du râtelier, écarte ses pareils et mange à pleine bouche, gras, brillant, le poil poli et jusqu'au ventre en la litière » ? — La noblesse de cour est ruinée peut-être, mais elle ne se ressent pas de sa ruine ; et comment s'en ressentirait-elle ? Les chapitres nobles, les évêchés, les abbayes, « bref, grosses ou petites, les quinze cents sinécures ecclésiastiques à nomination royale » ne lui sont-elles pas dévolues de droit ? A elle encore les sinécures laïques, si nombreuses et si productives, — grands et petits gouvernements généraux, lieutenances générales, gouvernements de maisons royales, — et les charges de cour, ces « sinécures domestiques dont les accessoires dépassent de beaucoup les émoluments¹ » ; à elle enfin les dons du Roi, dont la cassette, mise au pillage, se répand à son profit en pensions, en appointements de toute sorte.

1. *L'Ancien Régime*, p. 83, 87.

De ces milles sources de revenus, il n'en est aucune qui ne soit tarie. Et les institutions aristocratiques, protectrices et conservatrices des fortunes nobles, ont été remplacées par des institutions inverses, nées d'un mouvement de réaction violente contre l'ancien état de choses et d'une furieuse aspiration à l'égalité. De telle sorte que, depuis 89, la noblesse se voit livrée, sans recours possible, aux compensations d'antan, et, si l'on peut dire, sans défense, à l'action des phénomènes économiques qui tendent à son appauvrissement.

Parmi ces phénomènes si complexes, signalons-en au moins deux : le premier consiste en la diminution de la puissance acquisitive de la monnaie, qu'aggravent la hausse constante des salaires et aussi les besoins toujours croissants de luxe et de confortable ; le second se traduit par la baisse du taux de l'intérêt. Cette baisse continue et progressive rend nécessaire l'affectation d'un capital de plus en plus considérable à la production d'un revenu toujours le même. Et elle a des effets d'autant plus redoutables que, entretenant dans une sécurité trompeuse

les victimes de l'évolution économique, elle dissimule sous les apparences d'une augmentation de fortune l'appauvrissement dont elle est cause. C'est ainsi, pour ne parler que de la propriété foncière, que, par suite de la baisse du taux de l'intérêt, les terres, depuis cent ans, ont, en dépit de la récente crise agricole, acquis une plus-value constante. Cette plus-value, dont les propriétaires pourraient être tentés de se réjouir, est en réalité leur ruine ; car, ainsi que le dit M. Claudio Jannet, à qui j'emprunte les éléments de cette analyse, « elle signifie que les revenus dérivés du sol ne peuvent être acquis qu'avec un capital de plus en plus considérable », et, par suite, « elle tend à faire de la possession de la terre un luxe qui ne peut durer dans une famille plus d'une ou deux générations¹ ».

A vrai dire, la noblesse ne subit pas seule le contre-coup des phénomènes économiques que l'on vient de décrire ; mais elle est de beaucoup la plus atteinte. Tandis, en effet,

1. *Le Capital, la Spéculation et la Finance au XIX^e siècle*, ch. XIII.

que d'autres groupes de la classe capitaliste, au torrent qui entraîne les fortunes opposent la digue de capitaux toujours grossissants, acquis et fécondés par le travail, — elle reste systématiquement inactive et paraît n'entrevoir même pas le danger qui la menace. Sa paresse d'esprit, son dédain de l'industrie et du commerce, le préjugé qui l'éloigne de toute profession lucrative, sont incompatibles avec un renouvellement quelconque de fortune. Or, au temps où nous vivons, une fortune qui ne se renouvelle pas incessamment est une fortune condamnée. Et, remarque très justement M. Claudio Jannet, « la loi économique est ici l'expression d'une grande loi de l'ordre moral... ; la dispense de travail personnel pour les descendants des familles les plus favorisées ne peut durer indéfiniment ».

Pourtant l'on se refuse au travail ; on prétend, avec des revenus amoindris, résoudre sans « déroger » ce problème de la vie matérielle qui, — les cas exceptionnels mis à part, — se pose fatalement à l'oisif. Et, de fait, en dehors de sa solution vraie, le

problème comporte des solutions approximatives et plus ou moins satisfaisantes, appropriées à la condition sociale et au tempérament d'un chacun.

Il y a des résignés parmi les nobles. Ceux-là règlent leurs dépenses sur leurs ressources, et, retirés en pleine campagne, y mènent une existence végétative. La récolte est médiocre, les fermiers payent mal : — on se tirera d'affaire à force d'économie et l'on continuera de vivre noblement. Les fils chasseront en compagnie de leur père ; ils courront le pays en gros souliers, s'attarderont avec les paysans au cabaret du prochain village, paysans eux-mêmes de goûts et d'allures, francs buveurs, verts galants, hobereaux d'esprit lourd et de lestes propos. Les filles, elles, absorbées par les besognes domestiques, grandiront, vouées d'avance au couvent ou au célibat ; faute d'argent, en effet, elles ne trouveront pas d'épouseur parmi les gens de leur monde, et si quelque riche paysan propriétaire ou quelque bourgeois de la ville voisine se hasarde à demander leur main, il ne manquera pas d'être éconduit : l'amour-propre, le souci

du *qu'en-dira-t-on* interdit à ces pauvres filles la mésalliance que les mœurs du temps permettent si facilement à leurs frères. Aussi vieilliront-elles dans leur virginité désolée, victimes innocentes pour qui l'avenir n'a pas de promesses ; et plus d'une fois elles envieront la robuste paysanne qui les saluera du seuil de sa porte, toute fière de sa maternité épanouie.

Si invraisemblable qu'à des boulevardiers la chose puisse paraître, nombre de familles nobles, retirées, loin du monde et du bruit, dans leurs gentilhommières, vivent de la vie obscure et fermée qu'on vient de dire ; et la noblesse de province offre, aujourd'hui encore, à l'observation, des types d'un archaïsme étrange, qu'en cherchant bien l'on retrouverait à Paris même, dans certains salons du Faubourg. Qu'on traverse, le même soir, après l'un de ces sanctuaires aux portes étroites, la salle des fêtes largement ouverte de quelque parvenu de la haute banque ou de la grande industrie, et l'on sera frappé du contraste : ici, le luxe massif du décor, les toilettes « inédites » sortant de chez le bon faiseur, et,

au cou de toutes les femmes, « le plus beau collier de perles de Paris » ; là, les meubles majestueux, mais fatigués, les robes de l'avant-dernière saison, les bijoux de famille, ternes et montés à l'ancienne mode ; — d'un côté, les vainqueurs du jour, tout ornés de récentes dépouilles ; de l'autre, — visages lassés et froids, — les vaincus, résignés à la défaite.

Mais les résignés ne sont pas toute la noblesse. Jouir pleinement, s'avamment, de la vie, voilà l'idéal de beaucoup de nobles. Le goût, l'habitude du travail, ne leur font pas moins défaut qu'aux résignés. Mais, loin de s'accommoder d'une existence médiocre, ils se sont juré de satisfaire à tout prix leurs instincts de jouissance et de luxe.

Une ressource s'offre à eux tout d'abord : celle de la mésalliance. Mais, nous le savons, ne se mésallie pas qui veut, et les dots, sinon les filles, sont de nos jours fort bien gardées. Il y a d'ailleurs mésalliance et mésalliance, et tel qui donnerait son nom contre une fortune refusera le marché s'il n'y gagne qu'une aisance modeste. En un mot, l'expédient, en bien des

cas, ne vaut pas ce qu'il coûte : il est à l'usage d'un petit nombre de mortels heureux, qui, la cérémonie faite, s'installeront, à l'abri des coups du sort, dans une retraite opulente. Les autres devront chercher ailleurs que dans le mariage la pierre philosophale, et ils se lanceront pour la plupart dans ce que, d'un mot élastique, on désigne par « les affaires ».

Il en est de certaines auxquelles on se mêle sans déroger, et le *cant* aristocratique, qui interdit aux nobles l'exercice des professions lucratives, ne leur interdit ni les opérations financières ni l'entrée des conseils d'administration et la perception des jetons de présence. Notons-le en passant, leur goût prononcé pour ces faciles sinécures et pour les jeux de bourse suffit à expliquer les relations qu'on leur a reproché d'entretenir avec les financiers israélites. C'est l'intérêt, et l'intérêt seul, qui rapproche, en une « fréquentation armée jusqu'aux dents¹ », ces deux mondes si éloignés l'un de l'autre.

Mais Israël ne prodigue pas ses faveurs,

1. HENRI LAVÉDAN, *la Critique du prince d'Aurec*, Ollendorff.

et, du reste, comme le prouvent de récents exemples, on ne s'intéresse, en ce temps-ci, même de loin, à des entreprises financières ou industrielles qu'au prix de responsabilités dangereuses; d'autant plus dangereuses pour le noble livré à lui-même qu'il n'a pas plus l'instinct que l'expérience des affaires. Son inaptitude à cet égard, fruit d'une oisiveté héréditaire, ne saurait mieux se comparer qu'à celle des Juifs (si longtemps écartés de la propriété du sol), en matière d'agriculture. Aussi les spéculations auxquelles il s'intéresse ne sont-elles pas, en général, des plus sûres. Il se fait des affaires une conception toute spéciale, grandiose et puérile; l'argent, s' imagine-t-il de bonne foi, naît et se multiplie par une sorte de génération spontanée. Donc ne lui parlez ni de gains péniblement conquis, ni d'une œuvre de temps et de patience. Mais qu'il s'agisse de renflouer les galions de Vigo, chargés des trésors de l'Amérique, ou de centraliser les fonds catholiques en une banque gigantesque, vous le verrez supputer par avance les millions qui, par centaines, vont affluer dans les caisses. En somme, les

entreprises romanesques, grosses de bénéfices immenses réalisables sur-le-champ, comme par un coup de baguette, sont les seules qui le séduisent. Il tient d'ailleurs pour essentiels au succès un beau local, un tapis vert dans une imposante salle du conseil, des huissiers dans les antichambres où résonnent les sonnettes électriques... Le reste, — esprit commercial, intelligence technique, activité créatrice, — ne compte guère à ses yeux. Aussi est-il une proie toujours offerte aux aigrefins qui l'exploitent et s'enrichissent de sa ruine...

Si la ruine survient, le noble, faute de se résigner à la retraite ou de se mettre au travail, en sera réduit fatalement à demander à de vagues commerces le superflu, parfois même le nécessaire. Homme de race, il se défera de ses reliques de famille et, — tel le prince d'Aurec, — vendra l'épée des aïeux. Homme de goût, il se chargera de meubler, d'« arranger » pour des amis riches, et moyennant commission, des appartements à la ville ou des châteaux à la campagne. Homme du

monde, il entreprendra l'éducation de quelque provincial qu'il formera aux beaux usages, dont, sous le nom de commensal et d'ami, il se fera le factotum et le garant mondain; à la bourse duquel, en revanche, il aura recours aux heures difficiles. Homme de club enfin, il vivra au club et du club. On le verra chaque soir, à la même heure, s'asseoir, avec la régularité d'un automate, à la table de baccara. Attentif et silencieux, il comptera les coups de gain et de perte, s'étudiant, dirait Bossuet, à ne rien laisser à la fortune de ce qu'on peut lui ôter par conseil et par prévoyance. A un moment donné, toutes les chances seront en sa faveur... Il risquera alors sa modeste mise et, à « jouer la matérielle » (c'est l'expression consacrée), gagnera presque à coup sûr. Si le joueur a du sang-froid et de la persévérance, la « matérielle » justifie son nom, et tout au moins elle peut payer le tailleur et le propriétaire...

*
* *

L'oisiveté atteint le noble dans sa race parce qu'elle l'atteint dans sa fortune. Et

elle l'atteint dans sa fortune parce qu'elle l'a ruiné dans son influence politique. Il ne prend, au xviii^e siècle, aucune part au gouvernement, ne rend plus aucun des « services généraux » qui eussent justifié son privilège. Aussi la Révolution, qui l'en dépouilla, n'a-t-elle pu le déposséder des fonctions et de l'autorité publiques : depuis deux siècles au moins elles lui avaient échappé.

La responsabilité de cette déposition remonte, avons-nous dit, à nos rois. La noblesse, primitivement, formait, au sens propre du terme, une *aristocratie* ; ils la réduisirent au rôle d'une caste ; caste avide de distinctions et jalouse au plus haut degré de ses prérogatives, mais dénuée d'autorité morale et de toute prétention à l'exercice du pouvoir.

En dépit des événements qui ont tout renouvelé autour d'elle et l'ont elle-même renouvelée, la noblesse, impuissante à se reconstituer en aristocratie, est restée, en ce siècle, la caste oisive en matière publique qu'elle était dès la fin de l'ancien régime. Cette oisiveté séculaire l'a déshabituée du gouvernement ; elle a fait pis encore et l'en

a dégoûtée, lui ôtant, — comme le prouve l'histoire récente des partis monarchiques, celle en particulier des légitimistes, qui peut servir ici d'exemple, — jusqu'au regret, jusqu'à l'ambition du pouvoir perdu.

« Autant il faut être conciliant envers les personnes, écrivait, en 1855, le comte de Chambord à Hyde de Neuville¹, autant il est indispensable d'être barre de fer sur les principes. » ... *Barre de fer sur les principes*, c'est la consigne que se donnent les oppositions intransigeantes et aussi les oppositions passives ; consigne facile, grâce à laquelle, pour plus de respect des principes, elles s'interdisent l'action. Les légitimistes, qui, loin d'être retenus, eussent eu besoin d'être stimulés, s'y conformèrent scrupuleusement, et, pendant toute la vie du Prince, attendirent, bras croisés, « l'heure de Dieu », comme on disait à Frohsdorf.

Henri V succombait en 1883, après avoir, par un scrupule qui n'eût pas arrêté Henri IV, manqué l'occasion du trône. On les vit alors,

1. *Souvenirs* du baron HYDE DE NEUVILLE.

— *blancs d'Espagne*¹ exceptés, — se rallier, quoique sans enthousiasme, au petit-fils du roi bourgeois et constitutionnel, de l'usurpateur Louis-Philippe. Puis ils se reprirent à attendre. Et de fait, en acceptant la succession intégrale du dernier représentant du droit divin, M. le Comte de Paris s'était voué, semblait-il, par avance, à l'inaction de cet auguste prédécesseur. Il en est sorti pourtant, à la faveur d'une occasion tentante. Mais le tact, l'esprit politique, ne s'acquièrent qu'au

1. La formation du parti des *blancs d'Espagne* montre à quelles aberrations politiques peuvent se laisser entraîner des esprits absolus, déshabitués de l'action.

Les *blancs d'Espagne* tiennent, comme on sait, pour nulle, au moins au regard de ses descendants, la renonciation de Philippe V, duc d'Anjou, au trône de France (8 juillet 1712). L'héritier légitime des droits de Henri V serait, par suite, don Carlos, par préférence aux d'Orléans, descendants plus éloignés que lui de Louis XIV. Cette thèse paradoxale et pratiquement dépourvue d'intérêt ne manque, au point de vue historique et juridique, ni d'arguments ni de valeur; elle a même reçu, à un moment donné, en France, une sorte de sanction constitutionnelle. La Constitution de 1791 (titre III, ch. II, section I, article 1^{er}) réserve expressément les droits de la branche d'Anjou... Mais, en politique, les thèses ne comptent guère.

Les *blancs d'Espagne* se divisèrent en deux camps, lors du mouvement boulangiste; les uns préconisaient « l'action parallèle », les autres répugnaient à se compromettre en une aventure. Le parti (?) a-t-il survécu à cette crise? — On ne sait au juste. Il n'existe plus, à coup sûr, qu'à l'état de « fossile », dirait M. François de Curel.

prix d'un continuel exercice, et l'occasion était de celles qu'il eût fallu laisser passer avec dédain. En ce tardif et malencontreux effort, le parti royaliste a compromis sa bonne renommée; et, suprême déconvenue, l'Église, qu'il croyait s'être attachée à jamais, l'Église, infidèle aux causes perdues, l'a renié publiquement.

Les conseils de Léon XIII, lorsqu'il convia tous les Français à la réconciliation politique, furent d'abord accueillis par la noblesse avec un profond étonnement. On le crut, au Faubourg, atteint de quelque mal étrange engendré par le microbe de l'esprit moderne, et, tandis que les douairières faisaient (détail authentique) dire des neuvaines pour sa conversion, on traita plaisamment d'*encycloques*, dans les salons bien pensants, les encycliques subversives. Mais bientôt les plaintes éclatèrent; les droites, par une déclaration qui restera célèbre, récusèrent l'autorité politique du Pape, et ce fut, — l'eût-on pu prévoir? — en ce milieu tout ultramontain, comme une résurrection du gallicanisme. — Le mécontentement grandissant

toujours, peut-être, en cette fin de siècle qui nous réserve tant de spectacles inattendus, verrons-nous la noblesse, redevenue sceptique, abandonner qui l'abandonne. Peu probables et, en tous cas, vaines représailles. L'Église a prononcé sur les anciens partis les dernières prières, — et elle s'y connaît en moribonds.

*
* *

A défaut d'influence politique, les nobles ont-ils gardé l'influence sociale? Sont-ils de ces propriétaires « résidants et bienfaisants, promoteurs volontaires de toutes les entreprises utiles..., administrateurs et juges gratuits du canton », qu'une démocratie jalouse peut bien écarter du pouvoir, mais dont la puissance échappe à toutes les atteintes? Exclus des fonctions politiques et ne rendant plus les « services généraux », rendent-ils du moins les « services locaux », exercent-ils, avec suite et compétence, les fonctions communales? — Il faut à toutes ces questions répondre négativement.

En même temps qu'il cessait de prendre part au gouvernement de l'État, le noble s'était vu retirer, sous l'ancien régime, l'administration des campagnes. Au siècle dernier, remarque Taine, il ne s'y mêle plus de rien : « Répartir l'impôt et le contingent de la milice, réparer l'église, rassembler et présider l'assemblée de la paroisse, faire des routes, établir des ateliers de charité, tout cela est l'affaire de l'intendant ou des officiers communaux que l'intendant nomme ou dirige... Depuis Louis XIV, tout a ployé sous le commis ; toute la législation et toute la pratique administrative ont opéré contre le seigneur local pour lui ôter ses fonctions efficaces et le réduire à son titre nu. » Cette disjonction des fonctions et du titre s'est, depuis la Révolution, encore plus nettement marquée. Dépouillé de son privilège, le noble contemporain n'est même plus, dans la commune, un *premier habitant*, comme on disait autrefois. Il se tient, du reste, systématiquement à l'écart ; entre le paysan et lui, nulle communication nécessaire, nul autre lien que celui des intérêts

privés ; son intervention dans les affaires locales se réduit, le plus souvent, à l'entretien de l'église et à quelques actes charitables.

Le plus souvent, avons-nous dit. C'est qu'en effet, au noble qui, par goût et par tradition de famille, s'isole et se désintéresse, on peut opposer un type de noble agissant, candidat empressé aux fonctions de maire ou de conseiller municipal. Celui-là quittera Paris au moment des élections et courra s'enfermer quinze jours dans sa terre pour y triturer la pâte électorale, avec l'ardeur d'un homme qui remplit un devoir essentiel et se sacrifie à la bonne cause. Il aura chance d'être élu ; n'est-il pas le propriétaire le plus marquant de la commune, libre après tout de congédier, s'ils ne votent bien, les villageois qui dépendent de lui ou qui vivent sur son domaine ? Il sera donc élu, s'il a résolu de l'être, et prendra la direction des affaires locales ; il les dirigera de loin et de haut, de trop haut et de trop loin ; aussi bien a-t-il sollicité les suffrages moins pour se consacrer à une tâche ingrate et mesquine que

pour gagner ou conserver une clientèle aux idées qu'il représente. Il manque d'ailleurs de liant, parfois d'expérience pratique et n'inspire à ses électeurs, — ils se font de plus en plus difficiles, — qu'une médiocre confiance. Ils lui eussent, à coup sûr, préféré, quelque paysan retors, d'abord facile, de vie laborieuse, au fait, mieux que pas un, de leurs intérêts et de leurs besoins. Aussi, ce qu'ils lui accordent en autorité, le lui refusent-ils en influence ; et ils ne lui accordent en autorité, — on s'en aperçoit à l'heure des élections législatives, — que ce qu'ils ne peuvent lui refuser absolument.

*
* *

Faut-il, en manière de conclusion à cette étude, prédire l'anéantissement définitif, la disparition prochaine de la noblesse ? — Non certes. — En un temps où tout se mesure à la valeur vénale, si les parchemins ont conservé la leur, ce n'est point par le seul effet de la vanité bourgeoise : « L'égalité sociale, écrit l'un des théoriciens les plus récents de

la démocratie, est purement imaginaire... Une caste se formera infailliblement du moment où plus de deux hommes entreront dans des rapports d'intérêt durables¹. » De fait, n'assistons-nous pas, en France, cent ans après la Révolution, à l'éclosion d'une noblesse jacobine, aussi fière et fermée que l'autre?

Concluons donc que, pour amoindrie qu'elle soit, notre noblesse historique vivra, parce que son existence est, suivant le mot de Balzac, une « nécessité sociale ». Elle vivra, mais réduite au rôle purement décoratif auquel elle s'est elle-même condamnée... On en eût rêvé pour elle un plus beau. Revenue du préjugé fatal qui la désarme et loyalement réconciliée avec le présent, c'eût été sa vocation spéciale d'ennoblir, d'adoucir, en s'y mêlant, la lutte pour la vie, si âpre et si discourtoise; dépouillée de ses privilèges, mais puissante par l'action morale, elle eût pu redevenir du même coup, — elle le fut à

1. MAX NORDAN, *les Mensonges conventionnels de la civilisation*.

son heure, — la tutrice des humbles, l'une des gardiennes de nos libertés, que menace chaque jour davantage, dans une société réduite en poussière, la monstrueuse omnipotence de l'État.

Mais que sert de rêver? — La noblesse française n'a plus en elle le conseil des énergiques renouvellements... En face de notre démocratie égoïste, uniquement préoccupée d'intérêts matériels, et qui, livrée à elle-même, ne tarderait pas à devenir inhabitable, — qu'elle se borne, puisqu'elle ne peut mieux faire, à symboliser l'idée d'une supériorité morale indépendante de la fortune, à perpétuer en elle, tant bien que mal, les traditions héroïques et désintéressées de la race.

LA BOURGEOISIE

LA BOURGEOISIE

Les ambassadeurs vénitiens du xvi^e siècle définissaient ainsi les États du royaume de France : « Ce qu'on nomme les États du royaume consiste en trois ordres de personnes qui sont le clergé d'abord, puis la noblesse, puis tout le reste de la population. Le tiers « état... peut être appelé... l'état du peuple¹ ». — Ce nom de *tiers état*, sous lequel on a souvent désigné la bourgeoisie, ne lui appartient jamais, on le voit, à titre exclusif. Jusqu'à la Révolution, bourgeoisie et peuple formèrent, en face des deux ordres privilégiés, le clergé et la noblesse, une masse indi-

1. Cf. Aug. THIERRY, *Essai sur l'histoire de la formation et des progrès du Tiers-État*. Préface. — Claude de Seyssel (1450-1520) compte trois états dans la monarchie de France : la noblesse, le *peuple moyen* (la bourgeoisie) et le *peuple menu*. (*la Monarchie de France*, 1^{re} partie, ch. xvii.)

visible; jusqu'à la Révolution, l'homme du peuple et le bourgeois, quelque distance qui les séparât au point de vue intellectuel et social, eurent mêmes intérêts, mêmes destinées.

Du vi^e au xii^e siècle, le tiers état se constitue : la bourgeoisie, cette élite du peuple, prend conscience d'elle-même; et, pendant les six siècles suivants, elle s'élève et se développe, de concert avec la royauté. Au cours de cette grande période historique, royauté et bourgeoisie poursuivent, en effet, le même but, la ruine de l'aristocratie féodale, et travaillent à la même œuvre, à la fois politique et sociale : concentrer le pouvoir en une seule main, réduire à un même niveau toutes les classes de la nation.

Dès le xiii^e siècle, les légistes bourgeois fondent le droit royal par opposition au droit féodal, et, reprenant la tradition romaine, proclament la théorie du pouvoir royal absolu; en même temps, par son intelligente activité que récompense un enrichissement rapide et par l'exercice des fonctions publiques, la bourgeoisie commence à prendre dans l'État

une influence qui ne cessera de grandir. Les rois de France ne lui ménagent pas leurs faveurs. Le sec et dur visage de Louis XI s'éclaire d'un sourire pour les bourgeois, ses « compères »; il s'assied familièrement à leur table, se fait inscrire « frère et compagnon de la grande confrairie aux bourgeois de Paris », se préoccupe de leurs besoins, les convoque à son Grand Conseil; François I^{er} et Henri II abandonnent à la roture presque toutes les charges de l'administration civile; dès la fin du xvi^e siècle, les gens de robe sont en majorité au Conseil d'État; et c'est vers cette époque que le Parlement de Paris, recruté dans l'élite de la bourgeoisie, atteint le plus haut degré de son autorité séculaire.

Cependant la royauté s'était fortifiée de toutes les conquêtes bourgeoises. Au xvii^e siècle, elle a achevé d'absorber et de concentrer en elle, au détriment de la noblesse, réduite à un rôle purement décoratif, la plénitude du pouvoir. Mais, presque tout ce que la noblesse a perdu, la classe moyenne l'a gagné. Ce sont des bourgeois, ces citoyens dont parle La Bruyère, qui « pendant que les

grands négligent de rien connoître... se placent, s'élèvent, deviennent puissants » par l'étude, la spéculation, le négoce ; et leur ambition ne va pas seulement à la satisfaction de leurs intérêts privés : « Ils étudient le gouvernement, deviennent fins et politiques, savent le fort et le foible de tout un État,... soulagent le prince d'une partie des soins publics. » Si l'on consulte la liste des secrétaires d'État de Louis XIV, on n'y trouve guère que des noms roturiers. Saint-Simon voit ces parvenus entrer librement dans le cabinet du roi, où les « seigneurs » ont tant de peine à s'introduire, et, d'une plume rageuse et qui grince, il qualifie le règne d'un mot : *ce règne de vile bourgeoisie*. Mot amer, mais exact, et qui, à lui seul, peint une époque.

Le règne de Louis XIV marque, en effet, « le dernier terme du long travail social accompli en commun par la royauté et par les classes non nobles de la nation, travail de fusion et de subordination universelle !... »

1. Aug. THIERRY.

Entre le roi et le bourgeois, il n'y a plus désormais d'intermédiaires ; et, à six siècles d'une entente parfaite et de services mutuels vont succéder, entre les deux alliés, la méfiance, puis l'hostilité ouverte.

Dès le début du XVIII^e siècle se manifestent les premiers symptômes du désaccord. Le bourgeois a achevé de s'enrichir ; il est devenu le principal, pour ne pas dire le seul créancier de l'État, c'est-à-dire du roi ; or le roi est obéré, besogneux ; il emprunte à dix pour cent et emprunte toujours. Dès lors le bourgeois s'inquiète, se mêle de surveiller son gage et de contrôler le régime établi. « Il devient politique, et, du même coup, il devient mécontent¹. » Son mécontentement s'exaspère d'ailleurs d'une blessure d'amour-propre : par l'éducation, par la valeur morale, par l'expérience des affaires, il se sent depuis longtemps l'égal du noble, qu'il a bien pu dépouiller de sa fonction sociale, mais non pas de ses privilèges ; ces privilèges, que rien ne justifie plus à ses yeux et dont le roi s'est

1. Cf. TAINE, *l'Ancien Régime*, liv. IV, ch. III, *passim*. — « La Révolution a été faite par les rentiers, » a dit Rivarol.

constitué le défenseur, lui deviennent insupportables ; et c'est ainsi que peu à peu, faites d'instincts de nivellement et de besoins de justice, d'ambitions politiques et d'ambitions sociales, les passions révolutionnaires s'allument dans la classe moyenne. En 1789, l'incendie éclate, la Révolution s'accomplit. C'est la bourgeoisie qui l'a faite.

Encore mal dégagé de la bestialité primitive, le peuple, à la fin du xviii^e siècle, ne sentait son mal qu'à moitié, ne songeait guère à se plaindre et n'eût pas su d'ailleurs formuler sa plainte. Mais le bourgeois est là qui l'excite, l'aiguillonne, lui met les armes à la main. Quand il s'agit de rédiger les cahiers, « c'est l'homme de loi, le petit procureur de campagne, l'avocat envieux et théoricien qui conduit le paysan¹ ». Plus tard, « on ne voit surgir de la foule ni un cardeur de laine comme Michel Lando..., ni un pêcheur comme Masaniello, ni un tisserand comme Jean de Leyde² ». Les assemblées révolutionnaires sont exclusivement

1. *L'Ancien Régime*, liv. V, ch. iv.

2. Edgar QUINET, *la Révolution*, I, liv. VI, xii.

composées de bourgeois¹ ; et les protagonistes du drame, — tels Marat, ce médecin, Robespierre et Danton, ces avocats, — appartiennent, comme les comparses, à la bourgeoisie.

Elle a fait la Révolution, — et elle l'a faite à son profit. Non pas qu'au début du moins les intentions généreuses lui aient manqué ; mais elle a fini par profiter seule, et seule elle a tiré parti de la plupart des droits conquis théoriquement au nom de tous, en 1789, et dont, à en croire les harangues officielles, le peuple aurait été le principal bénéficiaire. « Ce qui caractérise la société présente, disait naguère M. Jaurès à la tribune de la Chambre²... c'est qu'il y a partout en elle une contradiction essentielle entre les faits et les paroles. Aujourd'hui il n'y a pas une seule grande parole qui ait son sens vrai,

1. De bourgeois tout à fait étrangers au peuple et qui lui furent hostiles. « Sur les listes de guillotins, de détenus et d'émigrés, les hommes et les femmes de condition inférieure sont en nombre immense, en plus grand nombre que leurs compagnons de la classe supérieure et de la classe moyenne mis ensemble. Sur 12.000 condamnés à mort... on compte 7.545 paysans, laboureurs... ouvriers, etc. » — TAINÉ, *la Révolution*, III, p. 434.

2. Séance du 11 février 1895.

plein et loyal : fraternité, et le combat est partout ; égalité, et toutes les disproportions vont s'amplifiant ; liberté, et les faibles sont livrés à tous les jeux de la force... Oui, partout le creux, l'hypocrisie des paroles. » — Tout n'est pas déclamation dans cette âpre boutade, et les trois mots fatidiques inscrits au fronton de nos édifices ne correspondent, il faut l'avouer, à aucune réalité effective. Le peuple est souverain, il règne : mais qu'importe, si ce n'est pas lui qui gouverne. L'industrie et le commerce sont affranchis de toutes les entraves qui les comprimaient sous l'ancien régime : mais qu'importe, si la liberté économique, favorable aux uns, réduit les autres à la condition de bêtes de somme ? Les hommes sont égaux entre eux, en théorie : mais qu'importe si les distinctions sociales subsistent en fait, et si les classes ont, en réalité, survécu au décret qui les supprima ?

Et elles lui ont survécu, réduites à deux : la bourgeoisie, le peuple. — La bourgeoisie n'avait pas, avant 89, de personnalité politique distincte. La Révolution en a fait une

classe spéciale, séparée du peuple par un abîme : classe immense par le nombre, ayant ses intérêts particuliers, opposés à ceux du peuple, depuis que la suppression des corporations a brisé entre l'entrepreneur et l'ouvrier le lien féodal du patronat ; composée, suivant la définition de Proudhon¹, de tous ceux qui vivent, quand ils travaillent, d'autre chose que de leur travail, — du revenu de leurs propriétés, de leurs capitaux... Et, en face de la bourgeoisie, le peuple, formé, quels que soient leur habit et leur condition, de tous les citoyens qui vivent exclusivement de leur travail...

Prolétaires et bourgeois, salariés et capitalistes, notre société est faite de ces deux éléments, sortis irréductibles du creuset révolutionnaire. D'aucuns contestent, à vrai dire, la légitimité de cette classification. Les classes abolies le 4 août l'ont été, prétendent-ils, en fait aussi bien qu'en droit ; tous les jours, des paysans, des ouvriers s'élèvent à la condition de capitalistes ; tous les jours, par un mou-

1. *De la capacité politique des classes ouvrières*, 2^e partie, ch. II.

vement inverse, des capitalistes redeviennent des salariés ; et la bourgeoisie n'est pas une classe, puisqu'elle est ouverte, accessible à tous. Ce sophisme, dont on abuse, est de réfutation facile : un argument historique suffit à en faire justice. On ne niera pas qu'avant la Révolution la noblesse ne constituât une classe sociale ; or, « à aucune époque de notre histoire, remarque Tocqueville, elle n'avait été aussi facilement acquise qu'en 89 » ; et il ajoute : « Jamais le bourgeois et le gentilhomme n'avaient été aussi séparés l'un de l'autre¹. » — C'est qu'en effet, pour être ouverte, une classe sociale ne cesse pas d'exister tant que reste visible, si aisément franchissable qu'elle soit, la ligne de démarcation dont elle s'entoure. Cette ligne est aujourd'hui plus nettement tracée entre la bourgeoisie et le peuple qu'elle ne le fut jamais entre la noblesse et la bourgeoisie.

*
* *

On ne peut décrire la bourgeoisie qu'à grands traits, tant sont nombreux les groupes

1. *L'Ancien régime et la Révolution*, liv. II, ch. IX.

qui la composent. Ces groupes, si dissemblables dans leur unité, peuvent se ramener à trois : haute, moyenne, petite bourgeoisie. Il va de soi que, dans un pays où l'argent est le seul étalon social, cette classification ne correspond qu'à des différences de fortune.

Hauts et petits bourgeois se rejoignent et se confondent presque aux yeux de l'observateur. Chez les uns et les autres, mêmes instincts laborieux, même persévérante énergie, mais aussi même égoïsme, même étroitesse de cœur, même conception matérialiste de la société, même hostilité à l'égard du peuple : ceux-là ne voyant en lui que l'instrument de leur fortune ; ceux-ci, qui en sortent à peine, aspirant par-dessus tout à ne pas être confondus avec lui¹.

C'est dans la bourgeoisie moyenne que se concentre, sous le rapport intellectuel et moral, tout le meilleur de la classe. — Fonctionnaires, troupe nomade et mal rétribuée, mais appliquée et honnête, officiers, gardiens

1. Le petit bourgeois, écrit M. Henry Leyret, qui l'a étudié de près, nourrit contre l'ouvrier « une sorte de répulsion d'autant plus forte que le bourgeois paternel est moins loin de ses yeux. » (*En plein faubourg*, p. 232.)

de l'honneur national, hommes de science, hommes de lettres, hommes de loi, tels sont les principaux éléments dont elle se compose. Quand je cherche à la personnifier en un type significatif, c'est le type de l'« avocat » qui s'offre tout d'abord à mon esprit.

Les avocats ont leurs travers; mais on les juge sévèrement parce qu'on ne les connaît point; du moins on ne les connaît que par ceux d'entre eux qui, désertant le barreau pour la politique, ont, depuis la Révolution, tant influé sur les destinées de notre pays.

Leur ordre, « aussi ancien que la magistrature, aussi noble que la vertu, aussi nécessaire que la justice¹ » est peut-être la seule institution du passé qu'ait respectée le présent. Leurs anciens auteurs en font, avec une naïveté fière, remonter l'origine « jusqu'au Verbe divin, plaidant devant Dieu pour défendre la postérité d'Adam, plus malheureuse que coupable »; et je lis dans un traité dont tous les stagiaires ont un exemplaire

1. D'AGUESSEAU.

entre les mains¹ que la profession d'avocat repose sur trois bases : la probité, le travail et le désintéressement; qu'elle offre trois avantages : l'honorabilité de la vie, la pureté et la stabilité de la fortune, l'égalité dans les rapports entre confrères; enfin, qu'elle entraîne quatre jouissances : celle de travailler, celle de concilier, celle de plaider, celle de gagner son procès. L'on peut trouver ces énumérations un peu « poncives »; mais, en ce temps de scepticisme et d'anarchie morale, comment ne pas admirer des hommes qui placent si haut leur idéal professionnel.

Cet idéal, beaucoup d'entre eux le réalisent. Ils vivent simplement, laborieusement, dédaigneux des honneurs et, pour la plupart, des gros honoraires. Les événements qui ont renouvelé la magistrature dans son esprit et dans ses mœurs ne les ont pas atteints, et, par l'indépendance de leur caractère, par leur esprit un peu frondeur, par je ne sais quelle morgue parlementaire qui les distingue, ils font revivre en eux ces vieux

2. ALBERT LIOUVILLE, *Abrégé des Règles de la profession d'avocat*.

légistes qu'on entrevoit dans le passé, austères et hautains, assis sur les fleurs de lys...

Respectable dans son ensemble, féconde en talents, riche en vertus, d'où vient que la bourgeoisie ait perdu toute estime d'elle-même? D'où vient qu'elle n'oppose à ses ennemis, chaque jour plus nombreux, qu'une molle et timide défense, faite de concessions et de reculs successifs? D'où vient, en un mot, que son rôle historique semble au moment de s'achever? — De ce que, considérée comme classe sociale, elle n'a mis ses ambitions qu'au service de ses intérêts; de ce qu'elle n'a eu, depuis qu'elle gouverne et légifère, que des *idées* et des *passions* égoïstes.

*
* *

Religion, Propriété, Famille, — sur ces trois assises a reposé jusqu'ici la société française. Quelle *idée* la bourgeoisie se fait-elle de la religion, de la propriété, de la famille, et comment les conçoit-elle? Je me propose de le rechercher.

I

« Dans les classes moyennes... Rousseau a eu cent fois plus de lecteurs que Voltaire », a dit Mallet-Dupan, parlant des années qui précéderent immédiatement 89. C'est qu'en effet, par sa théorie de la bonté originelle de l'homme, par sa critique de tous les pouvoirs établis, par ses revendications égalitaires, Rousseau flattait, en les justifiant, les passions politiques de la bourgeoisie. Mais, ces passions apaisées et satisfaites, Voltaire devait prendre sa revanche. Son plat déisme, bizarrement allié à un scepticisme goguenard, en ont fait, dans l'ordre des idées religieuses, l'exact interprète du Français moyen. Le dieu de Béranger, bon vivant et ne damnant personne, ce « dieu de guinguette et de gens attablés », est d'origine voltairienne et d'essence bourgeoise. Renan, qui ne s'indignait guère, a dit, avec une amère éloquence,

« l'incurable médiocrité religieuse » que suppose cette « théologie ».

Théologie purement utilitaire et pratique. — Le bourgeois, libre penseur en son particulier tant qu'il ne tremble ni pour la société, ni pour lui-même, professe, — avec Voltaire, — que la religion est un « frein », qu'« il faut de la religion pour le peuple » ; et, quand s'annonce l'orage, c'est à la religion qu'il a recours... Les mêmes hommes qui avaient fait la Révolution de 1830 à la fois contre le catholicisme et contre la monarchie de droit divin, ces mêmes hommes demandèrent, en 1848, à l'Église catholique, le salut de l'ordre social menacé et coururent, suivant le mot de Cousin, « se jeter aux pieds des évêques¹ ».

La bourgeoisie en ferait autant demain sous la pression des événements. La politique anticléricale qu'elle a suivie depuis l'établisse-

1. Maxime DU CAMP, *Souvenirs de l'année 1848*. — Sous la Restauration, l'éducation dans les collèges avait été absolument antichrétienne, et, sous le régime de Juillet, les choses à cet égard ne s'étaient guère modifiées. Les *mea culpa* de la bourgeoisie, au lendemain de la Révolution de 1848, aboutirent, comme on sait, à la loi de 1830. Cette loi, qui partageait l'enseignement entre l'Université et l'Église, fut un triomphe pour celle-ci.

ment de la troisième République ne prouve rien là contre. Cette politique n'a jamais été qu'une politique de diversion. Le taureau populaire, conscient de sa force, allait s'attaquer aux privilèges, à l'existence même de la classe. Il fallait le détourner à tout prix : on lui a montré une soutane, et il s'est rué sur elle... Mais la tactique commence à s'user, l'on y devra renoncer bientôt.. Et peut-être n'est-ce pas trop s'avancer que de prédire, en réponse aux effrayants progrès des doctrines socialistes, le retour de la masse bourgeoise aux pratiques traditionnelles. Cette évolution tardive ne la sauvera pas plus qu'une évolution du même genre n'a jadis sauvé la noblesse ; et elle achèvera de donner la mesure de sa médiocrité religieuse. On verra, plus clairement que jamais, que, pour la bourgeoisie, la religion n'est au fond que la meilleure sauvegarde, le plus sûr rempart de la propriété menacée.

On peut concevoir la propriété soit comme un fait naturel, antérieur et supérieur à toute législation, soit comme une institution de droit civil, une simple convention sociale : ce second système, d'origine romaine, a été celui de l'ancien régime ; et, suivant qu'on l'adopte ou qu'on le rejette, on tiendra le droit de propriété pour révocable au gré de la loi dont il émane ou pour inviolable et absolu.

Le problème de l'origine de la propriété s'est posé à plusieurs reprises aux légistes bourgeois de la Révolution ; et ils l'ont résolu de façons différentes, suivant l'intérêt du moment.

Dès 89, ils eurent à prendre parti. « La banqueroute était à nos portes. » L'aliénation des biens ecclésiastiques apparut à la Constituante comme le seul moyen de conjurer le

déficit. Mais comment légitimer en droit cette mesure purement fiscale et au nom de quel principe déposséder le clergé ? — Elle nie la réalité des « corps » et, par suite, leur aptitude à être propriétaires ; et, comme le devaient faire plus tard, en confisquant les biens d'émigrés, la Législative et la Convention, adopta, sur l'origine de la propriété, la théorie de l'ancien régime. « C'est la loi seule qui constitue la propriété (celle des individus comme celle des personnes morales), » affirma Mirabeau, après Bossuet, Pascal, Domat et Montesquieu.

Les arguments produits à l'appui de cette thèse n'avaient qu'une valeur de circonstance. On le vit bien, lors de la discussion du Code civil. A ce moment, la question de l'origine du droit de propriété se posa de nouveau. Mais les rédacteurs du Code n'avaient pas les mêmes raisons que les constituants pour la résoudre comme l'avait fait l'ancien régime ; il ne s'agissait plus de conquérir, mais d'assurer les conquêtes faites ; et ce même intérêt politique qui, en 1789, avait déterminé les légistes à opiner dans un sens, ce même inté-

rêt politique, en 1804, leur dicta la solution opposée. Écoutons le tribun Grenier, l'un des orateurs chargés de présenter le vœu du Tribunal sur la loi relative à la propriété : « On a cru pouvoir soulever au moins un coin du voile qui couvre l'origine de la propriété individuelle; on l'a attribuée à de simples conventions qui pouvaient être révoquées par d'autres... C'est ainsi qu'on s'est joué quelquefois de ce qu'il y a de plus sacré au monde¹ »; et Portalis² » : Le principe du droit (de propriété) est en nous; il n'est point le résultat d'une convention humaine ou d'une loi positive; il est dans la constitution même de notre être. »

De cette théorie sur l'origine de la propriété, théorie qui est celle de notre Code et qu'ont adoptée tous les économistes orthodoxes, depuis Thiers jusqu'à M. Yves Guyot, résultent, je l'ai dit, deux conséquences : son inviolabilité, son caractère absolu : « La propriété est le droit de jouir et de disposer des choses *de la manière la plus abso-*

1. Séance du 6 nivôse, an XII.

2. *Exposé des Motifs*, du livre II, titre II, du Code civil.

lue », suivant la définition du Code civil (art. 544).

Absolute, la propriété n'a pas de devoirs légaux. Je me trompe : elle a celui de *se conserver*. On a trouvé plaisante cette formule de M. Paul Leroy-Beaulieu ; mais elle résume admirablement l'esprit d'une législation qui protège le capital, fut-ce contre soi-même, libère le capitaliste, une fois ses contributions payées, de toute obligation envers ses semblables et, répudiant toute solidarité, ne répond à qui l'interroge que par un sec et dur *chacun pour soi*. « On aurait tort de craindre les abus de la richesse et des différences sociales qui peuvent exister entre les hommes, » s'écrie Portalis au cours de l'*Exposé des Motifs*, dont on vient de lire un fragment : « n'aspirez pas à être plus humains que la nature ni plus sages que la nécessité ».

N'aspirez pas à être plus humains que la nature, c'est-à-dire lâchons la bride à tous les instincts égoïstes... — Suivant l'immuable doctrine de l'Église, les riches ne sont que les dispensateurs de leurs richesses, les pauvres,

dit Bossuet¹, ont gardé « ce droit si naturel de prendre dans la masse commune tout ce qui leur est nécessaire » ; sous l'ancien régime, le roi, incarnation vivante de la loi, réprimait les audaces et punissait à l'occasion les crimes de l'argent, traduisait devant ses Chambres de justice les partisans trop avides, convaincus d'avoir, « par des voies illégitimes, élevé des fortunes subites et prodigieuses... et donné dans le public un exemple scandaleux... par un luxe capable de corrompre les mœurs et toutes les maximes de l'honnêteté publique² ». — Rien de pareil sous le régime du Code : il n'y a plus d'autorité qui s'interpose entre les forts et les faibles, entre ceux qui ont trop et ceux qui n'ont pas assez. Que le garde forestier Pestre décharge à bout portant son fusil sur le sourd-muet Lecomte, voleur de brindilles,

Il peut tuer cet homme avec tranquillité,

avec le sentiment du devoir social accompli. — La propriété, telle que l'a conçue la bourgeoisie

1. *Panegyrique de saint François d'Assise*, premier point.

2. Edit de 1661.

triomphante, n'est plus seulement une institution créée, comme les autres, pour l'utilité et la commodité générales; on en a fait une sorte de divinité barbare, irresponsable et inexorable, — et qui menace plus qu'elle ne protège.

III

Quel que fût leur souci d'étendre et de fortifier le droit de propriété, les légistes révolutionnaires ne l'en ont pas moins affaibli en un point, c'est en ce qui touche le droit de transmission. Individualistes déterminés et s'étant assigné la tâche de désagréger tous les blocs sociaux qui formaient l'édifice de la vieille France, ils ne pouvaient laisser intact le plus ancien, le plus homogène de tous, — la famille : c'est dans une pensée hostile à la famille qu'ils instituèrent, en matière successorale, la règle du partage égal et forcé¹.

L'existence de la famille est liée à la perpétuité du foyer : foyer éteint, famille éteinte. Or la règle du partage forcé a pour effet

1. Dans l'ancienne France, on le sait, le système de la liberté testamentaire était celui des pays de droit écrit ; dans les pays de droit coutumier, le système du partage égal avait prévalu, mitigé d'ailleurs par l'institution du droit d'aînesse.

Les considérations qui vont suivre ne sont pas un plaidoyer pour le rétablissement de la liberté testamentaire. En fait, les chefs de famille français n'usent même plus du droit de réserve, pourtant si limité, que leur laisse le Code. C'est dire que le

d'éteindre le foyer à chaque génération. A la mort du père, le patrimoine s'émiette ; la famille, perdant son centre, se divise en autant de tronçons qu'il y a d'enfants ; et, du vivant même du père, notre régime successoral a commencé de la désorganiser. La puissance paternelle ne saurait être qu'un vain mot sous une législation qui, privant le père de famille de sa prérogative essentielle, lui interdit de transmettre à l'un de ses enfants, avec la plus grande partie de son héritage matériel, l'héritage moral de son autorité, de sa responsabilité, de ses devoirs. — J'ai eu sous les yeux deux lettres d'un fils à son père, écrites, l'une un peu avant, l'autre un peu après 89. La première se termine ainsi : « J'ai l'honneur d'être, Monsieur mon Père, votre très humble et très obéissant serviteur et fils » ; et la seconde : « Je suis, mon Père, votre fils selon la nature et votre égal devant

système individualiste du partage égal est profondément entré dans nos mœurs. Il n'en vaut pas mieux pour cela. J'estime d'ailleurs, et j'essaye de montrer ci-après que l'influence de la loi successorale sur la natalité et sur l'évolution de la famille ne saurait être exagérée. (Cf. LE PLAY, *la Réforme sociale en France*, I, ch. II ; et TOCQUEVILLE, *la Démocratie en Amérique*, I, ch. III.)

la loi. » — Il y a un abîme entre les deux formules comme entre les deux époques. Le père était roi, il fondait pour l'éternité : il n'est plus que le chef viager d'un groupe éphémère ; — il embrassait d'un long regard prévoyant tout l'avenir de sa race : il « rapetisse son cœur » et, renonçant aux longs espoirs, concentre sur sa postérité immédiate une sollicitude qu'il ne peut étendre plus loin.

De là cette « paidolâtrie » dont Taine se proposait d'étudier les effets funestes ; il eût montré, si la mort lui en eût laissé le loisir, comment « les autres intérêts manquant, maison, domaine, atelier, œuvres locales durables, tout le cœur indifférent maintenant à la postérité invisible vient se reporter sur les enfants visibles¹ », et comment la « paidolâtrie » aboutit, par une conséquence fatale, à la décroissance de la natalité, — disons le mot, au malthusianisme. Ce « paupérisme² » d'un genre spécial est en bonne voie de tuer la bourgeoisie ; mais, en atten-

1. *Le Régime moderne*, t. II, avant-propos.

2. Le mot est de M. Guyau.

dant qu'il la tue, le malthusianisme la fait vivre : se réduire à n'avoir qu'un très petit nombre d'enfants, ou mieux, à n'en avoir qu'un seul, n'est-ce pas s'assurer, en dépit du Code, les avantages de la liberté testamentaire ? — La bourgeoisie française tempère par la stérilité systématique la règle du partage forcé.

Par la stérilité systématique, et non par le célibat systématique. — La France qui, dans le tableau comparé de la natalité dans les principaux États de l'Europe, n'occupe que l'avant-dernier rang, juste avant l'Irlande, occupe le septième rang (sur seize États) dans le tableau de la nuptialité¹. D'où il faut conclure que le vice de notre organisation familiale a moins pour effet de déconseiller le mariage que d'en dépraver la notion, du moins dans la classe possédante. Chez nous, si l'ouvrier² assume en pleine jeunesse et sans arrière-pensée les charges de l'amour et

1. Arsène DUMONT, *Dépopulation et Civilisation*, p. 69-74, tableaux B et D.

2. Je dis l'« ouvrier », car le paysan français devient malthusien dès qu'il devient propriétaire.

celles de la famille, le bourgeois, lui, ne se marie que sur le tard, l'âge passé des illusions, des entraînements juvéniles et des heureuses imprévoyances ; et il se marie comme il conclurait un marché, sacrifiant tout aux convenances pécuniaires. Mais la même prudence mercantile qui noue ces froides unions en limite la fécondité ; et elle n'en assure pas le bonheur, comme il ressort de la statistique des divorcés.

Le divorce est l'indispensable complément du mariage tel que le conçoit la bourgeoisie ; et l'on n'a fait, lorsqu'on l'a rétabli, que restituer à notre Code mutilé l'une de ses parties harmoniques. L'indissolubilité du mariage s'imposerait à une législation qui aurait moins en vue la personne même des époux que cet être moral, la famille, dont ils doivent assurer la perpétuité. Mais, si le mariage n'est qu'un contrat pareil aux autres, si l'individu, naissant et vivant isolé, n'a que des droits et des devoirs limités à la durée de son existence, au nom de quel principe l'enfermerait-on dans le mariage comme dans une prison sans issue ? — Lorsqu'on étudie à ce point de

vue, qui est celui de notre Code, la loi de 1884, on la trouve singulièrement timide : elle n'admet le divorce que « pour cause déterminée ». Plus hardie et plus logique, la loi de 1792, — la première de nos lois sur le divorce, — s'accommodait du consentement mutuel des époux, voire même de la volonté persistante exprimée par l'un d'eux. C'était là, dira-t-on, sanctionner légalement l'union libre. — J'en conviens. Mais le principe individualiste une fois accepté, il faut l'accepter dans ses conséquences et sacrifier radicalement la famille à l'individu. C'est à quoi tendent, depuis un siècle, notre littérature et nos mœurs.

*
* *

Après les *idées* de la bourgeoisie, ses *passions*. Je lui vois deux passions dominantes : celle de l'argent, — celle du pouvoir.

Dans un pays où les excès de l'individualisme, loin d'être combattus, ont été encou-

ragés de toute manière; où le dogme, proclamé par la Révolution, de l'égalité des citoyens devant la loi, n'a laissé subsister entre eux qu'une différence, celle de la fortune, il était inévitable que l'instinct social, comprimé de parti pris, finît par s'atrophier et que la passion égoïste par excellence, celle de l'argent, se développât au détriment des passions désintéressées. Aussi notre époque nous donne-t-elle ce spectacle : l'argent, — Sa Majesté l'Argent, — régnant en souverain absolu, et, — suprême leçon d'immoralité, — dispensant, avec le bien-être et le luxe, la considération et l'influence.

Toutes les classes de la nation ont sacrifié au veau d'or : ce qui, chez le bourgeois, se nomme cupidité et avarice, se nomme, chez le peuple, haine et jalousie. Mais cette passion de l'argent dont elle n'est pas seule à brûler, la bourgeoisie, jusqu'ici, a seule pu la satisfaire. Et elle n'a pas hésité sur le choix des moyens. Maîtresse des capitaux et de l'outillage industriel de la nation, principale, pour ne pas dire unique bénéficiaire de la grande transformation économique qui a

signalé la première moitié de ce siècle, elle ne s'est pas contentée d'accumuler laborieusement les produits légitimes de son travail. Le démon du jeu s'est emparé d'elle; il la possède au point de l'avoir rendue indifférente à tout le reste. « On ne pense plus qu'à s'enrichir, écrivait, en 1845, M. Léon Faucher, et l'on ne mesure plus les événements qu'au thermomètre de la Bourse¹. » La phrase est aujourd'hui plus vraie que jamais. C'est dans le temple de l'argent, où le peuple n'entre pas, mais où l'on joue son pain à la hausse ou à la baisse, c'est à la Bourse, et là seulement, que bat le cœur de la bourgeoisie.

Pourtant, à la passion de l'argent elle a toujours associé celle du pouvoir : la suprématie politique n'est-elle pas, pour une classe sociale, la meilleure garantie de la prospérité financière? — Le pouvoir, elle en tient les sommets, en occupe toutes les avenues.

Elle a préposé à la garde de ses intérêts politiques un personnel choisi, qu'elle recrute

1. Cf. TAUREAU-DANGIN, *Histoire de la Monarchie de Juillet* t. VI, p. 50.

dans ses meilleures troupes. Nos établissements d'enseignement supérieur, — École polytechnique, École de droit, École de médecine, — autant de séminaires, imbus de ses traditions et de son esprit, où se forment et grandissent ses hommes. Ingénieurs, médecins, avocats, autant de candidats-nés à toutes les fonctions électives.

Ces tenants de la bourgeoisie trouveront, le moment venu, leur place toute marquée dans l'organisation maçonnique. — Je ne sais s'il faut en croire de bonnes âmes et si Lucifer se mêle de présider en personne les *convents* des hauts dignitaires maçons; mais je sais bien que la franc-maçonnerie, fermée à l'ouvrier et au paysan, n'est, au gré de la plupart des initiés, qu'une association bourgeoise savamment organisée pour la défense des intérêts de la classe. Les loges, dont le réseau s'étend sur toute la surface du territoire, proposent les candidatures, dictent ou revisent les professions de foi et, somme toute, décident des élections¹.

1. « Nos candidats l'ont emporté presque partout... Nous sommes profondément heureux de leur réussite, bien certains

Qui de nous ne s'est arrêté devant ces affiches bariolées dont se couvrent les murs, à chaque printemps électoral, comme d'une frondaison fantastique? — En périodes déclamatoires où revit l'emphase démodée du « style Robespierre », le futur député, la main sur le cœur, proteste de son civisme; en vingt phrases où la langue n'est pas plus respectée que le bon sens, il résout tous les problèmes, amalgame toutes les promesses de réformes. Le peuple n'est plus dupe de cette rhétorique; il a appris à ses dépens ce que valent les protestations dont on l'accable tous les quatre ans; mais il a des caprices de sultan blasé: il lui plaît d'humilier les maîtres qu'il se donne, et il leur impose, à l'heure du scrutin, des platitudes de valets.

Elle sonne enfin, cette heure si lente à venir. Notre homme, la victoire remportée, part pour Paris... Les concessions qu'il a dû faire aux exigences de ses électeurs, les complaisances intéressées et tant soit peu ser-

que, au Palais-Bourbon comme ailleurs, ils s'inspireront toujours de la solidarité maçonnique, et qu'ils poursuivront infatigablement l'application de nos principes. » (*Bulletin du Grand Orient*, 1893, p. 361.)

viles dont il n'a pu se défendre ont amolli déjà et déformé cette âme d'ambitieux vulgaire. Et voici que la machine parlementaire le happe dans ses engrenages, et, le pressant entre les cylindres de ses laminoirs, a bientôt fait de le réduire à l'état de pâte molle, façonnée au moule des partis. Quoi que puissent donner à penser de récents scandales (ils eussent en d'autres temps provoqué la révolution du mépris), nos Chambres comprennent une majorité de gens honnêtes, incorruptibles au sens ordinaire du mot. En revanche, les hommes fermes et droits, « sincères », dirait Carlyle, ne déviant pas d'une ligne de conduite une fois arrêtée, ne laissant pas s'interposer entre la réalité et leur regard le voile décevant des apparences, — ces hommes-là s'y font de plus en plus rares. Le politicien se dépense en combinaisons, en intrigues de couloirs, en marchandages, en habiletés subalternes. Un portefeuille à défendre, une réélection à préparer, — il ne voit ni plus haut ni plus loin. Sa politique s'inspire des intérêts et des passions du moment, rarement d'une idée ou d'un principe.

Ce défaut d'idées et de principes n'est pas imputable aux individus, mais bien plutôt à la classe sociale qui leur a donné mission d'exercer, de monopoliser le pouvoir, et dont ils ne font, en somme, que refléter l'inconscience. « Qu'est-ce que la bourgeoisie depuis 89 ? » disait Proudhon il y a trente ans¹, — et il est difficile de ne pas souscrire à l'ensemble de ce jugement, moins passionné qu'il n'est exact :

Qu'est-ce que la bourgeoisie depuis 89 ? Que représente-t-elle?... Elle n'a plus ni pensée ni volonté. Tour à tour révolutionnaire et conservatrice, républicaine, légitimiste, doctrinaire, justemilieu ; un instant éprise des formes représentatives et parlementaires, puis en perdant jusqu'à l'intelligence ; ne sachant à cette heure quel système est le sien, quel gouvernement elle préfère ; n'estimant du pouvoir que les profits, n'y tenant que par la peur de l'inconnu et pour le maintien de ses privilèges ; ne cherchant dans les fonctions publiques qu'un nouveau champ, de nouveaux moyens d'exploitation ; avide de distinctions et de traitements ; aussi pleine de dédain pour le prolétariat que la noblesse le fut jamais pour la roture, la bourgeoisie a perdu tout

1. *De la Capacité politique des classes ouvrières*, 2^e partie, ch. II.

caractère : ce n'est plus une classe, puissante par le nombre, le travail et le génie, qui veut et qui pense, qui produit et qui raisonne, qui commande et qui gouverne ; c'est une minorité qui trafique, qui spéculé, qui agiote, une cohue.

*
* *

Cependant un nouvel acteur, relégué jusqu'ici au fond du théâtre, vient d'apparaître sur le devant de la scène politique, qu'il occupera bientôt tout entière. — On raconte¹ qu'en 1830 Casimir Périer, rentrant chez lui, se vit un jour entouré d'une foule menaçante qui lui criait : « Les droits de l'homme ! Nous voulons les droits de l'homme ! » — Casimir Périer ne se troubla pas : « Vous voulez les droits de l'homme ? Eh bien ! je vous les accorde. » — Ce don magnifique, mais illusoire, le seul que le peuple ait jamais reçu de la bourgeoisie, ne le contente plus désormais. Il porte sur ses épaules de géant tout le poids de la société actuelle et commence à comprendre que la Révolution faite, il y a cent ans, en son nom, n'a pas été faite à son

1. BARDOUX, *la Bourgeoisie française*.

profit. La bourgeoisie a décrété l'abolition de la royauté, de la noblesse héréditaires : il demande, en vertu des mêmes principes, la suppression de la richesse héréditaire ; la bourgeoisie a proclamé l'égalité des droits : il réclame celle des jouissances ; et ses revendications, comme celles de la bourgeoisie en 89, s'inspirent d'une philosophie. On s'est appliqué, avec une persévérance folle, à le détacher de ses croyances traditionnelles, on a tué dans son âme l'espoir des compensations d'outre-tombe : n'était-ce pas reconnaître légitimes ses aspirations à la félicité terrestre ? « Qu'est-il ? — Rien. — Que doit-il être ? — Tout, » vont répétant ses Sieyès. Leur voix a pénétré jusque dans les profondeurs et leur revient grossie de formidables échos.

*
* *

La bourgeoisie ne méconnaît pas les dangers qui la menacent ; elle s'efforce de les conjurer, recourt aux palliatifs, et même s'inocule, à doses répétées, le poison socialiste, à l'effet d'en atténuer la virulence. — Lois de

protection et d'assistance sociales, lois fiscales frappant de taxes de plus en plus lourdes le revenu et l'héritage, — il n'est pas de sacrifices qu'elle ne s'impose dans l'espoir de désarmer ses adversaires, de concessions que ne lui suggère l'instinct de la conservation.

Mais le système des concessions n'a jamais, — l'histoire le démontre, — donné les résultats attendus. « Le mal qu'on souffrait patiemment comme inévitable paraît insupportable dès qu'on conçoit l'idée de s'y soustraire¹. » Et d'ailleurs le socialisme préliminaire et prophylactique timidement inauguré par la bourgeoisie ne va pas sans une contradiction. C'est ce qu'ont très bien vu les socialistes².

Les agents des révolutions sociales n'ont pas le secret de leur œuvre; d'où l'incohérence des hypothèses socialistes, en ce qui touche l'organisation de la société future. Mais, constructeurs médiocres, les socialistes sont,

1. TOCQUEVILLE.

2. Cf. JAURÈS, *Organisation socialiste*, ch. I. (*Revue socialiste*, numéro de mars 1895.)

en revanche, d'excellents critiques. — « Vous admettez, disent-ils aux politiciens bourgeois, le caractère absolu de la propriété individuelle, telle que l'a instituée la Révolution française; vous affirmez, en toute occasion, la légitimité du capital : de quel droit l'opprimez-vous ensuite en le contrariant dans sa faculté de reproduction illimitée? — Vous posez en principe, avec la *Déclaration des droits de l'homme* (article 13), qu'« une contribution commune est indispensable pour l'entretien de la force publique et pour les dépenses d'administration, » mais seulement pour ces deux objets; l'État, simple gardien de la sécurité publique, « n'a pas, ajoutez-vous, à s'immiscer dans les combinaisons privées¹ », et il empiète dès qu'il se mêle de corriger le libre jeu des phénomènes de production et de distribution; vos théoriciens professent comme un axiome que « toute institution, toute mesure qui a pour résultat de protéger l'individu contre la concurrence l'atrophie² ». — A quel titre intervenez-vous, après cela, pour atténuer dans ses

1. Yves Guyot, *la Propriété*, p. 250.

2. *La Propriété*, p. 278.

effets cette concurrence économique, forme nécessaire et bienfaisante, suivant vous, de la concurrence vitale ?

« Illogique, votre intervention ne saurait vous être profitable. Car, ou bien, dans votre souci de conservation, vous vous en tiendrez à des réformes superficielles et de façade, qui, décevant l'espoir des travailleurs, ne feront qu'exaspérer leur impatience; ou bien vous en arriverez, à force de corrections et de retouches, à paralyser dans son fonctionnement le mécanisme social dont vous voulez sauvegarder à tout prix les organes essentiels¹. — Dans les deux cas, vous aurez manqué votre but, hâté le dénouement que vous vous flattiez d'éviter, de retarder tout au moins.

*
* *

Et les socialistes de conclure que « le col-

1. En ces matières, d'ailleurs, les bonnes intentions ne suffisent pas; on veut soulager, et il arrive que l'on irrite le mal. C'est ainsi, par exemple, que la loi du 2 novembre 1892, réglant le travail des enfants et des femmes dans l'industrie, a produit l'effet contraire à celui qu'on en attendait et provoqué, de la part des intéressés, de nombreuses réclamations.

lectivisme nous attend à l'issue de toutes les voies, au bout de toutes les hypothèses ». — Conclusion hasardée d'un raisonnement juste. Entre la chute du régime bourgeois et le triomphe du collectivisme, il n'y a pas relation nécessaire de cause à effet; si d'ailleurs la solution collectiviste venait jamais à prévaloir dans son intégralité, elle ne prévaudrait pas longtemps, on peut l'affirmer sans crainte. L'humanité, contrariée dans ses instincts primordiaux, ne tarderait pas à s'évader du paradis lugubrement chimérique où on l'aurait enfermée par surprise.

Donc, gardons-nous d'ajouter foi aux prophéties intéressées qui nous annoncent la prochaine mise en œuvre de telle ou telle conception théorique étroitement et brutalement exclusive. La révolution qui brisera les cadres sociaux actuels n'a pas besoin, pour s'accomplir, d'emprunter la forme collectiviste ou communiste. Et ne s'accomplit-elle pas un peu tous les jours ?

La bourgeoisie, qui en surveille et même en favorise les progrès avec la prétention d'en

régler et, le moment venu, d'en arrêter la marche, ne lui opposera, aux heures décisives, aucune résistance sérieuse. Énervée jusqu'aux moelles par son matérialisme politique, ne défendant que des intérêts, elle a perdu toute confiance en son droit. Son souci de l'ordre matériel ne la sauvera pas. N'entendions-nous pas naguère un ministre, homme de talent et de conscience, s'inscrire en faux, à la tribune de la Chambre¹, contre la formule « il n'y a pas de loi contre le droit » ? — « C'est là, s'écriait-il aux applaudissements de la majorité, une affirmation contre laquelle on ne saurait trop s'élever dans une société civilisée. » — Donc *il n'y a pas de droit contre la loi* : l'expropriation de la bourgeoisie sera le chef-d'œuvre de la légalité².

Aussi bien les révolutions sociales ne se font-elles pas, comme les révolutions politiques, à coups de fusil, dans la fumée des

1. Séance du 12 juillet 1895.

2. « Vous invoquez votre légalité pour vous défendre ; c'est votre légalité qui vous tuera. *Elle nous suffit contre vous.* » (Chambre des députés. Discours de M. Jules Guesde, séance du 22 novembre 1895.)

barricades. — Pour irrité qu'il soit, l'océan des salariés, où se noiera la classe moyenne, ne renversera pas violemment les digues auxquelles elle se confie ; il les submergera de sa marée lente et continue.

LE PEUPLE

LE PEUPLE

I

L'HOMME DU PEUPLE

Pris dans le sens étroit, le mot *peuple* désigne ce qu'on est convenu d'appeler les classes inférieures de la nation. Donc, avant d'en venir à l'objet principal de cette étude, au peuple considéré comme unité sociale, un coup d'œil sur l'*homme du peuple*, ouvrier ou paysan.

La Bruyère a sur les paysans de son temps une phrase que je me garderai de citer : elle est dans toutes les mémoires. Si l'on veut la voir illustrée, cette phrase exacte et terrible, il faut s'arrêter, au Louvre, devant la toile à peu près contemporaine des frères Le Nain, le *Repos de Paysans*¹ : trois pauvres hères,

¹. La toile est un peu antérieure à la phrase, qui date de 1689.

couverts de loques sordides, sont groupés autour d'une cruche et d'un morceau de pain bis. L'aigre piquette qu'ils viennent de boire a fait monter à leurs pommettes une rougeur anémique; une lassitude infinie se lit sur ces visages blafards, plisse ces fronts vides de pensées. Ce sont bien là les « animaux farouches » du moraliste, les paysans français d'autrefois, souffre-douleur de notre histoire, « mulets, » — le mot est de Richelieu, — sur qui pèse le poids de toutes les fatalités naturelles et des pires injustices sociales.

En l'espace de huit siècles, leur condition ne s'est guère améliorée. Sous Louis XIV, ils broutent l'herbe : entre 1672 et 1715, la misère les tue par millions; et les années du règne suivant se comptent par les famines. Cependant les impôts dont on les accable vont toujours en augmentant : taille, dîmes, redevances, — ils payent non seulement pour eux, mais pour ces privilégiés qui sont parvenus, de plus en plus nombreux, à s'exonérer des charges communes. Parfois, à bout de courage et de patience, ils se révoltent; mais une répression impitoyable a bientôt

raison de ces jacqueries : la brute, un instant lâchée, rentre dans l'obéissance et tend ses reins meurtris au bât vainement rejeté.

La Révolution a affranchi le paysan; de « l'animal farouche », elle a fait un homme. Elle l'a affranchi, mais ne l'a pas transformé. Son âme est aujourd'hui ce qu'elle était il y a mille ans. Et l'on peut, à quelque moment de l'histoire que l'on se place, le définir d'un mot : c'est un avare. — Avare, et comment ne le serait-il point ? Qui sait mieux que lui ce que représentent de travail accumulé le morceau de pain qu'il mange avec lenteur et comme avec respect, la pièce d'argent qu'il serre en cachette dans son bas de laine ?...

Cet avare a un trésor, — une maîtresse, dit Michelet, — la terre. Maîtresse avide et capricieuse, qui lui vend bien cher ses faveurs et ne se laisse féconder qu'au prix d'un effort surhumain. Il l'a aimée d'un tel amour qu'à force de privations et de persévérance il a réussi à la conquérir, guettant le moment, l'occasion, dès avant 89. On le voit, par exemple, acheter vers 1500, alors que la noblesse, partant pour l'Italie, est obligée de

vendre; les guerres de religion le dépouillent; mais, sous Henri IV, il reprend courage, achète encore; vers 1650, écrasé de taxes, il rend gorge, puis rachète, on ne sait comment, pendant tout le cours du XVIII^e siècle, si bien que, dès avant la Révolution, le seigneur se trouve réduit, presque partout, à l'exercice de ses droits féodaux; d'après Young, les petites propriétés rurales formaient, aux environs de 89, le tiers du royaume. Et, depuis lors, leur nombre n'a cessé d'augmenter: « La terre de France appartient à vingt millions de paysans¹. »

Ce n'est pas que le paysan n'ait fait, de nos jours, quelques infidélités à sa « maîtresse ». Il s'est laissé prendre à l'appât des valeurs mobilières, a confié, à divers reprises, à la spéculation, le contenu de son bas de laine. Mais toujours il est revenu à la terre, il lui reviendra toujours. C'est pour l'amour d'elle qu'il reste laborieux et sobre; et si, devenu propriétaire, il limite le nombre de ses enfants, c'est afin que ces lambeaux du sol, si

1. MICHELET, *le Peuple*.

patiemment cousus l'un à l'autre, ne soient pas morcelés un jour.

Païen vient de *paysan*, et à bon droit. Penché sur la terre, objet de son culte, le paysan ne lève guère les yeux au ciel. La religion chrétienne avait depuis longtemps triomphé en Gaule qu'il invoquait les génies des lacs et des sources, s'inclinait encore devant ses arbres sacrés. L'Église bénit lacs et sources, surmonta d'une croix les arbres sacrés, en un mot *christianisa* le paysan, mais sans être jamais parvenue à abolir en lui le fond païen, qui, refoulé depuis des siècles, tend constamment à remonter à la surface. « J'ai connu des paysans qui pensaient trop de bien du soleil, » dit l'abbé Roux dans une de ses *Pensées*; « ce foyer de lumière et de chaleur... leur paraissait une créature supérieure, et même un créateur, le Créateur... » Et il ajoute: « Le paysan passa de paganisme à christianisme à grand renfort de miracles; il retournerait à moindres frais de christianisme à paganisme. » — Il y retourne depuis cent ans, depuis que l'incrédulité, venant d'en haut, s'est insinuée dans

les couches profondes de la nation. Le dimanche, dans nos villages, on ne voit guère que des femmes à la messe paroissiale : les hommes sont aux champs ou au cabaret ; à vrai dire, ils font encore baptiser leurs enfants, tiennent à se marier à l'église : mais ces actes religieux qu'ils accomplissent encore ne sont chez eux que des actes réflexes, où la foi n'a plus de part.

Indifférent en matière de religion, le paysan français contemporain n'a guère, en politique, que des convictions négatives. Le mot de royauté s'associe dans son esprit au souvenir de tout un passé misérable : aussi n'est-il pas royaliste. Socialiste, pas davantage. Quand la notion du *tien* et du *mien* devrait s'éteindre dans la conscience des autres hommes, elle survivrait vivace chez cet obstiné lutteur, qui a pénétré la terre de sa substance et la conquiert chaque jour par son travail. La conserver paisiblement, une fois acquise, telle est sa préoccupation dominante. Il aime l'autorité et la veut forte, quelle que soit son étiquette, parce qu'une autorité forte assure la stabilité

sociale, et le désordre est ce qu'il redoute le plus.

Si l'âme du paysan est restée immuable à travers les révolutions et les siècles, on n'en peut dire autant de l'âme de l'ouvrier.

En serré dans le cadre étroit de la corporation qui le comprimait, mais en le protégeant, maître de son outil dont il pouvait à son gré hâter ou ralentir l'effort, l'ouvrier d'autrefois gardait intacte sa personnalité, pensait ou rêvait à son aise, était homme, en un mot. Michelet a une phrase exquise sur les *lollards*, ces tisserands mystiques du moyen âge : « Tout en travaillant, ils *lollaient*, chantaient à voix basse, ou du moins en esprit, quelque chant de nourrice. Le rythme de la navette, lancée et ramenée à temps égaux, s'associait au rythme du cœur ; le soir, il se trouvait souvent qu'avec la toile s'était tissée, aux mêmes nombres, un hymne, une complainte... »

L'ouvrier d'aujourd'hui ne *lolle* plus ; il n'en a ni le temps ni le goût. Deux grands faits, — la transformation de l'organisation

industrielle, celle de l'outillage, — ont profondément modifié sa condition, et leur influence a réagi jusque sur son âme.

Le lendemain du jour où la Constituante eut brisé le faisceau des corporations, les ouvriers se réveillèrent émancipés, et, du même coup, séparés les uns des autres, livrés sans protection à tous les hasards de la concurrence, à toutes les exigences de leurs employeurs, esclaves, en un mot, sous les apparences de la liberté. Aussi ne tardèrent-ils pas à regretter l'ancien état de choses : ils tentèrent d'y revenir. Mais leur affranchissement n'avait été accompagné d'aucune mesure relative à la détermination de leurs droits, et la loi du 14 juin 1791 arrêta brutalement ces tentatives de coalition. Elles se renouvelèrent depuis sous mille formes, et cela jusqu'à ce qu'enfin, en 1864, les coalitions, du moins les coalitions paisibles, eussent été reconnues légales (loi du 25 mai 1864)¹.

1. La marche de la législation relative aux coalitions ouvrières est intéressante à suivre, entre 1791 et 1864 : le légiste bourgeois n'abandonne ses armes qu'une à une, et à regret. La loi du 14 juin 1791 défendait, sous peine d'amende et de prison, à tous ouvriers ou compagnons, de se nommer des

« De tous les systèmes tendant à organiser le travail, écrivait, à la veille de cette loi, un ancien ouvrier, M. Corbon¹, celui qui donnerait une existence légale à la corporation serait celui qui répondrait le mieux au sentiment des ouvriers. » — Les corporations n'ont pas été rétablies, mais la loi de 1864 sur les coalitions et celle de 1884 sur les syndicats professionnels ont, à l'organisation industrielle d'autrefois, substitué une organisation nouvelle. L'abîme creusé par la Révolution entre les salariés et les capitalistes, détenteurs des instruments de travail, n'est pas près de se combler, mais les salariés, qu'elle avait isolés les uns des autres et, par là même, désarmés, ont conquis le droit de

présidents ou syndics, de se concerter dans le but de refuser ou de n'accorder leur travail qu'à un prix déterminé. La loi du 22 germinal an XI déclara punissable le seul fait de la cessation simultanée du travail. Cette disposition, par trop draconienne, fut adoucie en 1810 : les coalitions pour faire cesser en même temps le travail sont seules réprimées par le Code pénal (ancien article 415). Mais le Code et les lois qui l'avaient précédé ne visaient que les coalitions ouvrières. La loi du 27 novembre 1849, sans innover quant à l'appréciation pénale des faits de coalition, supprima du moins l'odieuse distinction consacrée par les lois antérieures et assimila aux coalitions d'ouvriers les coalitions de patrons.

1. *Le Secret du peuple de Paris*. Pagnerre, 1863.

se réunir, d'aviser à la défense de leurs intérêts communs. On sait l'action politique et sociale qu'exercent, depuis douze ans qu'ils existent, on peut prévoir celle qu'exerceront dans l'avenir les syndicats professionnels : taux des salaires, durée du travail, choix des ouvriers, rien, dès aujourd'hui, ne leur échappe ; ils tiennent en leurs mains la paix et la guerre, décrètent les grèves et les reprises du travail, font échec, en un mot, à la puissance patronale et ont rendu à la classe ouvrière, avec le sentiment de sa puissance, celui de son unité.

D'où vient que l'ouvrier n'ait pas mieux profité, comme individu, des avantages assurés à sa classe ? Ce qu'il a gagné en un sens, d'où vient qu'il semble l'avoir perdu dans l'autre ? — La prodigieuse extension du *machinisme* explique cette anomalie.

C'est en 1812 qu'un moteur à vapeur fonctionna pour la première fois dans une filature française ; notre premier chemin de fer fut inauguré en 1828, notre première ligne télégraphique date de 1845. Depuis lors la vapeur et l'électricité ont transformé le

monde et, du même coup, les conditions du travail. A la petite industrie de jadis a succédé la grande industrie ; à l'étroit atelier, la manufacture, ou, pour mieux dire, la *machinofacture*. — Qui n'a visité ces immenses casernes, aux murs noircis, aux planchers frémissants ? La vapeur siffle, les bielles étendent et raccourcissent leurs bras métalliques, les pistons promènent infatigablement l'éclair de leurs tiges, et, dans ce bruit assourdissant et monotone, dans cette atmosphère surchauffée, s'agite un peuple étioilé d'esclaves : le tyran, automate impitoyable, est ici de cuivre et d'acier.

Ce n'est pas méconnaître les services rendus par la machine que de constater l'état de dépendance et de misère auquel elle a réduit l'ouvrier. Elle l'a vêtu à bon marché, a mis à sa portée mille objets naguère réservés aux riches ; mais, en même temps, elle l'a groupé en agglomérations malsaines, l'a soumis à l'action de phénomènes économiques complexes dont il ne peut prévoir, dont il peut encore moins conjurer l'effet, l'a affaibli au physique et, au moral, corrompu. — Impré-

voyant et prodigue parce qu'il vit d'un salaire dont le taux, l'existence même, dépendent de mille hasards; aigri et désabusé; haïssant le patron qui l'exploite, dégoûté des institutions parlementaires qui l'ont déçu¹, même de la République dont il n'attend plus rien et qu'il ne défendrait pas à l'heure du péril; prêt à tous les bouleversements et les appelant tous, parce qu'il peut y gagner et se croit assuré de n'y rien perdre: voilà l'ouvrier français, tel que l'ont fait cent ans de progrès scientifiques et de liberté industrielle.

Ouvrier et paysan se rencontrent, une fois en leur vie, sous les drapeaux. Ils se rencontrent, mais ne se mêlent point. L'éducation, le tempérament, les intérêts, tout sépare l'un de l'autre, tout oppose l'un à l'autre ces frères de misère et de labeur. De cette opposition ressort la plus sûre garantie de stabilité dont puisse se prévaloir l'ordre social actuel.

1. Réflexions des ouvriers parisiens au lendemain de l'attentat de Vaillant: « Carnot devrait décorer celui qui a fait le coup. C'est un bon b... celui-là! Ils ne devaient pas être à la noce, les 25 francs! Pour ce qu'ils font, autant les supprimer... » etc. (Henri LEYRET, *En plein faubourg.*)

II

LE PEUPLE

Le mot *peuple*, pris dans le sens large, désigne l'ensemble de la nation, considérée comme unité sociale.

*
* *

Quelle est la valeur de cette unité, et quel en est le caractère? — *Instinct, volonté, âme* du peuple, autant d'expressions communément employées: la dernière surtout est à la mode et, des livres des philosophes, a passé dans le jargon parlementaire et jusque dans le langage courant. J'extraits d'un discours prononcé naguère en une occasion solennelle ce passage significatif:

Qu'elle soit faite de l'équilibre harmonieux de nationalités de différente origine... ou de l'âme de cent millions d'hommes, confondue avec la grande

âme loyale et pacifique d'un jeune souverain; ou que, forgée par l'épée glorieuse d'une monarchie séculaire, elle soit devenue, comme chez nous, par le miracle d'une Révolution unique dans l'histoire, la libre aspiration d'une République vers un idéal toujours plus élevé de paix, de progrès et de justice, *il y a une âme des peuples*... C'est elle qui, pour chacun d'eux, diverse et personnelle, se reflète dans le miroir de leurs glaciers et de leurs fleuves... c'est elle qui pleure ou qui chante sur la lyre de leurs poètes, rayonne sur le front de leurs penseurs, combat avec l'épée de leurs capitaines... c'est elle qui, après avoir été le *génie* de la Monarchie, a été le souffle immortel de la Révolution française; c'est elle qui a fait, c'est elle qui fait la France¹.

Sont-ce là de simples métaphores? Ou bien au contraire l'entité « peuple » a-t-elle une existence effective, et doit-on raisonner en conséquence? — Oui, selon toute une école qui se rattache, à travers les siècles, à Platon et à Guillaume de Champeaux.

Les peuples, à en croire M. de Hartmann², seraient doués d'un instinct secret, animés d'une sorte d'« esprit inconscient », qui, à

1. Inauguration du monument commémoratif de la réunion du comté de Nice à la France (4 mars 1896). — Discours de M. Raiberti, député des Alpes-Maritimes.

2. Cf. FOULLÉE, *la Science sociale contemporaine*, liv. III.

leur insu, et en dépit des résistances et des égoïsmes individuels, les inciterait à poursuivre la réalisation d'un plan général. L'auteur de la *Philosophie de l'inconscient* emprunte, comme on voit, aux religions positives, l'idée d'une Providence transcendante, régissant l'humanité d'en haut et du dehors; et il lui substitue celle d'une Providence immanente, qui la régirait du dedans et qui, se fractionnant entre les nations, se ferait l'« âme » de chacune d'elles.

A cette hypothèse de l'âme inconsciente s'en rapporte une autre mieux définie, plus exactement formulée, qui attribue aux nations une conscience analogue à la conscience individuelle. Le *moi*, affirme-t-on, n'est qu'un fantôme métaphysique, une expression vide de sens; et, de même que tout organisme individuel se résout en une infinité de micro-organismes concourant à l'exercice des fonctions vitales, de même toute conscience individuelle a le caractère d'une conscience sociale, d'une association de consciences. Cela dit, l'on conclut qu'inversement toute conscience sociale est une conscience individuelle. « La

conscience, le moi, la personnalité sont des propriétés de la société aussi bien que de l'individu¹. » Et ces grands individus qu'on appelle des peuples ont une âme, au même titre que chacun des éléments conscients qui les composent².

M. Fouillée³ a fait de ces théories la critique la plus décisive. L'évolution des sociétés s'explique suffisamment par celle des individus et par l'influence des milieux; l'on n'a d'ailleurs jamais le droit de substituer à l'interprétation rationnelle des faits une interprétation fondée sur l'intervention prétendue d'une cause mystérieuse et invérifiable; et l'hypothèse de l'« esprit inconscient » rappelle, par ce qu'elle a de peu

1. René Worms, *Organisme et Société*.

2. C'est à peu près la théorie que professe en Allemagne M. LAZARUS, (Cf. BOUGLÉ, *les Sciences sociales en Allemagne*.) A l'en croire, le moi social existe, sinon en tant que substance, du moins en tant que centre d'activité.

En France, M. DURKHEIM (*les Règles de la méthode sociologique*, Alcan, 1895) s'est placé dans une position tout à fait isolée. D'après lui, la vie sociale « dérive directement de l'être collectif qui est, par lui-même, une nature *sui generis* », et elle résulte « de cette élaboration spéciale à laquelle sont soumises les consciences particulières par le fait de leur association et d'où se dégage une nouvelle forme d'existence ». M. Durkheim nous ramène, on le voit, à la pure ontologie.

3. *La Science sociale contemporaine*, liv. III, 1.

scientifique, ce fameux *natura abhorret a vacuo* par lequel on expliquait l'ascension des liquides dans le vide, avant les expériences de Torricelli et de Pascal.

Plus spécieuse mais non moins fragile est la théorie qui assimile la conscience sociale à une conscience individuelle. Elle correspond à un état d'esprit déjà dépassé. Il fut un temps où les sociologues s'ingéniaient à rattacher les lois sociales aux lois naturelles, comparaient systématiquement le corps social à un organisme, à un individu physiologique; de là à en faire un individu psychologique, il n'y avait qu'un pas, qui fut aisément franchi. Mais on est aujourd'hui revenu des métaphores biologiques appliquées aux phénomènes sociaux; l'on en a reconnu le caractère superficiel. Ce qui, remarque M. Fouillée, distingue essentiellement la société de l'individu, c'est d'être composée de *sujets* pensants et actifs, ayant un moi conscient et réfléchi; et la conscience sociale ne saurait être assimilée à une conscience individuelle; car, « dans la société, la présence des consciences réfléchies chez les

différents membres, qui arrivent tous à dire *moi*, contredit et empêche toute conscience du *moi* collectif ou social. Le fantôme de l'individualité se trouve alors dispersé en mille images distinctes, comme une figure qui se multiplie dans tous les fragments d'un miroir brisé. »

Est-ce à dire que les peuples ne forment qu'un assemblage incohérent et tout fortuit d'unités individuelles ? Non certes. Un même langage, une même législation, un passé, des traditions communes, autant de liens qui réunissent les citoyens d'un même pays. Mais, si puissants qu'on les suppose, ces liens n'ont rien que d'artificiel. Un peuple, pour centralisé qu'il soit, ne se résoudra jamais en une entité, en une manière de cerveau unique, en une âme consciente d'elle-même.

*
* *

Si le peuple n'a pas d'âme, la *foule*, fraction provisoire et accidentelle du peuple, en a-t-elle une ? — Avant de répondre à cette question, dont l'intérêt ressortira de soi-même,

(j'essaierai de montrer qu'à l'heure où nous sommes, une étude sur le peuple se ramène nécessairement à une étude des foules), il faut définir le mot *foule*, déterminer le sens tout spécial que donnent à ce mot les sociologues.

Soit mille individus sur une place publique, occupés, par petits groupes hétérogènes, à acheter, par exemple, ou à vendre. Voilà une foule, au sens ordinaire du mot, — une foule qui n'a rien de commun avec la foule « organisée » des sociologues. Mais qu'un cri de colère ou d'enthousiasme s'élève du sein de cette masse amorphe, qu'une émotion unanime la galvanise, et la foule sociologique est constituée.

Supposons, d'autre part, les mille individus en question rentrés chez eux, physiquement séparés les uns des autres. Ils ne s'en trouveront pas moins à l'état de « foule », du moment qu'une étincelle aura jailli, que le choc d'une émotion, d'une passion commune aura donné naissance à cette sorte de courant électrique qui réunit mille pensées en une seule pensée et mille cœurs en un seul cœur.

Les foules ont fait récemment l'objet d'études intéressantes ; on en a déterminé minutieusement les caractères ; on a établi, de la façon la plus indiscutable, le bien fondé des deux propositions suivantes : 1° les foules sentent, pensent, agissent tout différemment de l'individu isolé ; 2° les individus en foule subissent une transformation qui a pour résultat de paralyser en eux la vie cérébrale, de les abaisser au rang de sujets hypnotisés, de les mettre à la merci de toutes les suggestions dont ils peuvent être l'objet.

De cette double et fort exacte observation, — à savoir que l'individu faisant partie d'une foule diffère essentiellement de soi-même ; que la foule se comporte tout différemment de l'individu isolé, — certains sociologues ont conclu qu'elle avait une « âme », âme provisoire sans doute, mais effective. C'est cette idée que M. Gustave Le Bon, dans son ingénieux et curieux traité de la *Psychologie des Foules* (livre I, *l'Âme des Foules*), exprime en termes fort nets :

La foule psychologique est un être provisoire, formé d'éléments hétérogènes qui, pour un instant,

se sont soudés, absolument comme les cellules qui constituent un corps vivant forment par leur réunion un être nouveau, manifestant des caractères fort différents de ceux que chacune de ces cellules possède.

Contrairement à une opinion qu'on s'étonne de trouver sous la plume d'un philosophe aussi pénétrant qu'Herbert Spencer, dans l'agrégat qui constitue une foule, il n'y a nullement somme et moyenne des éléments, il y a *combinaison et création de nouveaux caractères*, de même qu'en chimie certains éléments mis en présence, les bases et les acides par exemple, se combinent pour former un corps nouveau possédant des propriétés tout à fait différentes de celles des corps ayant servi à le constituer.

La thèse est spécieuse ; elle semble, au premier abord, s'accorder avec les faits ; mais elle ne tient pas contre un examen attentif ; et le phénomène constitutif des foules s'explique sans qu'il y ait lieu de recourir à l'invention d'une entité.

Il ressort d'expériences décisives que l'on peut retrancher une portion assez étendue des lobes cérébraux sans que leurs fonctions soient perdues ni même altérées. Aussi M. Tarde définit-il, avec Taine¹, le cerveau humain un organe *répétiteur* et *multiplia-*

1. *De l'Intelligence*, I, liv. IV, ch. I.

teur. Chacune de nos perceptions, chacune de nos pensées se reproduit, se propage à l'infini, à travers les circonvolutions de la substance grise, et la vie mentale individuelle peut être considérée comme une sorte de perpétuelle auto-imitation, comme une suggestion ininterrompue de cellule à cellule.

Si la vie mentale individuelle est une suggestion de cellule à cellule, la vie sociale est une suggestion de personne à personne. Une société peut être définie : « une collection d'êtres en tant qu'ils sont en train de s'imiter entre eux¹ ». A peine né, l'enfant imite le père et se modèle en tout sur lui; à mesure qu'il grandit et s'émancipe en apparence, se développent en lui, sans qu'il s'en doute, de plus amples besoins d'imitation; d'innombrables hypnotiseurs s'adjoignent à l'hypnotiseur primitif, qui, jadis, l'influçait seul. En même temps, et à son insu, il devient lui-même un hypnotiseur, par rapport à d'innombrables hypnotisés : c'est ce que M. Tarde appelle le passage de l'*unilatéral* au *réci-*

1. TARDE, *les Lois de l'Imitation*, ch. III : *Qu'est-ce qu'une société?*

proque. « L'état social, comme l'état hypnotique, n'est qu'une forme du rêve... N'avoir que des idées suggérées et les croire spontanées, telle est l'illusion propre au somnambule et aussi bien à l'homme social. »

Cela étant, le phénomène constitutif des foules apparaît comme un simple phénomène de suggestion réciproque, se produisant, il est vrai, dans des conditions toutes spéciales. — Quand des individus placés dans des états psychologiques différents agissent les uns sur les autres, un échange au moins partiel s'effectue entre eux, lequel aboutit à une complication de l'état intérieur individuel. Mais que ces mêmes individus se trouvent, par aventure, animés d'une passion commune, qu'ils échangent (c'est le cas des individus en foule) des impressions identiques, — ces impressions, se multipliant les unes par les autres, atteindront un degré inouï d'intensité. A la *complication* de l'état intérieur individuel aura succédé le *renforcement* de ce même état¹. C'est la différence de l'accord à l'unisson. « Une foule, dit M. Tarde,

1. *La Philosophie pénale*, ch. VI.

a la puissance simple et profonde d'un large unisson. » — Et, si les sectes et les castes offrent au plus haut point les caractéristiques des foules, c'est justement parce que les membres de ces groupes étroits mettent en commun tout un ensemble de pensées, de croyances pareilles qui, par le seul fait de la juxtaposition, s'exagèrent à l'infini¹.

La théorie ci-dessus exposée rend compte de l'imbécilité des foules. Il est avéré que les hommes réunis à l'état de foule valent moins, au point de vue intellectuel, qu'ils ne valent individuellement. On voit des jurés intelligents rendre des verdicts absurdes, des commissions formées d'artistes ou de savants distingués se signaler par d'étranges bévues, des assemblées politiques voter des mesures manifestement opposées au sentiment individuel des membres qui les composent. Que signifie tout cela ? — Simplement que notre capital intellectuel et moral se divise en deux

1. A M. Tarde revient le mérite d'avoir (notamment dans sa *Philosophie pénale*, et dans ce livre profond et original, *les Lois de l'Imitation*) ramené l'imitation à un phénomène de suggestion, et créé, telle que je viens de la reproduire en ses traits essentiels, la théorie scientifique des foules.

parts, l'une incommunicable, *inéchangeable*, et qui, variant d'individu à individu, constitue l'originalité, la valeur propre d'un chacun ; l'autre *échangeable*, faite de ces passions, de ces sentiments irraisonnés qui sont communs à tous les hommes d'un certain temps et d'un certain pays. C'est le capital échangeable qui s'accumule dans les foules à l'exclusion, l'on pourrait dire au détriment de l'autre¹.

Mais, de ce quelles restent toujours inférieures à l'individu isolé, — généralisons : de ce qu'elles s'en distinguent absolument, il ne suit pas qu'elles manifestent des caractères « spéciaux » et « nouveaux » dont la combinaison ne s'effectuerait qu'en elles. La proposition plus haut formulée : les foules sentent, pensent, agissent différemment de l'individu, doit, pour être tout à fait exacte, se compléter d'un mot : elles sentent, pensent, agissent différemment de l'individu *normal*. Cette impressionnabilité, cette crédulité, ce besoin de se courber et d'obéir, cette inapti-

1. Cf. SIGHELE, *la Foule criminelle*, introduction, et Max NORDAU, *Paradoxes*, ch. III.

tude au raisonnement et à l'abstraction que l'on observe chez les foules, on les observe, à des degrés divers, chez l'individu isolé, lorsqu'il subit l'empire d'une fascination qui le livre désarmé au pouvoir d'un magnétiseur. La foule est à l'état d'individu hypnotisé, l'individu hypnotisé, pourrait-on dire, à l'état de foule. Il n'est rien en celle-ci qu'on ne retrouve en celui-là.

Les foules ne manifestant ni la « combinaison » ni la « création » de caractères nouveaux, on ne saurait les tenir pour des « êtres provisoires », et le mot d'« âme des foules » n'a que la valeur d'une métaphore, commode peut-être, mais assurément dangereuse. Aussi bien le moment serait-il mal choisi pour imaginer de nouvelles entités verbales (« génie des races », « âme des peuples », « âme des foules »), quand les fantômes scolastiques du moyen âge (archées, formes substantielles, affinités, principe vital et tant d'autres) se sont évanouis en fumée.

*
* *

Du moment que les foules n'ont pas d'« âme »,

il ne saurait y avoir, à proprement parler, de psychologie des foules. Elles n'en restent pas moins un objet d'étude ; et d'autant plus important que nous sommes entrés, suivant l'expression de M. Le Bon, dans l'« ère des foules ». Elles ne se constituaient jadis qu'exceptionnellement, aux heures de crise : elles ont acquis droit de cité ; leur existence est devenue légale. — Les phases de l'évolution qui les amène ou, pour mieux dire, les ramène sur le devant du théâtre, sont intéressantes à noter.

Qui dit société, dit hiérarchie. Aussi la famille a-t-elle été le premier groupe social. Elle forme une hiérarchie spontanée, ayant à son sommet le père.

Quand l'égoïsme familial se fut atténué à ce point que les membres de chaque groupe premier consentissent à entrer en relations suivies avec les groupes similaires, naquit la peuplade. La peuplade primitive mérite à peine le nom de société. Les hommes, en effet, remarque très justement Herbert Spencer, ne s'élèvent à l'état d'agrégat social qu'à la condition de créer entre eux des inégalités. Or, au sein de la peuplade primitive, l'égalité est

absolue : cette nébuleuse n'a pas de noyau central. Aussi la foule, aux premiers jours de l'histoire, nous apparaît-elle souveraine : toute volonté émane d'elle, c'est en elle que réside toute autorité ; et le seul lien qui en maintienne les éléments rassemblés est cette sympathie entre semblables qui, chez l'animal aussi bien que chez l'homme, se tourne en sociabilité.

L'instinct social, bien frêle encore, n'eût pas manqué de s'atrophier, si cette période d'anarchie s'était prolongée longtemps... Mais voici qu'un homme surgit, inventeur, initiateur ou soldat, qui, brusquement, attire sur soi tous les regards : il s'est signalé par quelque haut fait, par quelque innovation féconde ; et la foule, jusqu'alors éparse, inorganisée, se serre autour de lui pour l'admirer, l'imiter, lui obéir aveuglément. Sa venue correspond à un immense besoin social, de son apparition datera une période historique nouvelle. « L'histoire de ce que l'homme a accompli dans le monde, a dit Carlyle, est, au fond, l'histoire des grands hommes qui ont travaillé ici-bas. » Les faits justifient cette

vue profonde, et Spencer, l'adversaire intran-sigeant de ce qu'il appelle la « théorie du grand homme », reconnaît lui-même qu'elle s'accorde avec les faits, appliquée aux sociétés primitives¹. On retrouve, au début de toutes les civilisations, le voyant, le penseur original ou le puissant homme d'action qui a subjugué ses contemporains, les a disciplinés au gré de son inspiration, et qui, fondateur et créateur véritable, à l'ère anarchique des foules a fait succéder ce qu'on peut appeler l'« ère des héros ».

Au cours de cette ère nouvelle, les foules abdiquent entre les mains du héros et de ses descendants, qui, le plus souvent, deviennent ses successeurs, héritent du trésor d'admiration et d'amour qu'il avait amassé à son usage. La société qu'il a fondée et, l'on peut dire, inventée, se complique d'ailleurs progressivement. Il cumulait toutes les fonctions, politiques, sacerdotales, militaires : ces fonctions deviennent peu à peu l'objet de délégations spéciales. Des corps puissants se créent, une savante hiérarchie s'organise ; formé

1. *Introduction à la Science sociale*, ch. II.

d'une superposition de pouvoirs, l'édifice social s'étage à la manière d'une pyramide, suivant le type féodal ou le type monarchique pur... Dans une société ainsi constituée, il n'y a pas place pour les foules ; elles n'apparaissent que de loin en loin, comme dans une lueur d'éclair, puis tout aussitôt rentrent dans la nuit.

Mais les sociétés semblent animées d'une double force, centripète et centrifuge, celle-ci se développant, à un moment donné, au détriment de l'autre. Les foules, que nous avons vues dépossédées et comme annihilées au cours de ce que j'ai appelé l'« ère des héros », se font, avec le progrès des temps, plus fréquentes et plus influentes.

Plus fréquentes sous l'action de causes diverses, au premier rang desquelles il faut compter le développement progressif des moyens de communication matérielle et morale. Négligeons les périodes intermédiaires de ce développement, venons tout de suite à l'heure présente. L'imprimerie, le télégraphe électrique, les chemins de fer ont mis en relations ininterrompues des hommes qui jadis

se fussent ignorés. Quand les habitants d'un même pays peuvent se transporter, en quelques heures, d'une frontière à l'autre, et, le même jour, recevoir la même nouvelle, participer aux mêmes émotions, ils en viennent à se trouver constamment à l'état de foule : et c'est où nous en sommes venus.

Les foules, à mesure qu'elles se constituaient plus fréquemment, grandissaient en influence, en autorité ; et l'autorité des « héros » diminuait d'autant, au moins en apparence. (J'indique la restriction, on en verra la portée.) C'est qu'en effet les hommes deviennent d'autant plus semblables qu'ils communiquent plus aisément entre eux ; ils n'imitent plus seulement de bas en haut (comme font les enfants et aussi les peuples enfants, à l'origine de la vie sociale), ils s'imitent les uns les autres, *sur le même plan* ; et cette substitution partielle de l'imitation réciproque à l'imitation unilatérale leur donne, avec l'illusion de l'indépendance, celle d'une foncière égalité. L'idée qu'un homme en vaut un autre est l'idée maîtresse des démocraties. Cette idée, réalisée pratiquement, engendre

l'égalité politique, et de l'égalité politique naît la suprématie des foules.

C'est la Révolution qui, chez nous, a inauguré l'ère nouvelle. Dès le 14 juillet, « par-delà le roi inerte et désarmé, par-delà l'Assemblée désobéie ou obéissante, on aperçoit le monarque véritable, le peuple, c'est-à-dire l'*attroupement*, cent, mille, dix mille individus rassemblés au hasard, sur une motion, sur une alarme, et tout de suite, irrésistiblement, législateurs, juges et bourreaux¹ ». — Voilà l'état de fait qui succède à l'ancien régime : la société, après un long circuit, est revenue à son point de départ, à l'anarchie primitive. Cet état de fait va bientôt se transformer en état de droit. Le 12 août, la Constituante proclame que les hommes naissent « égaux en droits », que « le principe de toute souveraineté réside essentiellement dans la nation² ». Il était réservé au Gouvernement provisoire de 1848 de tirer la conséquence nécessaire de ces principes en instituant le suffrage universel. Et, le suffrage universel,

1. TAINE, *la Révolution*, I.

2. *Déclaration des droits de l'homme*, articles 1, 3.

qu'est-ce autre chose que l'omnipotence des foules légalement, officiellement reconnue ?

*
* *

Puisque le progrès de l'évolution historique nous a ramenés à l'« ère des foules », on voit quel intérêt puissant nous avons à les connaître ; on voit aussi, dès à présent, — puisque à notre époque c'est à l'état de foule que le peuple manifeste légalement son existence, — qu'une étude consacrée au peuple se ramène de toute nécessité à une étude des foules. Cette étude, d'autres l'ont menée à bien, et il ne saurait être question de la reprendre ici dans le détail ; mais du moins puis-je essayer, me plaçant à un point de vue particulier et sous un angle spécial, d'en dégager, d'en interpréter à ma manière les principaux résultats.

Le caractère essentiel des foules, celui qui résume en soi presque tous les autres, c'est, me semble-t-il, la *servilité*. (J'emploie ce mot faute d'en trouver un meilleur et sans le prendre en mauvaise part.)

Les historiens ont constaté la servilité des foules, mais n'en ayant point recherché l'ori-

gine, ils n'en ont point compris la nature. Leurs idées, en la matière, sont d'ailleurs vagues et flottantes. Taine, d'ordinaire si précis, dira, par exemple, que « le propre d'une insurrection populaire, c'est que *personne n'y obéit à personne*¹ » : autant dire qu'une insurrection populaire, c'est l'anarchie. Et ailleurs il dira de l'anarchie que ce qu'il y a de pire en elle, « ce n'est pas tant l'absence du gouvernement détruit que *la naissance des gouvernements nouveaux et d'espèce inférieure*² ». Les deux assertions paraissent contradictoires.

A la vérité, elles ne sont pas inconciliables, à la condition, — ce que Taine n'a pas fait, — de distinguer les moments. Les historiens n'ont guère eu l'occasion d'étudier jusqu'ici que les foules *insurrectionnelles*, celles qui se forment aux moments de crise et de bouleversement social. Or les foules insurrectionnelles passent par deux états différents qu'il faut se garder de confondre.

Le premier est un état d'absolue incohé-

1. *La Révolution*, I, p. 58.

2. *Ibid.*, II, p. 263.

rence. L'ancien ordre social est détruit, l'ancien gouvernement renversé et non encore remplacé. Les molécules sociales, violemment désagrégées, cherchent leur centre d'attraction, et, ne le trouvant pas sur l'heure, tourbillonnent au gré de tous les vents. Empruntons nos exemples à la Révolution française, ce musée sociologique : la journée du 14 juillet 1789 paraît avoir été l'une de ces journées d'anarchie pure où la foule, livrée à elle-même, sans chef et sans direction, agit au hasard d'une inspiration spontanée.

C'est à ce premier état, mais à ce premier état seul, que s'applique la formule de Taine sur les insurrections populaires. Il ne se prolonge pas longtemps. Les molécules sociales, tout à l'heure éparses, trouvent enfin leur centre d'attraction. Ce centre est tantôt un homme, tantôt un groupe. Dès lors, les journées anarchiques, telles que celle du 14 juillet, ne se renouvelleront plus et seront suivies de journées organisées. Celles du 10 août, du 2 septembre, du 31 mai, — je cite quelques dates, — ont été l'œuvre de Danton, une œuvre savamment conçue, habilement préparée :

nul, mieux que Danton, n'a compris l'emploi des émeutes, nul n'a su, mieux que lui, organiser le désordre. Et lui-même n'est que l'une des personnifications vivantes de ces groupes fermés, de ces clubs étroits et d'autant plus fanatiques qui ont surgi, dès les premiers jours de la Révolution, sur toute l'étendue du territoire, comme le produit naturel de la décomposition sociale, et se sont arrogé le pouvoir absolu. On ne compte pas 300.000 jacobins dans toute la France, il n'y en a pas 6.000 à Paris ; mais ils ont la foi et la volonté, « ils sont une bande dans une foule¹ », et la foule domptée les suit stupidement, dussent-ils la mener à l'abattoir.

La servilité qui caractérise, on vient de le voir, les foules insurrectionnelles, caractérise encore plus manifestement, s'il est possible, les foules *légales* : celles-ci ne passent pas, en effet, par la phase anarchique plus haut décrite, et, le plus souvent, se constituent d'emblée. Nous vivons, à l'heure actuelle, sous le régime des foules légales, jurys, foules

1. Taine.

électorales, assemblées parlementaires : aussi nous arrêteront-elles un instant.

Les jurys, notamment les jurys de cours d'assises, sont à l'état de foule organisée. Un observateur dont on ne niera pas la compétence, M. Jean Cruppi, constate implicitement le fait, au cours de sa récente étude sur la *Cour d'assises de la Seine*¹ : « La loi, dit-il, devait au jury un guide, la pratique l'a mis dans la main d'un meneur. » Ce meneur sera tantôt le ministère public, dont la robe rouge et l'éloquence sévère auront impressionné l'auditoire, tantôt l'habile avocat, instruit à conquérir, par des arguments appropriés à leur inexpérience, les juges improvisés auxquels il s'adresse, tantôt l'un des jurés mêmes, qui, beau parleur ou disputeur autoritaire, prendra sur ses collègues, à l'heure de la délibération, un ascendant décisif. — Remarquons d'ailleurs, en passant, que la qualité des verdicts rendus ne varie pas suivant la composition des jurys². Que les jurés se recrutent parmi les hommes cultivés ou parmi les illettrés et

1. *Revue des Deux Mondes*, numéro du 1^{er} janvier 1896.

2. Cf. LE BON, liv. III, ch. III.

les ignorants, leurs décisions se valent. Et, si elles prêtent à la critique, c'est que le jury, étant « foule », suit la loi des foules et participe de leur débilité mentale.

Les assemblées parlementaires ne se trouvent pas, de façon continue, à l'état de foules. Sur un certain nombre de questions, sur toutes celles qui se rapportent à des intérêts locaux, chacun de leurs membres « a des opinions fixes, irréductibles, et qu'aucune argumentation ne pourrait ébranler¹ ». Mais les questions d'intérêt local, d'intérêt électoral, ne sont pas les seules qui les occupent. Que la rue soit en rumeur ou la patrie en danger, ou seulement qu'une question de politique générale se pose, surexcitant les passions, et tout aussitôt le courant électrique s'établit. Dès lors, les assemblées ne s'appartiennent plus ; elles tombent, hypnotisées, aux mains de leurs meneurs, et voteront, sans raisonner, contre leur conscience, même, s'il le faut, contre leurs intérêts les plus clairs. C'est, d'après *le Moniteur*, « à l'unanimité et avec les plus vifs applaudisse-

1. LE BON, liv. III, ch. v.

ments » que la Convention a décrété ses pires folies et s'est elle-même décimée. L'on trouverait, dans notre histoire parlementaire la plus récente, des exemples frappants d'un entraînement à peu près pareil : les « crapauds du Marais » sont de tous les temps et de toutes les assemblées.

Un mot sur les foules électorales. — Leur servilité est passée en proverbe : elles subissent la domination absolue des comités électoraux. Ces comités, formés des meneurs de chaque localité, se constituent d'eux-mêmes, jouissent de pouvoirs aussi étendus que peu définis, exercent une tyrannie d'autant plus redoutable qu'elle est anonyme. Les candidats sont les esclaves de leur comité, qui leur impose un programme, et le corps électoral se borne, le moment venu, à ratifier par ses suffrages les choix faits en son nom, mais en dehors de lui. Cette « discipline républicaine », dont il est si fort question dans les affiches politiques, cette discipline au nom de laquelle on embrigade les électeurs et grâce à laquelle on obtient des votes qui, le plus souvent, contredisent l'opinion réelle des

votants, cette fameuse discipline républicaine n'exprime, au fond, que l'asservissement des foules électorales. — Asservissement dont les théoriciens du suffrage universel se sont fait, du reste, un argument assez inattendu. Un système politique qui repose sur le nombre, qui compte les voix et ne les pèse pas, et donne à l'illettré et au sot autant de part à la puissance publique qu'au savant et au penseur, — en logique pure, un tel système est absurde. — Qu'importe cependant, répondra M. Sighele¹, si les majorités, toujours dociles, subissent l'empire des minorités, et si, comme on le voit, la volonté des hommes supérieurs finit par s'imposer tôt ou tard? — L'opinion, a-t-on dit, mène le monde. Oui certes, mais il faut comprendre le sens vrai de cette formule. L'Opinion, reine des démocraties, est une reine enchaînée, et ses cent voix ne sont qu'un écho : l'écho de quelques voix grêles et perçantes qui lui soufflent ses oracles et lui dictent ses arrêts².

1. *La Foule criminelle*, Appendice.

2. Aux foules électorales se rattachent étroitement, par la similitude des caractères, les foules qui se forment en temps de grève. Le procureur de la République, donnant ses conclu-

*
* *

Il ne suffit pas de prononcer, après Tacite, un méprisant *ruere in servitium* : encore faut-il rechercher d'où procède la servilité des foules.

Raisonnant peu et mal, elles imaginent beaucoup. Et leur imagination est essentiellement déformatrice. « Aux mines de sel de Salzbourg, dit Stendhal, dans son livre *De l'Amour*, on jette dans les profondeurs de la mine un rameau d'arbre effeuillé par l'hiver ; deux ou trois mois après, on le retire couvert de cristallisations brillantes... » La légende, qui transforme jusqu'à les rendre méconnaissables les événements et les hommes, et revêt de son givre éblouissant le rameau desséché de l'histoire, la légende est l'œuvre

sions dans le procès intenté, à la suite de la grève de Carmaux, par M. Rességuier à M. Jaurès, établissait, à l'aide de statistiques portant sur les dix dernières années, que, toutes les fois que des députés étaient intervenus dans les grèves, ces grèves s'étaient prolongées indéfiniment ; lorsque, au contraire, cette intervention ne s'était pas produite, les grèves avaient très rapidement pris fin. — Qu'est-ce à dire, sinon que les foules en grève sont, comme les foules électorales, asservies. Elles pâtiront et souffriront la faim plutôt que de secouer le joug des meneurs.

exclusive des foules. Comme les amants, elles *crystallisent* : il semble qu'elles soient possédées d'une sorte de délire spécial des grandeurs se traduisant par un intense besoin de tout magnifier.

Et c'est là ce qui donne à leur servilité son vrai caractère. Cette servilité n'est pas faite de bassesse, mais bien d'admiration et d'amour. Comme l'amour, elle est sans bornes. L'amour, d'ailleurs, ne vit pas d'abstractions, mais de réalités concrètes : aussi les foules, si elles se soumettent pour un temps à des collectivités, à des groupes, tendent-elles invinciblement à chercher un homme. Certains croyants ne savent se représenter la divinité que sous une forme sensible ; de même, les foules ne conçoivent l'Autorité, le Pouvoir que personnifiés en un individu qu'elles puissent acclamer au passage et qui les tienne palpitantes sous son regard.

Certains hommes ont, à un rare degré, ce don de fascination ; des chaînes leur sortent de la bouche, comme de celle de l'Hercule gaulois, dont ils enchaînent les multitudes, et ils dégagent des effluves magnétiques qui

leur assujettissent toutes les volontés. — Napoléon fut un de ces hommes extraordinaires, nés pour commander, comme le vulgaire pour obéir. Il arrive à l'armée d'Italie, mince général inconnu, et, dès l'abord, subjugué les soudards révolutionnaires qui se disposaient à lui faire mauvais accueil : Augereau, sortant de cette première entrevue, avoue stupéfait que « ce petit b... de général lui a fait peur¹ ». — Plus tard, quand à ce prestige inné s'ajoutera chez lui le prestige acquis à coups de victoires, il inspirera à ceux qui le servent une foi absolue en son infaillibilité, en son omniscience ; pour un peu, croiraient-ils à son omniprésence : « L'Empereur, dit Beugnot², exerçait sur ses serviteurs, si éloignés qu'ils fussent de lui, le miracle de la présence réelle. » Les dévouements vont à lui comme à leur objet nécessaire : le mot que lui écrit Junot mourant : « je vous aime avec l'adoration du sauveur pour le soleil³, » a été pensé par des millions d'hommes, par ces innombrables soldats, qui « grognaient, mais le sui-

1. TAINE, *le Régime moderne*, I.

2. *Mémoires*.

3. *Mémoires de la duchesse d'Abrantès*.

vaient toujours ». — Et veut-on juger de l'impression qu'il faisait sur les esprits? J'emprunte à Joseph de Maistre¹ ce témoignage curieux : « L..., qui était présent à la revue qui se fit avant de sortir de Moscou, m'a fait peur à moi-même en me disant : « Lorsque je le voyais passer devant le front, mon cœur battait comme lorsqu'on a couru de toutes ses forces, et mon front se couvrait de sueur, quoiqu'il fit très froid. » — Voilà l'homme vivant et agissant. Disparu de la scène, il semble qu'il la remplisse encore. Sa légende est née en même temps que lui, a marché du même train que son histoire, pour, après lui, s'amplifier, se diversifier à l'infini. Sous la Restauration, le soldat impitoyable se transforme en un guerrier bon-homme et sensible, le despote en une sorte de « missionnaire de la liberté, » fléau des rois, artisan de la délivrance des nations. De nos jours, depuis nos revers, c'est le conquérant que nous faisons revivre. Et la France reste encore éprise, malgré tout, de l'impérial ensorceleur qui l'a si puissamment domptée.

¹. *Correspondance diplomatique.*

Les foules ne trouvent pas toujours, comme elles l'ont fait à l'issue de la Révolution, un homme de génie pour les rallier et, tout en sauvant la société près de périr, pour contenir leur appétit d'être esclaves. Mais, telle est la violence de cet appétit que si, l'« homme providentiel » ne se manifeste pas à point nommé, elles s'emparent du premier venu, dressent sur le pavois ce César de rencontre, et, le parant comme d'un manteau de pourpre de mille vertus imaginaires, adorent en lui l'être idéal qu'elles ont rêvé.

Les hommes de ce temps ont eu, à deux reprises différentes, — lors de l'avènement de Napoléon III et aux jours du boulangisme, — d'illustres exemples de ce que peut l'imagination créatrice des foules. Mais Napoléon III dut avant tout au nom qu'il portait son étonnante fortune, et le cas du général Boulanger est, en la matière, bien plus significatif que le sien. Le général Boulanger n'était pas le neveu de l'« Autre » et n'avait d'ailleurs ni passé militaire connu ni valeur personnelle reconnue. Mais il avait sa barbe blonde et son cheval noir, et il était

là, à cette heure trouble et douteuse où la foule attend quelqu'un. Et voici qu'elle le distingue. Faute de trouver en lui ou dans quelqu'un de ses ascendants les éléments d'une légende, elle crée cette légende de toutes pièces : il devient, sans qu'on sache comment ni pourquoi, le « général-revanche », le héros désigné des futures repréailles, le sauveur attendu qui nous rendra l'Alsace et la Lorraine... Et se souvient-on de cette manifestation de la gare de Lyon : les fanatiques se couchant sur les rails pour empêcher leur dieu de partir ? « C'est Boulange, lange, lange, c'est Boulanger qu'il nous faut ! » Le « Saint-Arnaud de café-concert » put se croire, à un moment, l'idole de la France. — La foule, lasse de chercher Bonaparte, invente et déifie Boulanger.

On sait comment tout cela a fini et comment elle oublia son idole. Le mot des Israélites révoltés contre Moïse : « Donnons-nous un (autre) chef et retournons en Égypte », sera éternellement le mot populaire. La foule ne peut se passer d'obéir, mais elle aime à changer de maîtres...

*
* *

L'ère des « foules organisées » n'est, en somme, et, s'il faut conclure, que la continuation, sous une autre forme, de ce que j'ai appelé l'« ère des héros ». — L'assertion peut sembler paradoxale à cette heure où les hommes manquent à la France, où nous nous sentons entraînés, avec une vitesse toujours croissante, vers je ne sais quel but mystérieux, sans qu'aucune volonté puissante intervienne pour diriger ou maîtriser les événements. Mais, à défaut de héros, nous avons les meneurs, contrefaçon et monnaie des héros : les uns, pour l'instant, nous tiennent lieu des autres.

L'« ère des foules » ne marque pas, d'ailleurs, le terme de l'évolution sociale ; et l'on peut prévoir que, une fois traversée la période égalitaire à laquelle nous sommes revenus, une forte hiérarchie s'établira à nouveau. Dès à présent, la prétendue égalité dont nous nous targuons n'est plus qu'une fiction légale : des intervalles profonds séparent les classes, le riche est aujourd'hui plus loin

du pauvre que le noble ne le fut jamais du manant et jouit de privilèges aussi effectifs que ne le furent jamais les privilèges abolis. Et nous vivons à une époque d'inventions et de progrès matériels; or la science et l'invention (qui agit au rebours de l'imitation) sont des forces aristocratiques, génératrices d'inégalités.

Du jour où se sera définitivement constituée l'aristocratie des temps nouveaux, où, dans notre société soi-disant émancipée, mais servile, se seront raffermis et renoués les liens détendus de la subordination, de ce jour-là l'« ère des foules » aura pris fin. Mais, en attendant qu'il se lève (et nous n'en verrons pas l'aurore), nous devons subir leurs caprices et la tyrannie des maîtres éphémères qu'il leur plaira de se donner, ou, — s'il doit venir, — celle, moins avilissante, du despote de génie qui, les hypnotisant d'un geste souverain, leur fera vivre un rêve éblouissant de gloire et de servitude.

FIN

TABLE DES MATIÈRES

	Pages.
AVANT-PROPOS.....	1
Le Clergé	1
I. — Les Pasteurs.....	1
II. — Les Ouailles.....	43
III. — Demain.....	72
La Noblesse	83
La Bourgeoisie	145
Le Peuple	191
I. — L'Homme du peuple.....	191
II. — Le Peuple.....	203

TOURS
IMPRIMERIE DESLIS FRÈRES
6, RUE GAMBETTA, 6

PUBLICATIONS DE LA LIBRAIRIE PERRIN ET C^{IE}

- HELLO (ERNEST). — **L'Homme**. La vie, la science, l'art. Ouvrage précédé d'une introduction par M. Henri Lasserre. 3^e édit. 1 vol. in-16..... 3 50
 — **Le Siècle**. Les Idées et les Hommes, avec une préface de M. Henri Lasserre. 1 vol. in-16..... 3 50
- SÉRRE (JOSEPH). — **Ernest Hello**. L'homme, le penseur, l'écrivain. 1 vol. in-16, avec un portrait en taille-douce..... 3 50
- O'MEARA (KATLERN). — **Frédéric Ozanam**, sa vie et ses œuvres, précédées de quelques pages inédites de M^{ME} AUGUSTUS CRAVEN, née LA FERRONNAYS. 1 vol. in-12..... 3 50
- COCONNIER (R. P. MARIE-THOMAS). — **L'âme humaine**. Existence et nature. 1 vol. in-12..... 3 50
- ROTOURS (ANGOT DES). — **La morale du cœur**. Ébauches d'âmes modernes avec une préface de M. FÉLIX RAVASSON. 1 vol. in-12..... 3 50
- BREMOND D'ARS (LE COMTE GUY DE). — **La vertu morale et sociale du christianisme**. 1 vol. in-12..... 3 50
 — **Les temps prochains**. La guerre. — La femme. — Les lettres. 1 vol. in-12..... 3 50
- ROD (ÉDOUARD). — **Les idées morales du temps présent**. — Ernest Renan. — Schopenhauer. — Emilio Zola. — Paul Bourget. — Jules Lemaitre. — Edmond Scherer. — Alexandre Dumas fils. — Ferdinand Brunetière. — Le comte Tolstoï. — Le vicomte E.-M. de Vogüé. 3^e édit. 1 vol. in-12. 3 50
 — **Le sens de la vie**. Ouvrage couronné par l'Académie française, prix de Joly. 10^e édition. 1 volume in-12..... 3 50
- SÉAHLLES (GABRIEL). — **Ernest Renan** Essai de biographie psychologique. 2^e édition. 1 vol. in-16..... 3 50
 — **Léonard de Vinci**. — L'artiste et le savant (1452-1519). Essai de biographie psychologique. 1 vol. in-8^e orné d'un portrait en héliogravure. 7 50
- DUCROS (LOUIS). — **Diderot**. *L'homme et l'écrivain*. 1 vol. in-16..... 3 50
- GRÉGOIRE (LÉON). — **Le pape, les catholiques et la question sociale**. 2^e édition, refonduë, précédée d'une lettre de son Em. le cardinal Langénieux, archevêque de Reims. 1 vol. in-12..... 3 50
- NICOLAY (FERNAND). — **Les enfants mal élevés**. Étude psychologique, anecdotique et pratique. 1 vol. in-12. 13^e édition 3 50
 Ouvrage couronné par l'Académie des sciences morales et politiques.
- DOEMIC (RENÉ). — **Écrivains d'aujourd'hui**. Paul Bourget. — Guy de Maupassant. — Pierre Loti. — Jules Lemaitre. — Ferdinand Brunetière. — Emile Faguet. — Ernest Lavisse. — Notes sur les Prédicateurs : Monseigneur d'Huls, etc... 1 vol. in-12... 3 50
 — **La Vie et les Mœurs au jour le jour**. 1 vol. in-16..... 3 50
- MAZZINI (JOSÈPH). — **Lettres intimes de Joseph Mazzini**, publiées avec une introduction et des notes par M. D. Melegari. 1 vol. in-16..... 3 50
- JOUBERT. — **Œuvres de J. Joubert**. *Pensées et correspondance*, précédées d'une notice sur sa vie, son caractère et ses travaux, par M. Paul DE RAYNAL et des jugements littéraires de Sainte-Beuve, Silvestre de Sacy, saint-Marc Girardin, Géruxez et Poitou. 8^e édition. 2 vol. in-12 7 50
 Le volume de *Pensées* se vend séparément..... 3 50
 — *Correspondance* se vend séparément..... 3 50